

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

"Féminismes", *Sextant*, Volume 1, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles, 1993.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
**Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de
l'Université Libre de Bruxelles**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

1
hiver 1993

S E X T A N T

Revue du Groupe interdisciplinaire
d'Etudes sur les Femmes



F E M I N I S M E S

ULB

S E X T A N T

*Revue bisannuelle publiée
par le Groupe interdisciplinaire
d'Etudes sur les Femmes
avec le concours
du Fonds Suzanne Tassier (ULB)*

1

Hiver 1993

Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes

Créé à l'Université Libre de Bruxelles en 1989,
le GIEF a pour objectif de stimuler les recherches
féministes et d'activer les échanges entre
chercheurs et chercheuses dans une perspective
interdisciplinaire et interuniversitaire.

Comité scientifique

Claire Billen, Andrée Despy, Madeleine Frédéric,
Eliane Gubin, Serge Jaumain, Andrée Lévesque
Jean-Pierre Nandrin, Bérangère Marquès-Péreira
Anne Morelli, Jean Puissant, Eliane Richard
Anne Summers, Eliane Vogel-Polsky.

Coordonnatrice du numéro

Eliane Gubin

Couverture

Isabelle Grosjean

Prix et abonnement

Au numéro :

Belgique 400 FB Etranger 450 FB

Abonnement

Belgique 700 FB Etranger 800 FB

En vente

- aux Presses de l'ULB,

22, avenue Paul Héger,

1050 Bruxelles

- à la Librairie Ferraton, 162 chaussée de
Charleroi, 1060 Bruxelles.

- par correspondance : GIEF-ULB

50 avenue Franklin Roosevelt CP 142

1050 Bruxelles

Dépôt légal : D/1993/5999/2

SOMMAIRE

- 5 Eliane Gubin**
Introduction. Cent ans de féminismes...
- DOSSIER**
- 11 Françoise De Bueger-Van Lierde**
La Ligue belge du Droit des femmes
- 23 Pierre Van den Dungen**
Les divisions du féminisme belge avant 1914
- 39 Eliane Gubin**
Signification, modernité et limites du féminisme avant 1914
- 57 Anne Morelli**
Isabelle Gatti de Gamond hors du féminisme bourgeois
- 63 Françoise Thébaud**
D'un féminisme à l'autre. La rupture de la Grande Guerre
- 75 Andrée Despy-Meyer**
L'entre-deux-guerres ou l'affirmation intellectuelle des femmes
- 91 Eliane Vogel-Polsky**
Aujourd'hui... des études féministes
- DÉBATS**
- 99 Yvonne Knibiehler**
L'instruction des filles au Maroc pendant le protectorat
(1912-1956)
- 113 Anne Summers**
Sphère publique et sphère privée. L'identité
professionnelle féminine et le modèle du service domestique
en Grande-Bretagne (1840-1920)
- 135** Hommage à Marie-France Brive
- 141** Lectures
- 151** Auteurs

Cent ans de féminismes...

*Se servir de la recherche
comme d'un instrument de mesure
et de la publication scientifique
comme d'un lieu permettant de faire le point.
Le jeu de mot aidant, le sextant est choisi ici,
de préférence à la boussole.*

Le premier numéro de *Sextant* s'ouvre sur une commémoration, celle du féminisme belge qui vient de fêter ses cent ans. Les diverses communications présentées lors d'une journée d'étude, tenue, un siècle jour pour jour¹ après la création de la *Ligue du Droit des femmes*, forment la matière de ce premier "Dossier". Yvonne Knibiehler et Anne Summers nous ont fait l'amitié de croire en notre entreprise et nous ont confié leurs réflexions pour alimenter notre "Débat".

De la signification d'un anniversaire

En célébrant le centenaire du féminisme, au moment où son avenir paraît incertain, où la génération qui a arraché plus de liberté s'interroge, face à celle qui en bénéficie, l'intention n'est pas de céder à une mode ni de consentir à ce culte des anniversaires qui ne cacherait, selon William Johnston², qu'un inquiétant symptôme, celui de se nourrir du passé par impuissance du présent et par crainte de l'avenir.

1. Les 27 novembre 1892 et 1992.

2. W.M. JOHNSTON, *Post-modernisme et Bimillénaire* P.U.F., Perspectives critiques, Paris, éd. franç., 1992.

Au contraire. Notre but est de poser clairement nos marques dans le champ des idées et des recherches. En 1882, l'Université de Bruxelles avait ouvert ses portes aux étudiantes. Elle était, en Belgique, la première à le faire. Aujourd'hui, il faut qu'elle maintienne le cap, qu'elle soit attentive aux changements de société qu'implique l'égalité des sexes et qu'elle introduise cette réflexion dans les cours qu'elle dispense. Dans des auditoires peuplés à moitié d'étudiantes, il devient urgent de ne plus enseigner en faisant fi de cette réalité. La société est constituée à part égale d'hommes et de femmes qui, tous deux, contribuent à son développement et à son progrès. L'histoire, la sociologie, la littérature... persistent à n'ajouter les femmes qu'en appendice, sans réflexion sur les raisons mêmes de cet ostracisme. La critique, constructive, faite par des chercheuses dans tous les domaines scientifiques pénètre trop rarement, et de manière individuelle, dans les connaissances transmises.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de consacrer ce premier numéro à un parcours historique, qui rappelle ce que fut la *Ligue du Droit des femmes*. Choix convenu d'un événement fondateur, symbolique sans doute - car le désir d'égalité a des racines bien plus anciennes - mais choix raisonné, affirmant la nécessité de nouveaux repères pour baliser le passé.

Cent ans de féminismes... et quelques réflexions

Que signifie le féminisme, et bientôt les féminismes, hier et aujourd'hui? C'est la question centrale présentée dans notre dossier. Comment se situent ces féminismes dans la poussée démocratique qui travaille et traverse la société depuis le 19^e siècle? Quelles places occupent-ils dans un champ politique, d'abord clos, limité à la seule bourgeoisie, puis brutalement éclaté par l'irruption des masses (ouvrières, paysannes), malgré la parade du suffrage plural? Quels furent ses adeptes, ses alliés, ses détracteurs? Et selon quels mécanismes ces courants marginaux, sans puissance ni pouvoir, sans influence électorale, ont-ils pu prendre du souffle jusqu'à faire partie de l'opinion publique? (*De Bueger-Van Lierde, Van den Dungen, Gubin, Morelli*).

La guerre de 1914-1918 met une sourdine à cet essor. En l'absence de travaux pour la Belgique³, voyons la situation en France. La victoire y est amère: les femmes sont renvoyées à leur foyer sans autre forme de procès (*F. Thébaud*). En Angleterre, au contraire, la reconnaissance de leur participation à l'effort de guerre se concrétise par l'égalité politique. La Belgique, terre médiane par excellence, oscille entre l'une et l'autre et entrouvre le droit de vote, mais uniquement pour les élections communales. La grande crise des années trente contraint bientôt les féministes à la défensive, car en période de chômage, la société ne consent de droit au travail qu'à l'homme.

Pourtant, le mouvement est loin d'être jugulé. Né et élevé dans le sérail de l'enseignement, il se replie sur sa base, le champ intellectuel. Des femmes, peu nombreuses, accèdent à l'enseignement universitaire, à la recherche (*A. Despy-Meyer*) Ce sont des pionnières dans un espace qui reste masculin et qui véhicule une pensée androcentrique. La plupart d'entre elles ne sont pas féministes, ne perçoivent même pas le sexisme ambiant: en phase d'ascension sociale, elles sont surtout soucieuses de conformité et d'intégration. Mais elles préfigurent des cadres intellectuels féminins et l'on sait combien l'émergence d'une élite constitue, partout et toujours, une étape de progrès pour un mouvement. L'investissement du savoir est une phase obligée vers l'égalité. La critique de ce savoir et la pleine créativité constituent une preuve de maturité (*E. Vogel-Polsky*).

En 1960, à la veille de l'explosion étudiante, les femmes représentent 5.7% du corps professoral de l'Université de Bruxelles et 23.5% du corps scientifique; en 1980, respectivement 13.6% et 29%. Si la progression est indéniable, elle reste faible et ne suit pas la courbe qui caractérise la ventilation entre étudiants et étudiantes. Il subsiste un fossé entre le nombre de diplômées et celles qui font carrière dans la recherche ou l'enseignement supérieur, et ce fossé est encore loin d'être comblé aujourd'hui.

Revenons, pour conclure, à notre point de départ. W. Johnston dénonce la mode des commémorations, comme un matraquage culturel orchestré par les pouvoirs publics et les médias pour décider chaque

3. Au moment de mettre sous presse : D. de WEERDT annonce la publication prochaine d'un ouvrage de synthèse, *De vrouwen van de Eerste Wereldoorlog* (Gent, 1993). E. GUBIN et Valérie MONTENS préparent une étude sur le rôle des femmes durant la grande guerre (*L'égalité dans la souffrance*, à paraître en 1994).

année des personnalités à célébrer, auxquelles les citoyens sont priés de s'identifier.... Démarche qui, s'agissant des femmes, ne serait pas pour nous déplaire! Car entre les "occasions saisies" et les "occasions manquées", les célébrations féminines n'ont pas, jusqu'ici, souffert d'inflation....

E.G.

DOSSIER

*Textes de la Journée d'Etude
Le Centenaire de la Ligue du Droit des femmes
Université libre de Bruxelles, 27 novembre 1992*

La Ligue belge du droit des femmes

Françoise De Bueger-Van Lierde

Il y a cent ans, le 27 novembre 1892, la *Ligue belge du droit des femmes*¹ que l'on peut considérer comme la première société féministe belge, tenait sa première assemblée générale dans le grand auditoire de l'Université libre de Bruxelles en présence de son recteur Hector Denis.

Cette *Ligue* exerça son activité jusqu'à la première guerre mondiale et, étant donné la mentalité de l'époque, n'eut pratiquement pas d'influence sur l'opinion publique. Cependant les réformes qu'elle avait mises à son programme, si minces fussent-elles, avaient été obtenues du législateur et surtout, elle avait ouvert la voie. Le mouvement qu'elle avait lancé en vue d'aboutir à l'égalité des sexes devant la loi et plus tard à un changement de mentalité allait être irréversible. Ces femmes qui, pour obtenir des réformes que nous jugeons aujourd'hui élémentaires, ont lutté dans l'indifférence quasi générale et ont connu bien souvent le mépris et la risée du public, ont été des pionnières et à ce titre elles méritent qu'on leur rende hommage.

1. Sur la Ligue belge du droit des femmes, voir : *Ligue belge du droit des femmes. Statuts*, Bruxelles, 1892 ; *La Ligue. Organe belge du droit des femmes*, Bruxelles, 1893-1914 ; Papiers Louis Frank, Bibliothèque Royale, section Manuscrits; Papiers Léonie Lafontaine, Mundaneum; F. VAN LIERDE, *La Ligue belge du droit des femmes 1892-1897*, Mémoire de licence UCL, Histoire, 1971 (inédit).

L'Affaire Popelin : une émotion constructive

Si la lutte pour le développement de l'instruction des filles ouvrit la voie au mouvement féministe en Belgique, "l'affaire Popelin"² en déclenche la naissance. Marie Popelin³, née à Schaerbeek (Bruxelles) en 1846, était diplômée de l'enseignement normal primaire. Elle enseigna au Cours d'Education, première Ecole moyenne de filles du degré inférieur, créée en 1864 par Isabelle Gatti de Gamond et fut l'une des meilleures collaboratrices de celle-ci. Mais sa forte personnalité finit par se heurter à l'autoritarisme de la directrice. En 1875, elle démissionne et accepte de diriger l'Ecole moyenne de Mons que l'oeuvre libérale du *Denier des Ecoles* venait de fonder. En 1882, elle demande son transfert à Bruxelles en raison de circonstances familiales et est nommée directrice de l'Ecole moyenne de Laeken. Elle n'y reste qu'un an: le bureau administratif de l'école n'ayant pas été pressenti pour cette nomination, le bourgmestre demanda que Marie Popelin fut relevée de sa charge. Elle entreprit alors, à l'âge de trente-sept ans, et la première en Belgique, des études de droit à l'Université libre de Bruxelles: elle les termine avec distinction en 1888.

Son diplôme dûment entériné, elle fait connaître son intention de se présenter la même année devant la Cour d'Appel pour prêter le serment d'avocat. Elle est parrainée par Jules Guillery, ancien bâtonnier et ancien président de la Chambre des Représentants. Louis Frank⁴, jeune avocat sorti deux ans plus tôt qu'elle de l'Université de Bruxelles, appuie sa demande et publie une brochure retentissante⁵ dans laquelle il démontre qu'aucun texte formel n'exclut les femmes du barreau et que la loi de 1876 n'exige d'autre condition à l'exercice de la profession que le diplôme dûment entériné. Mais mettant notamment en évidence l'esprit de la législation et des arguments non juridiques, comme la nature de la femme et sa mission sociale, la Cour d'Appel rejette la demande de Marie Popelin.

2. F. DE BUEGER-VAN LIERDE, "A l'origine du mouvement féministe en Belgique, l'Affaire Popelin" dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t.L, 1972, 4, pp. 1128-1137.

3. Sur Marie Popelin (1846-1913): F. DE BUEGER-VAN LIERDE, "Marie Popelin" dans *Biographie Nationale*, LXXXIX, col. 733-742.

4. F. DE BUEGER-VAN LIERDE, "Louis Frank" dans *Idem*, col. 372-378 et "Louis Frank, pionnier du mouvement féministe belge" dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, IV, 1973, 3-4, pp. 377-392.

5. L. FRANK, *La femme-avocat. Exposé historique et critique de la question*, Bruxelles, Larcier, 1888.

Celle-ci se pourvoit en Cassation, persuadée que l'arrêt de la Cour d'Appel, dont nombre d'attendus concernaient la femme mariée, serait annulé. Le 11 novembre 1889, le pourvoi est rejeté: la loi n'ayant ni prévu ni réglé pour les femmes l'exercice de la profession d'avocat, le législateur seul pouvait la modifier. Il ne le fit qu'en 1922.

"L'affaire Popelin", longuement commentée dans la presse belge et étrangère, secoua l'indifférence du public à l'égard de la question féminine. Tout en accomplissant un stage de deux ans chez un avocat bruxellois, Marie Popelin elle-même s'ouvre au problème de l'émancipation de la femme, fait un voyage d'études en Allemagne et assiste à un congrès féministe à Paris.

Quant à Frank, après avoir renoncé à sa carrière d'avocat-conseil chez les banquiers Rothschild à Paris, il s'oriente lui aussi dans la voie du féminisme. En juillet 1891, il participe au concours Rossi, organisé par l'Ecole de droit de Paris sur le thème de la condition politique de la femme et reçoit une récompense pour son travail. En 1892, il publie un *Essai sur la condition politique de la femme. Etude de sociologie et de législation*, gros volume de six cents pages dans lequel il reprend la thèse exposée l'année précédente⁶. La première partie est consacrée à un exposé des arguments et des objections relatifs à l'égalité des deux sexes et la deuxième à une vaste enquête historique et géographique sur toutes les questions de droit public intéressant la femme. D'une haute tenue scientifique, frappant par sa modération, cet ouvrage fait sensation dans la presse qui le commente longuement. Il est d'une importance primordiale pour la naissance du mouvement féministe en Belgique.

A la même époque, Frank défend sa thèse sur les droits de la femme à l'Université Libre de Bruxelles et obtient le titre de docteur spécial en droit public. Il développe ses idées dans les cercles universitaires et littéraires des principales villes de Belgique, rejoint dans sa propagande par Marie Popelin. Quoique rassemblant certes un public peu nombreux, ses conférences permettent cependant de réunir des adhésions au mouvement.

6. L. FRANK, *Essai sur la condition politique de la femme. Etude de sociologie et de législation*, Paris, Rousseau, 1892.

A la croisée des efforts féministes : la Ligue

Qui eut, en fait, l'idée de fonder une Ligue féministe? Marie Popelin ou Louis Frank? Il est difficile de le dire. Léonie La Fontaine, collaboratrice fidèle de la *Ligue* dès sa création⁷, et grâce à qui des documents sur le mouvement ont pu être conservés, fit plus tard un historique de la société: "Après bien des mois de travail en commun avec Mademoiselle Popelin, écrit-elle, nous eûmes l'idée de réunir quelques dames et quelques messieurs conscients des améliorations à procurer aux femmes..."⁸ et de citer notamment son frère Henri La Fontaine, Louis Frank, Hector Denis et Emile Vandervelde.

En revanche, un article du *Messenger de Bruxelles* de 1910, écrit par un témoin de l'époque, attribue à Louis Frank la paternité de l'oeuvre. Il est révélateur du tempérament de ce jeune féministe: "Ce tout jeune homme, lit-on dans cet article, rêvait à sa façon une vie brûlante d'activité utile et peut-être aussi glorieuse. Il eut son idée et alors regroupa en une société d'avant-garde celles qui pensaient comme lui, croyait-il. A ce moment-là, quelques dames bruxelloises, qui avaient fait des études universitaires, quelques femmes du monde bourgeois, répondirent à son appel et à ses démarches. Louis Frank portait des articles aux journaux, essayait de convaincre à sa cause les uns et les autres. Son activité était presque de la fièvre. Il était partout, parlant à tout le monde"⁹.

Quoi qu'il en soit, même si Marie Popelin semble avoir eu l'idée de créer la *Ligue*, Louis Frank y joue un rôle prépondérant au début: il en rédige le programme et les statuts, en conçoit l'organisation et en prend la direction. Léonie La Fontaine devait écrire à Edmond Picard peu après, en 1894: "Ce programme a été fait par un jeune homme devant la compétence duquel nous avons cru devoir nous incliner, n'étant pas encore expertes en la matière"¹⁰. Le ton de cette note indique qu'il y a eu des pro-

7. Sur Léonie La Fontaine, voir *Bulletin du Conseil National des femmes belges*, n°17, juin 1949, p. 14 : *La femme belge dans la littérature*, Anvers, 1914, p. 23.

8. Note manuscrite de Léonie La Fontaine, s.d. (pendant la guerre 1914-1918) dans Papiers Léonie La Fontaine, Mundaneum.

9. H. CHAINAYE, "A propos du vote du Sénat français. L'initiateur du féminisme en Belgique" dans *Messenger de Bruxelles*, 21 juin 1910.

10. Lettre de Léonie La Fontaine, Mundaneum.

blèmes d'entente entre Frank et les premières féministes mais nous allons y revenir.

La première réunion préparatoire de la *Ligue* a lieu le 19 avril 1892. Y assistaient, outre Marie Popelin et Louis Frank, Henri La Fontaine¹¹ et sa soeur Léonie, Isala Van Diest et Albert du Chastain. Henri La Fontaine, docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles et avocat à la Cour d'Appel, élu sénateur socialiste en 1894, s'illustrera sur le plan international dans le domaine du pacifisme et de la bibliographie. C'est à lui que l'on doit la création du "Mundaneum," grand centre intellectuel où se sont tenues de nombreuses réunions internationales et qui abrite des richesses documentaires inouïes. Il recevra le prix Nobel de la Paix en 1913. La soeur d'Henri La Fontaine, Léonie, s'associa très activement à l'activité pacifiste de son frère, outre son activité à la *Ligue*.

Isala Van Diest¹² quant à elle, a obtenu un diplôme de docteur en médecine à Berne en 1877. Un arrêté royal l'autorisa à pratiquer en Belgique. En 1882, elle suit les cours de chirurgie et accouchements à l'Université libre de Bruxelles, mais elle eut beaucoup de peine à se créer une clientèle. Elle se distingua dans un domaine particulier, celui du relèvement des prostituées. Elle dirigea le Refuge des femmes tombées et fut membre de la *Société de moralité publique*.

Albert du Chastain, lui, était publiciste et conférencier, collaborateur au journal *Le Soir*, pour lequel il écrivit de nombreux articles sur la femme. En fait, Isala Van Diest avait déjà fondé, avec du Chastain et Jules Pagny, un membre de la *Société de moralité publique*, une ligue du droit des femmes en 1890, et lorsque fut créée notre *Ligue* en 1892, elle préconisa une fusion. Elle parvint à rallier suffisamment de personnes à son idée pour la réaliser: la *Ligue* bénéficie donc de l'arrivée d'adhérents déjà rassemblés dans un premier mouvement.

11. Sur Henri La Fontaine (1854-1943): R. ABS, "Henri La Fontaine" dans *Biographie Nationale*, t. XXXVIII, col. 213-221.

12. Sur Isala Van Diest (1842-1916) : C. DANGOTTE-LIMBOSCH, "Isala Van Diest. La première femme médecin belge" dans *Annales de la société belge d'histoire des hôpitaux*, 1967, pp. 79-85. Voir aussi D. KEYMOLEN, "Isala Van Diest. Arts en féministe", *Spiegel Historiaal*, 1975, n°5, pp. 304-309 et "Les premières femmes médecins en Belgique 1873-1914", *Cahiers Marxistes*, 191, août-septembre 1993, pp. 127-146.

Les 29 avril et 5 mai 1892, les assemblées constitutives de la *Ligue* réunissent tous les nouveaux adhérents. Elles ont lieu dans les locaux de la *Société d'Etudes sociales et politiques*, qui les avait mis gracieusement à la disposition de la *Ligue*. Henri La Fontaine en était le secrétaire. En faisait aussi partie Léon Leclère, docteur en philosophie et lettres et professeur à l'Université de Bruxelles, membre actif de la *Ligue* durant la première année de son existence. Cette société servira en quelque sorte de cadre au nouveau mouvement. En effet, celui-ci s'inspirera de son organisation et en adoptera l'esprit en mettant l'accent non seulement sur la propagande mais aussi sur l'étude. Les deux assemblées discutèrent et approuvèrent les statuts de la *Ligue* puis instituèrent un Comité provisoire. Une brochure publiée exposait les principes, les moyens d'action, le programme d'étude, les statuts et le règlement d'ordre intérieur¹³. La presse en fit un compte-rendu, commenta les réformes que la *Ligue* entendait poursuivre et en approuva la modération.

Le 10 juin de la même année, le Comité se réunit et les différentes sections - bienfaisance, éducation, législation, économie sociale et propagande - se mirent au travail.

Une brise réformiste... modérée

C'est le 27 novembre qu'eut lieu la première assemblée générale dans le grand auditoire de l'Université libre de Bruxelles. Une centaine de dames et quelques messieurs y assistaient. Parmi ceux-ci retenons la présence du recteur Hector Denis¹⁴ et de l'ambassadeur d'Italie à Bruxelles, le baron de Rensis, féministe convaincu. Hector Denis, docteur en droit et en sciences, était professeur à l'Université de Bruxelles et fut recteur de 1892 à 1894. Il enseignait également au Cours d'Éducation. Député socialiste en 1894, il allait être le porte-parole à la Chambre de toutes les revendications de la *Ligue* à laquelle il était d'ailleurs affilié. Il était convaincu que les sciences sociales permettraient d'élaborer les réformes nécessaires à la transformation de la société.

Henri La Fontaine présida l'assemblée. Au bureau siégeaient le secrétaire général de la *Ligue*, Louis Frank, la secrétaire Marie Popelin, la trésorière Léonie La Fontaine et les présidents de section. Henri La Fontaine

13. *Ligue belge du droit des femmes. Statuts*, Bruxelles, 1892.

14. B. S. CHLEPNER, "Hector Denis" dans *Biographie Nationale*, t.XXX, col. 542-555.

ouvrit la séance par ces mots: "Nous sommes ici dans le laboratoire de la pensée libre. Je dis pensée libre et non libre-pensée; je dis aussi laboratoire et non palais ou temple parce qu'il n'est ici ni autorité qui commande ni dogme qui s'impose..."¹⁵.

La *Ligue* entendait mener son action en-dehors de tout esprit de parti. Elle fut toujours soucieuse de préserver sa neutralité, même si, de toute évidence, elle était l'émanation d'un milieu bien défini, au plan idéologique et sociologique. Henri La Fontaine poursuivit: "L'Université a compris que les revendications féminines sont sérieuses, qu'elles méritent de fixer l'attention, qu'elles ne sont point l'oeuvre de quelques exaltés. Mais qu'elles sont un fait et qu'à ce titre, elles sont dignes d'examen et de discussion"¹⁶.

Le choix de l'Université libre de Bruxelles pour la première assemblée générale de la *Ligue* confirme que celle-ci entend donner au mouvement un caractère sérieux et scientifique. Mais c'est aussi une première entorse à son principe de "neutralité". La position philosophique de l'Université de Bruxelles est bien connue et dans une société aussi compartimentée que la société belge du 19^e siècle, l'appui de cette université ne pouvait que faire obstacle à un éventuel regroupement des forces féministes. La composition même de la *Ligue* renforce encore, comme nous le verrons, les liens avec le milieu libéral et libre-penseur de la capitale. Henri La Fontaine parla ensuite de l'esprit dans lequel voulait travailler la *Ligue*: "Nous voulons que les femmes restent femmes... Mais nous voulons qu'elles soient des femmes réelles et non plus des servantes, des ménagères ou des mondaines. Nous voulons qu'elles participent à la vie intellectuelle des hommes et qu'elles soient capables d'élever des fils... Nous voulons leur donner la plénitude de leurs droits pour qu'elles deviennent pleinement conscientes de leurs devoirs"¹⁷.

Il ne s'agissait donc pas pour la *Ligue* de révolutionner la société, (comme ce sera le cas du mouvement néo-féministe des années 70) mais de la réformer progressivement. Le secrétaire général Louis Frank lut ensuite un rapport détaillé sur les origines, les débuts et l'organisation de la *Ligue*, son programme, les réformes qui seraient défendues en premier

15. *Ligue belge du droit des femmes*, 1893, p. 6.

16. *Ibidem*.

17. *Idem*, pp. 6-7.

lieu. Ce programme était essentiellement juridique. Revendiquant l'égalité des deux sexes devant la loi, il comportait l'énumération complète des réformes civiles, éducatives, morales, politiques, économiques, qui aboutiraient à l'égalité par la révision des lois. Il était donc très vaste et nécessitait un choix prioritaire. Le suffrage politique et l'abolition de l'autorité maritale devaient être différés car ces revendications n'auraient de chance de succès, selon Louis Frank, "qu'après de sérieuses études et de patientes vulgarisations" ¹⁸. Le Comité se limita donc aux réformes qui avaient le plus de chance d'aboutir dans l'immédiat: la reconnaissance du droit d'épargner et du droit de témoigner, une protection plus efficace de l'enfance et des jeunes filles, la reconnaissance du principe de la recherche de paternité, l'admission des femmes dans les services bureaucratiques et au barreau. La *Ligue* s'attacha effectivement à ce programme, même si elle ne manqua jamais de se manifester lorsque des occasions de défendre d'autres droits se présentèrent.

Cette assemblée générale se termina par la ratification des pouvoirs du Comité provisoire. La presse commenta l'événement et approuva une fois encore le caractère "raisonnable" du mouvement. Le très catholique *Journal de Bruxelles* et *Le Soir*, quotidien neutre, regrettèrent tous deux que les femmes n'aient pas pris la parole elles-mêmes à cette occasion. Mais à ce propos, la réaction ne se fit pas attendre.

En 1892, trois cents membres étaient affiliés à la *Ligue*. Ils appartenaient en général à la bourgeoisie libre-penseuse de Bruxelles. Beaucoup faisaient partie de la franc-maçonnerie. Parmi les membres du Comité, certains avaient fréquenté l'Université de Bruxelles: Henri La Fontaine, Louis Frank, Marie Popelin et sa soeur Louise, diplômée en pharmacie, Isala Van Diest, Marie Derscheid, première femme reçue dans le corps médical des hôpitaux de la Ville de Bruxelles. D'autres y enseignaient, comme Léon Leclère et Hector Denis, dont l'épouse était membre active de la *Ligue* en tant que présidente de la section d'économie sociale. Appartenaient aussi au monde de l'enseignement laïque Isabelle Gatti de Gamond, Alexis Sluys, directeur de l'École normale pour instituteurs. La *Ligue* comptait aussi parmi ses membres des femmes qui avaient fréquenté l'école de Gatti de Gamond, comme l'écrivaine catholique Marguerite Van

18. *Idem*, p. 11.

de Wiele, ou Henriette Houyoux-Richald, secrétaire générale de la *Ligue* de 1893 à 1894.

Très vite, des tensions internes

La *Ligue* semblait avoir pris un bon départ. Néanmoins elle dut affronter une crise interne dès la première année. Certains membres du Comité, Isala Van Diest, Jules Pagny et Albert du Chastain, reprochèrent à Louis Frank d'être un accapareur. Celui-ci intervenait en effet dans toutes les sections en leur soumettant ses projets de loi. Il rédigeait presque tous les articles de l'organe *La Ligue* et prenait des initiatives sans demander l'avis du Comité.

Marie Popelin en particulier supportait difficilement l'omniprésence de Frank. Ensemble, ils avaient fondé le mouvement mais l'un y associait constamment son nom tandis que l'autre restait dans l'ombre. Des querelles éclatèrent à l'assemblée générale de novembre 1893 qui firent tort au mouvement. Les journaux s'empressèrent en effet de les commenter.

Frank donna sa démission et poursuivit de son côté l'oeuvre féministe qu'il avait entreprise, notamment en publiant un nombre impressionnant d'ouvrages. Quoique ses idées fussent avancées pour l'époque, elles n'en portaient pas moins la marque. Il estimait par exemple, qu'écarter les hommes de la *Ligue* entraînerait un amoindrissement de son "capital intellectuel" : "Les dames seules entre elles n'engendreront jamais un Stuart Mill"¹⁹. A la lecture de ce genre de propos, on comprend la réaction de Marie Popelin. L'attitude de Frank est typique de celle des hommes de son époque: il avait eu le pouvoir à la *Ligue* et ne pouvait accepter que des femmes le lui contestent. Ce qui rendait les hommes méfiants à l'égard des revendications féministes, c'était précisément la crainte de voir leur puissance concurrencée par les femmes.

Le départ de Frank permit à la *Ligue* de retrouver sa cohésion. Mais hélas, guère pour longtemps. Henriette Houyoux, nommée secrétaire générale, orienta toute l'action de la *Ligue* vers l'oeuvre des "Cours féminins" mis sur pied par Isabelle Gatti de Gamond, destinés à parfaire l'éducation domestique et morale des femmes mariées, des femmes du peuple en par-

19. L. FRANK, "Dames seules" dans *L'Indépendance belge*, 7 février 1894.

ticulier. Ceci déplut à Marie Popelin qui entendait maintenir le caractère revendicatif de la *Ligue*. La crise éclata à nouveau à l'assemblée générale de novembre 1895 et entraîna le départ d'Isabelle Gatti et d'autres membres. Cette nouvelle scission fit à la cause féminise "un tort que des années d'effort suffiront à peine à contrebalancer"²⁰.

Vingt ans après: un bilan positif

Elue finalement secrétaire générale en 1896, Marie Popelin dirigea la *Ligue* avec sérieux, prudence, pragmatisme et ténacité, entourée de quelques collaboratrices fidèles telles Léonie La Fontaine, Marie Parent (connue aussi pour son action dans la lutte contre l'alcoolisme), Jane Brigode qui prendra une place prépondérante après 1900 et se lancera dans le mouvement suffragiste.

Marie Popelin fut réellement l'âme de la *Ligue*. "Avec elle, lit-on dans sa nécrologie, tout travail entrepris était mené à bien. Toute question mise à l'étude était approfondie et résolue"²¹. En tant que secrétaire générale, elle était responsable de l'organe trimestriel *La Ligue*, très apprécié dans le monde féministe pour ses articles juridiques et son abondante documentation relative aux réformes réalisées en Belgique et à l'étranger. Elle assumait une grande part de la propagande par des articles dans les journaux et par des conférences. Plutôt que de soumettre des projets de lois à la Chambre, comme l'avait tenté Louis Frank, elle préférait recourir à la pétition en vue d'obtenir des réformes du législateur. *La Ligue* put compter ici sur l'appui de parlementaires libéraux progressistes comme Paul Janson ou Emile Féron, de parlementaires socialistes comme Henri La Fontaine, Hector Denis, Emile Vandervelde, Edmond Picard et du ministre de la justice de l'époque, Jules Le Jeune, un des rares hommes politiques catholiques à reconnaître le bien-fondé des revendications féministes.

En 1897, Marie Popelin organisa à Bruxelles un Congrès féministe international et obtint l'adhésion et la participation d'un grand nombre d'étrangères. Mais les femmes belges, même membres de la *Ligue*, se montrèrent très réticentes.

20. M. PARENT dans *La Ligue*, 1897, pp. 7-8.

21. "In Memoriam" dans *La Ligue*, 1913, p. 127.

En 1905, après de longues années d'effort et de conciliation, elle parvint à fonder le *Conseil National des Femmes belges*, affilié au *Conseil international des femmes*. Progressivement, les activités de la *Ligue* se confondirent avec celles du *Conseil National*.. Cependant la société existait toujours.

En 1912, Marie Popelin réunit à nouveau, pour le vingtième anniversaire de la *Ligue*, un congrès international devant une assistance nettement plus nombreuse qu'en 1897²². Elle put constater que les premières réformes inscrites au programme de 1892 avaient été réalisées, l'accès des femmes au barreau excepté. Elle démissionna au lendemain du congrès pour des raisons de santé et mourut l'année suivante.

Elle et ses collaboratrices avaient été des pionnières. A la suite de leur mouvement, de nombreuses sociétés féministes avaient vu le jour. La guerre mit fin aux activités de la *Ligue* mais elle allait entraîner des changements plus importants dans la situation des femmes.

Si les liens entre la *Ligue* et l'Université de Bruxelles, étroits à l'époque où Louis Frank en était secrétaire général, se distancèrent ensuite, Marie Popelin préférant poursuivre les réformes de manière plus pragmatique que scientifique, n'oublions pas que cette Université avait soutenu la *Ligue* dès sa fondation. Elle lui avait permis de prendre un bon départ. En l'accueillant pour sa première assemblée générale, elle avait contribué à rendre légitimes les revendications féministes.

Puisqu'on fête un anniversaire, j'aimerais clore ma contribution par une phrase de Montaigne, dont on célèbre aussi l'anniversaire, celui des quatre cents ans de sa mort. Déjà au 16^e siècle, Montaigne avait dit: "Les femmes ont raison de se rebeller contre les lois, car elles sont faites sans elles".

²² *Actes des Congrès féministes internationaux de Bruxelles*, publiés par les soins de Marie POPELIN, Bruxelles, 1898 et 1913.

Les divisions du féminisme belge avant 1914

Pierre Van den Dungen

L'apolitisme dont se réclame la *Ligue* fut toujours respecté dans les textes et dans les déclarations, mais sur le terrain il se révéla très vite irréaliste. Pour faire entendre des revendications féministes au Parlement, la *Ligue* devait y trouver des appuis et comme la plupart provenait de libéraux progressistes ou de socialistes, le premier féminisme fut rapidement assimilé à ces courants politiques. Les premières victoires législatives de la *Ligue* hypothèquent donc d'emblée le "front commun féministe" qu'elle souhaitait créer.

De 1892 à 1914, la *Ligue* obtiendra gain de cause devant les Chambres pour la presque totalité des réformes mises à son programme, à l'exception de deux: l'admission au barreau, qui n'aboutira qu'en 1922 en dépit des efforts d'Emile Vandervelde, et l'accès au droit de vote et à l'éligibilité. Dans ce domaine, et en dépit de quelques tentatives en faveur du suffrage communal (notamment en 1895), la *Ligue* adopte d'abord un profil bas, car elle trouve peu d'appui parmi ses amis politiques. Même Frank ne préconise le droit de vote que pour les célibataires: toute incursion des femmes dans le domaine public signifie pour beaucoup l'effondrement de la famille et du foyer. Aussi la question du suffrage des femmes sera - on le verra - un des problèmes parmi les plus épineux pour les partis de gauche. C'est pourquoi, avant la première guerre mondiale, les féministes groupées au sein de la *Ligue* s'en tiendront principalement à

une série de réformes législatives tout à fait indispensables à la reconnaissance légale de la femme en tant qu'être majeur.

Des alliés chez les intellectuels de gauche

De nombreuses propositions furent déposées ou appuyées par Hector Denis, qui ne cessa d'être à la Chambre le porte-parole des revendications de la *Ligue*. Un hommage lui sera d'ailleurs rendu lors du Congrès international féministe organisé en 1912 par la *Ligue*, où il siège en tant que président d'honneur. A l'heure de sa mort, en 1913, le comité de rédaction du périodique *La Ligue* présente Hector Denis comme "le défenseur des idées de justice et d'humanité"¹, "qui prêta toujours son appui au Parlement à nos revendications et grâce à qui nous pouvons enregistrer aujourd'hui plusieurs conquêtes féministes"².

Il faut noter qu'au sein du groupe socialiste à la Chambre l'on entendait d'autres sympathisants tels Emile Vandervelde ou Jules Destrée qui soutiendront les actions de la *Ligue* et celles d'Hector Denis, mais aucun d'entre eux n'avait adhéré au mouvement féministe, indépendant du POB, et ne proposait de lois féministes avec autant de régularité. Citons aussi Célestin Demblon et sa fameuse diatribe féministe lancée aux conservateurs le 4 avril 1895³, lors du débat sur la révision du suffrage communal. En cette même séance, Hector Denis donne lecture d'une pétition de la *Ligue* réclamant le droit de vote pour les femmes aux élections communales, au vu des résultats positifs obtenus par cette réforme en Angleterre, aux Etats-Unis et dans les pays scandinaves. Il propose un sous-amendement dans ce sens, qui est rejeté par l'ensemble des conservateurs, sauf cinq abstentions parmi lesquelles celle du féministe catholique Henry Colaert⁴. Mais c'est au nom du parti ouvrier qu'Hector Denis et Emile Vandervelde reviendront sur la question en 1902 pour proposer une loi instaurant le suffrage universel pur et simple pour les hommes et les femmes en matière provinciale et communale. La proposition est repoussée par une large majorité. Il faut noter l'opposition catégorique de tous

1. *Actes du Congrès féministe international de Bruxelles de 1912*, pp. par les soins de Marie POPELIN, Bruxelles, 1912.

2. "In Memoriam Hector Denis" dans *La Ligue*, 1913 p. 62.

3. C. DEMBLON, (député de Liège), *Le Droit des femmes. Discours prononcé à la Chambre belge le 4 avril 1895*, Huy, 1920, 16 pp.

4. *Annales parlementaires, Chambre, 1894-1895*, pp. 1259-1270, plus additions pp. 1303-1306.

les libéraux (y compris les sympathisants féministes comme Paul Janson) qui considèrent cette mesure avec effroi parce qu'elle risque de profiter aux conservateurs⁵.

Mais ces socialistes-là, tous universitaires, sont issus d'une bourgeoisie intellectuelle et se distinguent de la base du parti et même de certains élus moins instruits, qui renaclent face aux revendications féministes. Dans son ensemble, le socialisme belge se démarque rapidement des premières positions égalitaires qu'il avait affirmées lors de son IX^e Congrès annuel en 1893 et dans la Charte de Quaregnon l'année suivante⁶. Au sein du POB, l'influence proudhonienne persiste majoritairement et le parti aura l'occasion de l'exprimer clairement dès 1901, à propos du suffrage des femmes.

L'action d'Hector Denis à la Chambre

C'est avec Hector Denis que la *Ligue* garda le contact le plus étroit et le plus fécond. La première réforme qu'il introduit est adoptée en 1896 à l'unanimité par la Chambre puis par le Sénat (où la *Ligue* a l'oreille d'hommes comme Henri La Fontaine et Edmond Picard). Il s'agit du premier article d'une proposition de loi indirectement féministe, portant modification des droits successoraux du conjoint survivant, octroyant à la veuve, même séparée de corps, un usufruit sur les biens du conjoint décédé, plus ou moins important en fonction de la situation familiale⁷.

Lors de la session législative de 1898-1899, une proposition de loi relative à l'épargne de la femme mariée, à nouveau soutenue par la *Ligue* et déposée par Hector Denis, relance les revendications féministes. Jusqu'alors la femme mariée était tenue de remettre son salaire à son époux. Hector Denis demande qu'elle puisse ouvrir un livret à la Caisse d'Épargne et gérer ses économies sans l'assistance du mari. Mais les conservateurs, Woeste en tête, imposent deux restrictions de taille: la femme ne pourra retirer de son livret, sans autorisation maritale, que des sommes inférieures à 100 francs par mois. En cas de litige, le juge tranche. C'est sous cette forme que la loi est sanctionnée et promulguée le 10 février 1900. La loi du 10 mars 1900 conforte les précédentes dispositions accordant à la femme les premières libertés économiques. En effet, elle lui

5. L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson*, Bruxelles, 1962, t.II, p. 162.

6. J. DESTREE et E. VANDERVELDE, *Le socialisme en Belgique*, 2^e éd., Paris, 1903, p. 339.

7. A.P., Chambre, 1896-1897, 18 novembre 1896, p. 23.

octroie, sans autorisation du mari, la jouissance de son salaire, pour autant qu'il ne dépasse pas 3.000 francs par an et qu'il soit utilisé aux besoins du ménage. De plus, les instruments de travail de l'épouse ne peuvent être ni aliénés ni déposés en gage par le mari sans son autorisation⁸.

La loi sur la recherche de paternité et de maternité de l'enfant naturel, présentée le 7 mars 1902 par Hector Denis, en accord avec la *Ligue*, fera l'objet de très nombreuses discussions. Elle ne sera votée qu'en 1908 (loi du 6 avril) après maints amendements déposés dans les deux Chambres⁹. En fait, ce projet généreux sera réduit à la légalisation d'un versement obligatoire par le père d'un enfant naturel d'une pension alimentaire à la mère. Les enfants adultérins ou incestueux ne sont nullement considérés.

Ensuite au nom du groupe socialiste et de la *Ligue*, Hector Denis appuie la proposition de loi faite par le député catholique Léon Mabilles¹⁰, dans le cadre de la loi visant à faciliter la célébration des mariages, à l'initiative de Charles Woeste. Il soutient également l'amendement déposé par le catholique Henri Carton de Wiart¹¹ au nom de la *Ligue des femmes chrétiennes*¹². Celui-ci consiste à accepter des femmes majeures comme témoins lors des mariages, par suppression de l'article 75 qui le leur interdisait et la proposition Mabilles élargit la mesure en autorisant la femme à tester pour tout acte civil grâce à la suppression de l'article 37. Cette proposition de loi est votée à l'unanimité en séance du 28 novembre 1907¹³ et promulguée le 7 janvier 1908.

8. A.P., Chambre, 1898-1899, principalement p. 1172, pp. 2347-2360, 2450-2520, 2533-2551.

9. A.P., Chambre, 1907-1908 : voir principalement les séances de décembre 1907 à janvier 1908.

10. Sur Léon Mabilles : P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge*, 2e éd., Gand, 1972, p. 229.

11. Sur Henri Carton de Wiart : *Idem*, p. 38.

12. La *Ligue des Femmes chrétiennes*, fondée à Bruxelles en novembre 1892 par le Père Van Langermeersch, qui en est directeur, n'est pas une association féministe mais une oeuvre philanthropique. Elle allait servir de point d'appui pour coordonner l'action des oeuvres féminines chrétiennes de l'arrondissement de Bruxelles, au sein du Secrétariat central des Oeuvres féminines fondé en 1908, et aussi pour lutter contre la montée du socialisme (*Rapport sur les travaux du secrétariat des Oeuvres sociales féminines de l'arrondissement de Bruxelles*, Bruxelles, 1909, pp. 3-4).

13. A. P., Chambre, 1907-1908, p. 121. Pour la discussion: séances des 20 novembre 1907, pp. 33-43, 22 novembre 1907, p. 74, 28 novembre 1907, p. 121.

Au cours de la session ordinaire de 1908-1909, Hector Denis dépose une proposition de loi accordant aux femmes l'électorat et l'éligibilité au sein des conseils de prud'hommes, dans le cadre d'un projet global de révision de cette institution. Le projet aboutit après de longues discussions à la Chambre entre novembre 1908 et février 1909, au cours desquelles Hector Denis rencontre les plus vives oppositions de la part du gouvernement et de Woeste, principalement sur le point de l'éligibilité qui, selon eux, risquent d'éloigner la femme du foyer. Bloquée un moment au Sénat, elle est adoptée sans qu'aucun amendement n'ait été déposé¹⁴ et la loi est promulguée le 3 mai 1910.

Evoquons aussi la fameuse "loi des chaises", prescrivant de mettre des sièges à la disposition des employées de magasin. Le texte de la proposition est mis à l'étude au sein de la *Ligue* dès 1894. Déposée par Hector Denis en 1901, la proposition ne sera discutée et votée par les Chambres qu'en 1908.

Il est assez piquant de souligner combien, au sein du POB, c'est Denis, fervent disciple de Proudhon (dont la misogynie atteint des sommets) qui sera le fer de lance du féminisme. Sur la question des femmes, Denis reconnaît les errances de son maître, il en fait même la confession publique à la Chambre en 1895: "Mon témoignage ne peut être suspect, déclare-t-il, disciple d'Auguste Comte et de Proudhon, je suis parti de l'idée de l'infériorité indélébile de la femme, il m'a fallu des faits pour modifier ma conviction"¹⁵. Quant à Vandervelde, sa conversion féministe date très précisément de 1891, au II^e Congrès de Bruxelles qui s'était penché sur la question de l'égalité politique des femmes. Développant les thèses traditionnelles de la femme au foyer, Vandervelde s'attira le vif courroux et la violente riposte de Liebknecht. "Je ne m'inclinai pas seulement, avoue-t-il. Je fus conquis. L'effet de masse des convictions contraires à la mienne eut des effets écrasants... En ce qui me concerne, depuis le Congrès de 1891, je n'ai jamais ménagé mes peines pour que cette réforme [le suffrage] inscrite au programme de tous les partis socialistes du monde, soit intégralement réalisée"¹⁶. A la Chambre, en 1895, il confirme:

14. A.P., Chambre, 1908-1909, pp. 47-57, pp. 219-231, pp. 226 et sv., pp. 309 et sv., pp. 434-435 et 610-614.

15. A.P., Chambre, 1894-1895, 4 avril 1894, p. 1261.

16. E. VANDERVELDE, *Souvenirs d'un militant socialiste*, Paris, 1939, p. 142.

"J'ai été jadis tout à fait hostile aux droits de la femme parce que je suis issu, comme vous, d'un milieu bourgeois"¹⁷.

Il est clair que l'action répétée de quelques sympathisants de gauche, même isolés par rapport à l'ensemble de leur parti, éveille la suspicion de la droite. A la sollicitude d'un Hector Denis répondent, dans les rangs catholiques, l'attention d'un Cyrille Van Overbergh¹⁸ et la crainte, diffuse, d'une emprise socialiste sur les femmes.

L'union féministe: une peau de chagrin

Aussi les difficultés pour grouper les forces féministes en-dehors de tout esprit de parti se multiplient au tournant du siècle, en dépit des efforts de Marie Popelin pour les écarter. En 1902, elle essaie de favoriser le rapprochement des différentes tendances en créant des dîners féministes dans lesquels elle mêle des membres de la *Ligue* à des personnalités du monde catholique et du monde socialiste¹⁹. On y voit, côte à côte, Jules Le Jeune, ministre catholique²⁰, Louis Frank, Hector Denis ou encore René Colaert et René Henry qui, avec Louise Van den Plas, fondent la même année le *Féminisme chrétien de Belgique*, coupant court à tout espoir d'union au sein d'un seul mouvement..

Marie Popelin propose alors la constitution d'une antenne belge au *Conseil international des femmes*, une idée qui, à vrai dire, lui avait été suggérée dès 1893 par Mrs Wright Sewall, alors présidente du *Conseil National des femmes des Etats-Unis*. Mais elle n'avait lancé l'appel à l'union des différentes associations féministes belges qu'en 1900²¹. Il faudra encore cinq années de démarches pour constituer le *Conseil National des*

17. A.P. , Chambre, 1894-1895, 4 avril 1894, p. 1264.

18. Cyrille Van Overbergh (1866-1959). Docteur en droit, sénateur provincial 1921-1952, vice-président puis président du groupe catholique au Sénat, ministre d'Etat (P. VAN MOLLE, *op. cit.*, pp. 359-360.

19. *La Ligue*, 1902, n°2, pp. 84-90.

20. Jules Le Jeune (1828-1911), Homme politique catholique, docteur en droit et en sciences politiques et administratives de l'ULB, ministre de la Justice de 1887 à 1894, ministre d'Etat en 1894, sénateur provincial de 1899 à 1900 (A. RUTTEN, *Les grands orateurs belges depuis 1830*, 1954, p. 223).

21. *La Ligue*, 1900, pp.38-41. Voir le Rapport présenté par Marie Popelin "La première assemblée générale du Conseil national des femmes belges", *La Ligue*, 1907, n°4, pp. 116-118.

femmes belges, dont Marie Popelin devient présidente, mais dans lequel ne siège aucun groupe socialiste ni chrétien²². A droite comme à gauche, le monde politique refuse l'existence d'un féminisme indépendant. Mais le mouvement étant amorcé, il faut l'endiguer, même s'il n'a encore que peu d'écho dans l'opinion publique: c'est pourquoi socialistes et catholiques s'ingénieront à récupérer le féminisme à leur profit.

L'ambiguïté du POB

Le premier groupe féministe au sein du parti ouvrier fut le *Socialistische Propaganda Club voor vrouwen*, créé au Vooruit à Gand le 28 juin 1886 par Emilie Claeys²³. Mais cette femme "hors norme", qui mit en pratique dans sa vie privée les théories d'un Bebel sur l'amour et la famille, est rapidement écartée: dès 1896 elle est contrainte de démissionner de tous ses mandats²⁴.

Concernant le rôle de la femme dans la société, le POB adopte une position conservatrice, traditionnelle, calquée sur le modèle bourgeois et la mission familiale de la femme tandis que, sur le plan politique, il subordonne assez rapidement le vote féminin à l'obtention du suffrage masculin. En accord sur ce point avec les libéraux, les socialistes considèrent la femme comme un instrument aux mains de l'Eglise, qui s'introduit ainsi jusque dans les foyers pour pervertir l'esprit des enfants²⁵. Les socialistes

22. *La Ligue*, 1905, pp. 56-58. On répondit à l'appel, des associations philanthropiques telles l'*Union des Mères de famille*, l'*Union des femmes belges contre l'alcoolisme*...

23. Ph. VAN PRAAG, "Emilie Claeys 1855-1943", *Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis*, 4, 1978, pp. 177-196; aussi du même auteur la notice dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 8, col. 157-160. Voir aussi P. VAN DEN DUNGEN, "Emilie Claeys, une féministe socialiste", *Cahiers Marxistes*, 192, août-septembre 1993, pp. 63-70. Authentique ouvrière du textile, Emilie Claeys fut membre du Bureau du Conseil général du POB et membre du Conseil général (1893, 1894-95). Elle démissionne de tous ses mandats en 1896 à la suite d'un scandale où un journal catholique la dénonce comme mère célibataire vivant avec un homme marié.

24. Voir notamment P. VAN DEN DUNGEN, *Féminismes en Belgique 1885-1914. L'émergence d'une idée, sa perception, sa récupération par la société*, mémoire de licence, histoire, ULB, 1992, pp. 57-65.

25. Voir certaines brochures dénonçant cette situation, comme celle du libéral G. ABEL, *De l'influence religieuse de la femme dans le mariage*, publiée par la Bibliothèque de propagande socialiste, n°148, Bruxelles, 1906.

proposent de soustraire la femme à cette influence par l'instruction: mais, disent-ils, il faudra des années pour parvenir à un tel changement.

Aussi, lorsqu'ils s'unissent aux libéraux, par un accord électoral dans l'espoir de briser la majorité catholique, les socialistes acceptent la condition imposée par leurs nouveaux alliés: en aucun cas, le droit de vote ne sera accordé aux femmes. Les signataires de l'accord sont influencés par ce qu'il est convenu d'appeler "la peur du vote clérical des femmes", un sentiment partagé par la base du mouvement socialiste les grandes fédérations régionales, en premier lieu la *Fédération boraine*²⁶. Face à elles, les quelques féministes et autres théoriciens aux idées égalitaires ne font pas le poids.

Aussi quand le parti crée en 1901 une *Fédération nationale des femmes*, elle est socialiste avant d'être féministe. Jusqu'en septembre 1901, la *Fédération* est favorable au suffrage universel sans distinction de sexe. Mais dès octobre de la même année, Lalla Vandervelde annonce, dans un rapport présenté au Conseil général, que la propagande en faveur du suffrage des femmes sera différée jusqu'au moment où le suffrage universel des hommes aura été obtenu, pour ne pas compromettre "l'unité d'action des partisans du suffrage universel"²⁷. A cette occasion, elle prétend s'exprimer au nom de la *Fédération nationale* mais les réactions de certaines, dont Isabelle Gatti, montrent bien que la décision n'a pas été prise facilement²⁸. Quoi qu'il en soit, la résolution de la question est post-posée... à l'année 1948. En effet, le XVII^e Congrès annuel du POB, tenu à Bruxelles le 30 mars 1902, adopte l'ordre du jour suivant: "La prochaine révision constitutionnelle sera limitée au suffrage universel des hommes". Le vote des femmes, pour des raisons d'alliance électorale, est repoussé à plus tard²⁹.

26. Voir surtout M. BRUWIER, "Le socialisme et les femmes", *Du POB au PS 1885-1985*, Bruxelles, 1985, pp. 309-336. Déjà Destree soulignait cette répugnance des ouvriers à l'égard des revendications féminines (J. DESTREE et E. VANDERVELDE, *Le Socialisme en Belgique*, 2e éd., Paris, 1903, p. 342).

27. *Le Peuple*, 8 octobre 1901.

28. D. DEWEERDT, *En de vrouwen? Vrouwen, Vrouwenbeweging en feminisme in België 1830-1960*, Gand, 1980. Voir aussi M. LIEBMAN, *Les socialistes belges 1885-1914*, Bruxelles, 1979, pp. 227-238.

29. J. DESTREE et E. VANDERVELDE, *op. cit.*, pp. 253-254.

Le POB adopte donc deux attitudes distinctes: il se désolidarise officiellement de ses premiers discours sur l'égalité politique, mais il tente de récupérer le mouvement féministe sous la bannière des revendications sociales et économiques, portant ses efforts sur l'égalité de salaire et une législation protectrice du travail des femmes³⁰. Mais les deux voies utilisées dans ce but - propagande par la presse et campagnes de syndicalisation - échoueront.

Dès 1903, la *Fédération nationale des femmes socialistes belges* publie un organe officiel, *La Femme socialiste*, créé en contrepoint aux *Cahiers féministes* d'Isabelle Gatti dont le ton était trop indépendant au goût du parti³¹. Le premier numéro paraît aux Editions de la Maison du Peuple de Bruxelles. Maria Tillmans en est rédactrice en chef³²; elle en assure la publication pratiquement seule: quand elle s'alite en 1896, touchée par la fièvre typhoïde, la revue cesse de paraître pendant son absence.

Le discours de la revue est totalement aligné sur celui du POB. Dans un style clair, à destination des ouvrières, Tillmans et ses collaborateurs expliquent que la place de la femme est d'abord à la maison³³ et que s'il faut qu'elle travaille, le souci premier doit être de ne pas concurrencer le travail des hommes, de ne pas accepter de rémunérations de misère qui permettent aux patrons de maintenir la pression sur les salaires. La rédaction s'aligne sur la position du parti en ce qui concerne le suffrage et estime que l'ouvrière manque d'instruction pour voter avec discernement. *La Femme socialiste* véhicule un discours traditionnel sur les joies de la maternité, l'action salvatrice des femmes dans la lutte antialcoolique et pacifiste. Certains articles n'hésitent même pas à adopter les thèses sur l'infériorité physique de la femme, résultant d'un cerveau plus petit et d'une

30. M.-Th. COENEN, *Les grèves des femmes de la FN en 1966*, POL-HIS, Bruxelles, 1991, pp. 23-37.

31. Mais le prestige de Gatti est tel qu'il est difficile de la critiquer ouvertement. Les *Cahiers féministes* ont paru de 1895 à 1907, affichant des positions nettement plus radicales. Cependant, Gatti a dû limiter ses interventions en raison de son mandat de Secrétaire générale de la *Fédération nationale des femmes socialistes*. Voir V. TANGHE, *Contribution à l'étude de la presse féministe en Belgique avant 1914*, mémoire de licence, Journalisme, ULB, 1991 et "Le féminisme au sein du POB. Exemple de la presse féministe socialiste francophone", *Cahiers Marxistes*, 191, août-septembre 1993, pp. 70-82.

32. Née Maria Fisher (1869-1936), Membre de la *Fédération Nationale des femmes socialistes*, elle succède à Gatti au Conseil général du POB en 1905 (*La Femme Prévoyante*, mars 1936).

33. Voir aussi M. BRUWIER, *op. cit.*, p. 315.

grande nervosité³⁴. Seul écart par rapport à la ligne du parti: l'attitude à l'égard des féministes bourgeoises. Les hommes les dénigrent sans nuance: Paul Sosset n'hésite pas à les taxer de "jeunes ou vieilles mondaines qui jacassent du haut des perchoirs de certains clubs féminino-bourgeois"³⁵ alors que les femmes socialistes, tout en refusant l'alliance avec elles, respectent le travail de celles qui, au sein de leur classe, tentent d'améliorer le sort de la femme³⁶. Telle quelle, la revue trouve peu d'écho et en dépit des efforts, le nombre d'abonnés reste restreint. Elle cesse de paraître en 1908.

Tentative de récupération donc des femmes, non pour la lutte politique dont elles sont exclues, mais pour la lutte économique et sociale: l'effort se traduit parallèlement par une campagne de syndicalisation au sein du POB. Mais les effectifs féminins stagnent. Les dirigeants socialistes ne réussissent pas à intégrer le courant féministe, parce que la base du parti, dans sa grande majorité, ne croit pas que la femme doit participer au mouvement politique et social. Les quelques intellectuels, issus de la bourgeoisie, acquis à l'émancipation féminine, ne parviennent pas à briser le poids de l'idéologie dominante. Les revendications sur l'égalité des droits dérangent les membres du parti, inquiets aussi des aspects moraux révolutionnaires de cette nouvelle doctrine.

Mais il est intéressant de constater que, en dépit de ses répugnances, le POB ne peut faire l'impasse sur le problème féminin. L'échec de sa tentative de récupération pèsera d'autant plus lourd que des catholiques réussissent, eux, à dépasser les réticences conservatrices et à créer de véritables espaces féminins au sein de leur parti.

La réussite du parti catholique

L'attitude du parti catholique est complexe: elle résulte à la fois d'une réaction endogène (par rapport au *Féminisme chrétien* de Louise Van den Plas³⁷ jugé trop "cérébral" et trop indépendant) et exogène: la prise de

34. *La femme socialiste*, 24 décembre 1905, pp. 1-2.

35. *Id.*, 26 juin 1904.

36. *Ibidem.*

37. Sur Louise van den Plas : D. KEYMOLEN dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t. I, pp. 339-342 ; P. GERIN, "Louise Van den Plas et les débuts du féminisme chrétien", *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. I, 1969, pp. 254-275.

conscience que, dans la lutte contre le socialisme, les associations de femmes seront d'un grand secours.

Nous ne voulons pas analyser ici le développement du réseau associatif féminin catholique mais seulement souligner quelques aspects stratégiques des catholiques face au premier féminisme. Leur intérêt subit à l'égard du suffrage féminin répond au reniement des socialistes. Très vite en effet, certains perçoivent l'avantage que leur parti pourrait tirer d'une telle revendication. Aussi amèneront-ils le parti catholique à réclamer le suffrage des femmes, en contrepartie de son adhésion au projet de réforme constitutionnelle qui aurait instauré le suffrage universel.

L'abandon du suffrage féminin par le POB facilite donc fortement la tâche des féministes catholiques, y compris au sein de leur parti. Ils peuvent convaincre les éléments conservateurs (et majoritaires) en présentant l'exigence du vote féminin comme le moyen de bloquer l'avènement du suffrage universel. La ligne de conduite nouvelle n'a que des avantages: elle gêne les projets réformistes des partis de gauche qui redoutent le vote féminin et, au cas où le SU passerait, elle limite les dégâts électoraux en récupérant le vote féminin au profit des conservateurs.

Pour toutes ces raisons, l'avocat-député René Colaert et le journaliste René Henry³⁸ partent en campagne pour la femme électrice³⁹. Leur ouvrage paraît précisément au moment où le POB change de cap et décide officiellement de postposer l'égalité politique. L'essentiel de leurs arguments est puisé... dans le livre de Louis Frank, *Essai sur la condition politique de la femme. Etude de sociologie et de législation* (Paris, 1892)⁴⁰. Leur position n'est pas totalement opportuniste. René Henry, conseiller communal à Anderlecht en 1907, mène dans sa commune une action en faveur des femmes, collabore au *Féminisme chrétien de Belgique* de Louise Van den Plas. René Colaert est plus ambigu. Modérément féministe, il s'abstient à la Chambre en 1895 lors du vote sur le suffrage féminin communal, il ne se ralliera que plus tard à l'égalité politique des femmes.

38. René Colaert (1848-1925), docteur en droit de l'Université de Louvain, échevin (1976) puis bourgmestre (1900-1921) d'Ypres, représentant à partir de 1884. René Henry (1881-1917), journaliste au *National*, au *Patriote* et au *Journal de Bruxelles*.

39. R. COLAERT et R. HENRY, *La femme électeur*, Bruxelles, 1901, 166 pp.

40. Voir aussi la correspondance échangée avec Frank : Bibliothèque Royale, Cabinet des Manuscrits, Papiers Frank, II, 7792, de R. Henry à L. Frank, 24 juin 1901.

Il ne déposera jamais de proposition importante, à la façon d'un Hector Denis ou même d'un Vandervelde, si ce n'est au sujet de la recherche de paternité, en faveur de laquelle il proposera un rapport complémentaire à celui de Denis⁴¹. Pas forcément opportunistes, mais plus préoccupés de lutte antisocialiste que d'émancipation féminine, ces deux promoteurs du féminisme catholique trouveront des appuis inattendus au sein de l'Institut de Philosophie à Louvain.

Inattendus parce que tout commence mal, l'année même de la création de *Féminisme chrétien*, en 1902: Simon Deploige, alors professeur au jeune Institut supérieur de Philosophie de l'Université de Louvain et proche collaborateur du cardinal Mercier, se livre à une critique virulente des idées féministes et de leurs principaux initiateurs⁴². Il s'en prend à Frank, insistant lourdement sur ses origines juives, ainsi qu'à Bebel et au sociologue Letourneau⁴³ qu'il qualifie de révolutionnaires et de partisans des unions libres, délétères pour la famille et par conséquent néfastes pour la société et le christianisme. Il critique ensuite l'oeuvre de Stuart Mill et met en garde ses amis catholiques libéraux et "socialistes chrétiens" contre les théories égalitaires dans le couple. Il réaffirme au contraire la prééminence masculine, indispensable et salutaire. Enfin l'auteur défend la logique de la loi du plus fort qui légitime l'exercice du pouvoir de l'homme. La faiblesse congénitale de la femme justifie en retour une interdiction totale du travail féminin. Cette interdiction ne peut être que bénéfique pour la famille, ce qui est essentiel pour la société et lui enlève toute apparence d'injustice. A titre d'exemple, il rappelle l'épisode de la femme avocat et estime que la demande d'accès au barreau a été justement repoussée parce qu'elle est incompatible avec les devoirs familiaux de la femme. Enfin, il s'oppose au droit de vote des femmes auquel il préfère les pressions exercées par des organes non-officiels, tels que les ligues ou associations féminines qui, d'après lui, représentent mieux les intérêts de chacune. En clair, Deploige repousse toutes les idées nouvelles.

41. A.P. , Chambre, 11907-1908, p. 378.

42. S. DEPLOIGE, *L'émancipation des femmes*, Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1902, 46 pp. Publié aussi dans *Revue néo-scolastique*, mars 1902, pp. 53-94.

43. Charles LETOURNEAU (1831-1902), sociologue français, professeur à l'École d'Anthropologie de Paris, membre du comité de la Société de Sociologie, vice-président de l'Institut International de Sociologie.

Or, lorsqu'en 1906, le cardinal Mercier est désigné à l'archevêché de Malines, son protégé accède à la direction de l'Institut de Philosophie de Louvain, ce qui ne laisse présager rien de bon pour l'avancée des théories réformatrices au sein de l'université catholique. Mais c'est sans compter avec le travail de propagande continu de *Féminisme chrétien* et surtout avec la volonté du Cardinal Mercier qui avait compris la nécessité d'intégrer certaines revendications féministes dans le programme catholique.

Aussi ne faut-il pas s'étonner du nouveau discours adopté par l'Institut et cautionné par son directeur à la veille de la première guerre mondiale⁴⁴. Il est d'abord explicitement reconnu que l'espace du foyer ne suffit plus à la femme et qu'il faut prendre en considération son envie d'accéder à plus de responsabilités dans la vie publique. D'autant plus que la menace du suffrage universel est présente et que seule la femme, naturellement religieuse, pourra, par son vote modérateur, empêcher une trop grande victoire de la gauche. L'ouvrage conclut que l'émancipation de la femme est devenue, dans le monde chrétien, une obligation d'engagement social contre les forces laïques. Le message utilitaire est donc passé dans les milieux universitaires catholiques - mais il a mis du temps. Il fut même question, en 1913, d'admettre les filles à suivre, en élèves libres, quelques cours à l'Université catholique de Louvain mais la guerre repoussa cette timide tentative d'ouverture à l'année 1920⁴⁵.

Si certains intellectuels admettent l'aspect inéluctable de l'émancipation féminine et la nécessité d'intégrer cette lutte au monde catholique plutôt que de la rejeter systématiquement, les ecclésiastiques, eux, dans leur majorité, y restent complètement réfractaires et hostiles. Etrangers à la réalité sociale, ils martèlent à longueur de pages les vérités de l'Évangile, à destination d'un public de dames nobles et bourgeoises ; ils dessinent le portrait de la femme chrétienne idéale, au sein de la famille soudée et

44. *Le rôle de la femme chrétienne dans la vie publique*, Louvain, Institut de Philosophie, 1912.

45. Cf le rapport déposé en juillet 1911 par le Recteur Ladeuze sur la question de l'admission des filles à l'Université catholique (L. COURTOIS, *L'introduction des étudiantes à l'Université de Louvain. Les tractations préliminaires 1890-1920. Etude statistique 1920-1940*, Louvain-la-Neuve, 1987.

pieuse, insensibles aux revendications des féministes, fussent-elles chrétiennes⁴⁶.

Les catholiques ne sont donc pas plus unanimes que les libéraux ou les socialistes mais le différend se situe sur d'autres plans. Contrairement aux partis de gauche, le suffrage des femmes, présenté comme rempart contre le socialisme, permet de rallier les plus conservateurs (tel Woeste) et de donner au parti catholique l'apparence de l'union dans la défense de la cause féminine.

Quant aux revendications économiques et sociales, le Congrès de Malines (23-26 septembre 1909) les inscrit à l'ordre du jour de la section féminine. Louise Van den Plas y présente, avec éloquence, une contribution sur les relations des femmes des classes dirigeantes et du mouvement syndical chrétien. La militante regrette le peu de conscience sociale des jeunes travailleuses car le syndicalisme, selon elle, est un devoir vital pour l'ouvrière qui seule, ne peut se défendre contre les excès des puissants⁴⁷.

Le Cardinal Mercier estime, lui aussi, qu'il est temps d'organiser un mouvement social féminin à l'échelle nationale afin d'éviter toute forme de dispersion des forces catholiques. Selon une tactique qui lui est chère - le recrutement de personnes qu'il juge d'élite - il s'adresse (non à Louise Van den Plas, trop indépendante) mais à une jeune Liégeoise, qu'il remarque lors du Congrès, Victoire Cappe⁴⁸. Il lui confie la tâche immense de consolider les liens entre le monde chrétien et les femmes afin de les détourner du socialisme et, dans ce but, lui assure une formation philosophique, économique et sociale à l'Université de Louvain, sous la direction de Victor Brants⁴⁹.

46. Pour l'analyse de leurs écrits et de leurs positions : P. VAN DEN DUNGEN, *Féminismes...*, pp. 99-117.

47. *Le féminisme chrétien. Rapport présenté au Congrès de Malines 23-26 septembre 1909*, Renaix, 1913, 15 pp.

48. Victoire Ida Jeanne CAPPE (1886-1927). Issue d'une famille libérale (père franc-maçon), elle se convertit à l'âge de 15 ans. Après des études de régente, elle se lance dans le syndicalisme féminin et dès 1907 fonde le *Syndicat de l'Aiguille* (D. KEYMOLEN dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t. I, pp. 19-21. Voir aussi *Le syndicalisme au féminin*, dossier édité par le CARHOP, Bruxelles, 1990).

49. Vicomte TERLINDEN, "Victor Brants", *Biographie Nationale*, t. XXX, col. 209-212; K. MEERTS, "De Leuvense Hoogleraar Victor Brants. 1. Een brugfiguur in het sociaal-katholicisme", *Bijdragen tot Geschiedenis*, 65, 1982, 3-4, pp. 197-233.

En juillet 1912, après avoir centralisé cinq syndicats de l'aiguille en une *Fédération nationale*, Cappe instaure un *Secrétariat général des unions professionnelles féminines chrétiennes* dont elle devient la secrétaire générale pour la partie wallonne. L'Anversoise Maria Baers prend en charge la partie flamande du pays⁵⁰. Outre l'appui constant de Brants, Cappe est aussi soutenue par le père Rutten, responsable du *Secrétariat des Union professionnelles chrétiennes*⁵¹.

En même temps, le Congrès de Malines donne une impulsion formidable à un type d'associations visant à encadrer les femmes rurales: les *Cercles de Fermières*⁵², regroupés bientôt au sein d'un *Comité National* à partir du 21 juillet 1910.

Le mouvement féminin trouve donc un accueil dans la famille catholique mais sous la double forme, à peine dissimulée, d'une reconversion des pratiques charitables et de la lutte contre le socialisme. Si l'action de Louise Van den Plas est célébrée au Congrès de Malines en 1909, il n'en demeure pas moins qu'elle est tenue à l'écart des initiatives prises par les autorités politiques et religieuses. Le féminisme concret, souhaité par le cardinal Mercier, obtiendra d'excellents résultats dans le domaine syndical. Aussi les efforts consentis pour encadrer les femmes, joints à l'image de défenseurs de la cause féminine grâce au vote, permettent aux catholiques de réaliser une récupération réussie, là où les socialistes échouent. Ils créent, de manière tactique et utilitaire, en dépit de leur opposition conservatrice, des espaces féminins bien contrôlés.

Conclusion

Il est clair qu'aucun parti ne pouvait accepter la constitution d'un féminisme apolitique. Tout en contestant aux femmes un rôle public, le monde politique prend conscience de la force qu'elles peuvent représenter soit dans la lutte antisocialiste soit dans l'éducation des futurs militants. Au moment même où l'échiquier politique est profondément bouleversé par l'apparition du POB et le suffrage plural, aucun parti ne prend donc le risque de laisser les femmes hors influence.

50. D. KEYMOLEN, "Maria Baers", *Biographie Nationale*, t. XLIV, col. 5-6.

51. Sénateur de 1921 à 1946 (P. VAN MOLLE, *op. cit.*, p; 290).

52. P. VAN DEN DUNGEN, "Les cercles de Fermières. Une solution catholique à l'exode rural 1880-1919", *Cahiers Marxistes*, 191, août-septembre 1993, pp. 100-112.

Ceci amène des féministes à tenter une intégration au sein de groupes exclusivement masculins quitte à s'apercevoir assez rapidement que le parti subordonne leurs revendications à ses intérêts propres. La tactique, sans équivoque chez les socialistes, est plus feutrée du côté catholique, mais aboutit, de la même manière, à la déconstruction du féminisme initial et à l'échec d'un front commun féministe avant 1914.

Signification, modernité et limites du féminisme avant 1914

Eliane Gubin

La création de la *Ligue belge du droit des femmes* en 1892 est considérée à juste titre comme l'acte de naissance du féminisme en Belgique. La *Ligue* est effectivement le premier groupe, non pas féminin mais féministe, à poursuivre explicitement "la défense des droits et la protection des femmes" ¹. Elle structure son action de manière classique: création d'une association et d'une revue², diffusion de ses idées par voie de congrès, de conférences, de meetings, création d'un secrétariat permanent et d'un centre de documentation³, pression exercée sur le pouvoir législatif par des pétitions, relayées par quelques députés acquis à l'émancipation féminine.

La *Ligue* belge s'inscrit donc dans un mouvement généralisé en Europe occidentale qui, grosso modo de 1870 à la fin du siècle, constitue ce que l'on a pu joliment appeler "le printemps de l'associationnisme féminin"⁴, c'est-à-dire une période où partout des groupes militants relaient les initia-

1. Voir notamment *La Ligue*, 1893, p. 7.

2. *La Ligue. Organe belge du droit des femmes*. A paru de 1893 à 1914.

3. Créés en 1895 (Baronne P. BOEL et C. DECHENE, *Le féminisme en Belgique 1892-1914*, Bruxelles, 1955, p. 49).

4. M. PAVILLON et F. VALOTTON, "Des femmes dans l'espace public helvétique 1870-1914" dans *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930*. Actes du Colloque de l'Université de Lausanne 11-12 novembre 1991, Lausanne, 1992, p. 13.

tives individuelles, un moment où partout "les femmes entrent collectivement dans le débat public" ⁵.

Les étapes et les rythmes de ce phénomène dans chaque pays européen sont bien connus grâce à la publication récente d'ouvrages de synthèse⁶. Les spécificités de la *Ligue* belge, son organisation, les personnalités qui la composent ont été étudiées par Françoise De Bueger-Van Lierde, tandis que Pierre Van den Dungen s'est attaché à définir son influence⁷. Il reste à s'interroger sur son relatif succès⁸ et sur la signification de ce premier mouvement d'émancipation féminine dans le contexte politique, économique et social de cette Belgique fin de siècle. L'exposé se propose d'ouvrir quelques pistes de réflexion sur la modernité de ce féminisme, dit bourgeois⁹, ses contradictions, ses stratégies, ses alliances, ses limites.

Définir le féminisme

Deux éléments frappent dès l'abord dans les discours prononcés lors de la première assemblée générale de la *Ligue* : la volonté de présenter le féminisme comme une question scientifique et le désir de le maintenir en-dehors des luttes de partis.

Ce n'est donc pas un hasard si la *Ligue* choisit l'Université libre de Bruxelles pour cette première et solennelle assemblée. Ce choix est censé lui conférer le sérieux scientifique dont elle se réclame. Mais la référence à la science est inattendue: non pas la science en général mais bien la plus

5. *Ibidem*. Voir aussi Baronne P. BOEL et C. DECHENE, *op.cit.*, pp. 12-16.

6. Principalement la monumentale *Histoire des femmes en Occident*, 5 t., sous la direction de G. DUBY et M. PERROT (surtout les t. 4 et 5, Paris 1991-1992).

7. Voir leurs articles dans ce présent recueil.

8. Succès non pas en terme de diffusion dans l'opinion publique, mais bien en terme de prise en considération de la condition et du statut des femmes au Parlement. Succès aussi si l'on envisage l'extraordinaire nébuleuse d'associations féminines qui ont vu le jour dans le sillage de la *Ligue*.

9. Le terme ne me paraît pas correct en ce qu'il tend à assimiler ce féminisme à une sorte de philanthropie, apanage des bourgeoises au 19^e siècle, et à occulter les préoccupations sociales, réelles au sein de la *Ligue*. Il faut aussi souligner que ce féminisme recrute ses militantes surtout au sein des classes moyennes (la plupart sont institutrices ou enseignantes) et parmi la petite bourgeoisie intellectuelle des villes.

neuve des disciplines scientifiques, la sociologie¹⁰, science nouvelle, en plein essor mais aussi objet de controverse dans les milieux académiques. Intellectuellement, le premier féminisme fait donc preuve d'une indéniable modernité, justifiée sans doute par ses liens étroits avec les promoteurs des jeunes sciences sociales, Hector Denis et Henri La Fontaine. D'ailleurs les réunions préparatoires de la *Ligue* ne s'étaient-elles pas tenues "dans le sérail", à la *Société d'études sociales et politiques*¹¹ ? Au sein même de la *Ligue*, l'intérêt pour la sociologie se traduit par la création d'une section d'Economie sociale, animée par Joséphine Denis et Berthe Leclère¹², consacrée à l'observation statistique du travail féminin et à ses formes d'organisation.

S'il était nécessaire, le discours d'ouverture d'Henri La Fontaine dissiperait tous les doutes: "L'université, déclare-t-il, a compris que les revendications féminines sont sérieuses [...]; qu'elles sont un fait et qu'à ce titre, elles sont dignes d'examen et de discussion"¹³. Cette déclaration peut paraître parfaitement anodine aujourd'hui. Mais dans les années 1890, elle renferme des présupposés résolument modernes puisqu'elle qualifie les relations entre hommes et femmes de *faits*, étudiables, mesurables, susceptibles donc de différer selon les sociétés, susceptibles "d'examen" et de "discussion"...

Une telle affirmation s'oppose radicalement à la conception dominante du 19^e siècle qui repose au contraire sur la biologie pour légitimer les rôles sociaux: rôles "naturels" - pour les femmes surtout -, déterminés par la physiologie, par conséquent rôles immuables, an-historiques. Mise en place au cours du siècle et largement confortée par la science (surtout

10. P. DE BIE, *Naissance et premier développement de la sociologie en Belgique*, Louvain-la-Neuve, 1988.

11. Créée en 1890 par A. Couvreur, avec la participation d'Hector Denis et d'Emile Vandervelde. Henri La Fontaine en est secrétaire.

12. Joséphine Denis : membre du Comité de la *Ligue belge du Droit des femmes* depuis 1892, présidente de la section d'Economie sociale, membre de *La Libre Pensée* d'Ixelles, elle s'attacha surtout aux conditions matérielles des femmes (travail, salaires, mutuellisme) (études publiées principalement dans *La Ligue*). Elle fut une conférencière infatigable et l'auteur d'une petite brochure *Des causes de l'indifférence que rencontrent les revendications féministes*, Bruxelles, 1893. Quant à Berthe Leclère, on ne dispose pas d'éléments biographiques à son propos, sauf à signaler qu'elle était la soeur de Léon Leclère, professeur d'histoire à l'ULB.

13. *La Ligue*, 1893, p. 6.

médicale), cette conception ne souffre aucune discussion et permet de repousser toute velléité d'émancipation féminine, au nom même du respect des différences biologiques et de l'ordre naturel. Il convient donc de souligner l'originalité de l'idée contraire, inscrite dans le programme de la *Ligue*.

Certes, cette originalité ne dépasse pas certaines limites: le mariage et la maternité restent, pour les premières féministes, le lot indiscuté de la majorité des femmes. Ces concessions aux traditions ont contribué à taxer le mouvement de "modéré" et de "bourgeois". Un tel jugement relève de l'anachronisme. Toute revendication, si audacieuse soit-elle, comporte toujours ses propres limites, à trouver dans l'état d'esprit de la société contemporaine. Ce phénomène n'est pas lié à l'histoire des femmes, il s'observe partout: les protagonistes d'une nouveauté peuvent rarement aller au bout de leur modernité car ils en sont empêchés par leur culture et les valeurs fondamentales de leur temps, quand bien même ils les contestent. Les réformateurs ne conçoivent que dans certaines limites, limites intéressantes qui, seules, nous donnent la mesure du possible (ce qu'il est possible d'imaginer comme changement à un moment donné dans une société donnée) et nous préservent des anachronismes.

Alors qu'elles voient dans la prédestination biologique une contrainte sociale et un moyen de pouvoir¹⁴, les premières féministes restent encore paralysées par l'image de l'épouse et de la mère, par le stéréotype du foyer, lieu "naturel" et privilégié des femmes. La modernité, elles ne la conçoivent encore que dans l'exception. Leurs discours s'en ressentent: apparemment ambigus ou contradictoires, ils reflètent leurs difficultés à se dégager de la mentalité de l'époque et illustrent la puissance du conditionnement social sur les femmes.

Les conséquences ambiguës de la modernité

Mais cet ancrage précoce du féminisme dans une perspective sociologique ne lui fut pas favorable. Pourtant, la société de la fin du 19^e siècle baigne tout entière dans "le social"; la "question sociale", explosive à la fin des années 1880, les émeutes spontanées et sanglantes de 1886, les prises

14. Cette dénonciation est très nette : "La recherche obstinée de l'infériorité d'un sexe par rapport à l'autre, écrit Isabelle Gatti de Gamond, est inspirée par de secrètes pensées d'oppression et d'exploitation" (*Cahiers féministes*, 15 avril 1903, p. 4).

de position des radicaux et des socialistes obligent les conservateurs au pouvoir à étudier les relations entre les classes qui semblent avoir disjoncté avec le développement du capitalisme industriel. En essayant de s'insérer dans la revendication égalitaire, le féminisme participe au mouvement général; en clair, il entend prendre part à la reconstruction sociale qui s'annonce en attirant l'attention sur les inégalités et les discriminations de sexe, comme le mouvement ouvrier met en évidence les inégalités et les discriminations de classe.

Mais si l'observation minutieuse, suscitée par les événements, porte ses fruits pour la lutte des classes, elle tourne court pour les féministes. Le premier examen "scientifique" des rapports sociaux entre hommes et femmes et la première interrogation "sociologique" du rôle de la femme dans la société aboutissent à réaffirmer avec force sa mission reproductrice et familiale. Les études sociales comme les déclarations politiques s'accordent pour désigner le foyer comme lieu féminin par excellence et pour renforcer une stricte distribution des rôles, garantissant l'ordre social et le fondement de la société¹⁵. Dans le projet social qui se forge précisément au tournant du siècle, la femme est plus que jamais assignée à résidence dans sa famille et dans son rôle domestique. Evoquant en quelque sorte la "raison d'Etat", l'argument politique renforce l'argument biologique et moral pour maintenir la femme au foyer¹⁶. L'inégalité légitime la hiérarchie dans une société traumatisée par la crise, qui réagit en terme de "défense" sociale. Le paternalisme, - le modèle familial étendu à l'économique et au politique -, est désormais présenté par les conservateurs comme la solution aux problèmes sociaux. Le modèle familial traditionnel en sort renforcé: "La question de l'obéissance dans le mariage est primordiale. Elle est la conséquence nécessaire de l'autorité nécessaire dans les fractions de la société comme dans la société tout entière: c'est le pivot sur lequel tourne toute la législation relative aux droits de la femme [...]. La famille est une réduction, une cellule de la société. L'ordre doit régner dans cette cellule. L'organisation nécessite une autorité, il faut un chef auquel tous obéissent

15. Voir par exemple Ch. WOESTE, "L'éducation des femmes et le féminisme" dans *Revue Générale*, mars 1902 ; J. PIETERS dans *Revue sociale catholique*, 1907-1908, p. 295.

16. Voir notamment E. GUBIN, "Le modèle de la femme au foyer en Belgique avant 1914" dans *Norme et marginalités*, Bruxelles, 1991, pp. 97-115 et "Home Sweet Home..." dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, XXII, 1991, 3-4, pp. 525-528 et pp. 545-550.

et qui ait les moyens de contraindre à l'obéissance"¹⁷... "L'homme enfin est le chef naturel de la société domestique [...] L'obéissance est un devoir [...], elle est de droit naturel dans la famille parce que [...] la subordination est indispensable au maintien de la famille comme de la société"¹⁸. A la question, maintes fois posée, de savoir ce qu'est [ce que doit être] une femme; la réponse ne varie pas : "La femme chrétienne, c'est le bonheur modeste et silencieux de la maison, la vie humblement remplie de bonnes oeuvres ignorées et de grandes actions sans bruit terrestre, l'affection inépuisable et profonde, mais muette comme l'eau d'un puits caché qui ne reflète jamais que le ciel"¹⁹.

Des retombées positives?

Si l'observation du rôle de la femme se solde par une sévère critique du féminisme, comment expliquer que le mouvement se soit maintenu et même développé? Précisément grâce à l'attention qu'il a suscitée. Les revendications féministes se sont exprimées publiquement et, même si la société répond en renvoyant les femmes à leur "destinée", l'émergence d'un mouvement revendicatif dans l'espace public, même peu influent, oblige à considérer ses griefs. La condition féminine n'a pas bénéficié du changement social mais la question du féminisme est posée. La réflexion sort désormais des milieux féminins et pénètre dans les groupes politiques attentifs à réévaluer les forces en présence, dès lors que les équilibres anciens sont rompus.

A l'Université catholique de Louvain, le jeune juriste Léon Dupriez traite des droits de la femme dans un cours donné dès 1895 à l'Ecole des sciences sociales et politiques²⁰. Victor Brants lui-même²¹ y consacre une étude. De leur côté, les dirigeants catholiques, bien qu'influencés par l'école leplaysienne qui condamne les revendications féministes ("1° parce qu'elles tendent à effacer la différence des sexes; 2° parce qu'elles contes-

17. *Revue sociale catholique*, 1901-1902, p. 338.

18. *Idem*, p. 339.

19. *Idem*, p. 346.

20. Baronne P. BOEL et C. DECHENE, *op.cit.*, p. 66. Sur Léon Dupriez (1863-1943), juriste, professeur à l'Université de Louvain voir J. DABIN dans *Biographie Nationale*, t. XXX, col. 359-361.

21. Sur Victor BRANTS : K. MEERTS, "De leuvense hoogleraar Victor Brants" dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, 65, 1982, 3-4, pp. 197-233 et 66, 1983, 1-2, pp. 102-130.

tent l'état de subordination nécessaire dans lequel la femme se trouve placée vis-à-vis du mari, aux termes de la loi chrétienne confirmée par notre Code civil ²²⁾) sont bien obligés d'en tenir compte, ne fût-ce que pour les canaliser. Simon Deploige, Cyrille Van Overbergh s'y emploient, la *Société belge de sociologie*, présidée par Cyrille Van Overbergh, ouvre ses *Annales* à une étude comparative du féminisme en Europe et aux USA²³. Quant au cardinal Mercier, il choisit Victoire Cappe et Maria Baers pour susciter de toute pièce un "féminisme chrétien", en dehors de celui, trop indépendant, fondé peu avant par Louise Van Den Plas²⁴.

Du côté des gauches, une fraction libérale se montre relativement attentive aux féministes. Louis Frank donne un cours sur le droit des femmes en 1895²⁵ et se révèle un infatigable défenseur de l'émancipation féminine. Parmi les progressistes, Janson, Féron surtout, relaient ces aspirations dans le monde politique. Un instant indécis, travaillé par Denis ou Vandervelde, le POB hésite mais se rallie dès 1901 au modèle familial traditionnel et cadennasse la question féminine en rejetant l'égalité politique. La prise de conscience est donc générale, même si elle mène à un aménagement, à une déconstruction du féminisme originel au profit des différents partis.

Une Ligue sous influence

La seconde volonté, exprimée par les fondateurs et les fondatrices de la *Ligue*, est de maintenir le féminisme en-dehors des luttes de partis. Voeu pieux dans une Belgique politisée à outrance, voeu pieux en raison des antécédents de la *Ligue*... Car si la *Ligue* est une création, elle est aussi un aboutissement. Si elle naît en 1892, cela implique, comme pour toute naissance, une gestation. Dans ce cas précis, la gestation fut longue: près

22. *La Réforme sociale*, 1896, t.2, pp. 88-89.

23. DESCHAMPS (secrétaire de la Société belge de Sociologie), "Les causes sociales du féminisme aux Etats-Unis. Conférence donnée à la Société belge de sociologie" dans *Revue sociale catholique*, 1902-1903, p. 219. Voir aussi *Idem*, 1902-1903, pp. 144-160; pp. 205, 212 ; 1904-1905, pp. 29 et sv.

24. Sur Louise Van Den Plas : D. KEYMOLEN dans *Nouvelle Biographie Nationale*, t.I, pp. 339-343.

25. L. FRANK, *Cours de législation féministe. Notions élémentaires*, professé à l'Extension de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1895.

de trente ans et entièrement dans le sein du libéralisme. De quoi rendre caduque toute tentative de neutralité!

La *Ligue* fut en effet précédée d'un "protoféminisme" qui, de 1864 à 1892, permit de mettre en place les éléments nécessaires au mouvement revendicatif. Ces éléments furent, en Belgique comme partout en Europe, la constitution d'un réseau éducatif pour filles²⁶. Comme idée, ce féminisme pédagogique remonte au début de l'indépendance et aux écrits de Zoé Gatti de Gamond. Mais cette idée ne put se concrétiser qu'à la faveur d'un contexte politique favorable, permettant la création d'écoles laïques pour filles, essaimant à partir d'un modèle - le Cours d'Education pour Jeunes Filles de la Ville de Bruxelles à partir des années 1860. Divers facteurs expliquent ce succès:

1. l'apparition au sein du libéralisme d'une nouvelle génération, celle d'Isabelle Gatti, née après la révolution (fin des années 1830-début des années 40), génération de "jeunes libéraux" pétris d'autres lectures que les pères fondateurs, influencés par le socialisme utopique, adeptes d'une démocratisation de la société et solidaires de tous les mouvements d'émancipation (linguistique, ouvrier, anti-esclavagiste... etc). Ce milieu forme le "milieu d'accueil" du protoféminisme.

2. la nécessité politique d'intensifier la lutte clérico-libérale en raison de l'intransigeance pontificale à l'égard de la modernité (au plan politique: le *Syllabus* en 1864 condamnant les libertés modernes garanties par la Constitution, au plan scientifique: fixisme contre évolutionnisme). Faisant de l'enseignement l'arme essentielle dans sa lutte contre l'Eglise, le parti libéral, toutes nuances confondues, consent un important effort éducatif en faveur des classes populaires (sociétés d'éducation populaire, bibliothèques) et en faveur des filles, pour les soustraire les unes et les autres à l'influence du clergé. La *Ligue de l'Enseignement* est fondée dans ce but en 1864, tandis que les administrations communales des grandes villes libérales financent un réseau d'enseignement laïque pour filles. En France, pareillement et à la même époque, le parti républicain tente d'abaisser le pouvoir de l'Eglise de manière analogue: "Il faut que la femme appar-

26. E. GUBIN, "Le féminisme en Belgique avant 1914. De l'instruction à l'émancipation" dans *Lieux de femmes dans l'espace public. Actes du Colloque de Lausanne...*, pp. 143-158.

tienne à la science"... pour éviter qu'elle n'appartienne à l'Eglise, déclare Jules Ferry en 1870²⁷.

Cette convergence d'intérêts explique le succès d'une Isabelle Gatti, en dépit de son jeune âge: elle se trouve être "the right woman at the right place". La victoire catholique aux élections législatives de 1870 renforce encore l'appui libéral aux écoles laïques pour filles, tandis que les attaques féroces de la droite, députés et presse réunis, contre les "écoles Gatti sans Dieu" rendent désormais impossible toute défection: l'alliance entre les libéraux et les premières féministes est politique. Mais elle implique des renoncements mutuels. Certaines ambiguïtés, dans le but poursuivi par les uns et les autres, sont prudemment laissées dans l'ombre: il n'est pas opportun, tant que le libéralisme est dans l'opposition, de soulever des questions qui pourraient le désunir.

Cette alliance a souvent été interprétée comme un piège: Isabelle Gatti aurait été en quelque sorte muselée par un programme d'éducation qui fait la part belle au traditionnel, cuisine, couture, piano, économie domestique. Sans doute, mais là n'est pas l'important. Il me semble au contraire que, dans le jeu subtil mené par les protagonistes, il faut évaluer les résultats à moyen terme, et ce sont les libéraux qui ont été pris "au piège" de leur discours sur le progrès par l'enseignement. En l'appliquant strictement (l'esprit et la lettre), Isabelle Gatti imposa peu à peu - à côté des matières "féminines" - un programme novateur qui comporte des disciplines naguère réservées aux garçons et mène ainsi progressivement ses élèves jusqu'à l'université. Son parcours est sans faute, qui va de l'enseignement primaire et moyen (1864) à une section supérieure préparant à l'université (1891) en passant par un cours normal appliqué (1877) et une section de régentes (1879). Ces deux dernières formations constituent en outre une véritable pépinière d'où sortiront les principales militantes féministes du début du 20^e siècle.

Gatti a d'une certaine manière poussé les autorités communales au-delà de leur objectif originel. Mais la coexistence n'a pas toujours été pacifique, il y eut des épreuves de force pour imposer l'étude de la physique, des langues anciennes, l'organisation de laboratoires...: à plusieurs

27. Sur cet aspect voir notamment Y. KNIBIEHLER, M. BERNOS, E. RAVOUX-RALLO, E. RICHARD, *De la pucelle à la minette*, Paris, Messidor, 1983.

reprises, l'administration communale de Bruxelles oppose de fortes réticences. Ainsi en 1877, elle émet de nettes réserves sur la nécessité d'enseigner aux filles "l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, développement qui s'explique peut-être par l'instruction à donner à nos futures institutrices mais qui nous paraît absorber un temps qui pourrait être employé plus utilement par nos jeunes filles. Il en est encore ainsi du temps consacré à l'enseignement de la chimie organique et inorganique... il ne faut pas perdre de vue que l'éducation de nos femmes ne peut avoir pour objet d'en faire des chimistes, mais uniquement de leur inculquer des notions générales qui leur permettent de suivre les progrès remarquables que font, de nos jours, les sciences mises au service des arts et de l'industrie". Et le rapporteur de s'inquiéter du peu de place réservé aux branches "réellement utiles", comme l'hygiène et l'économie domestique²⁸. A diverses reprises, les autorités communales ont donc été "débordées" et Gatti triomphe, en partie grâce à l'appui de ses amis progressistes.

Le point de rupture: l'Affaire Popelin

Les libéraux doctrinaires sont nettement plus réservés. L'éducation laïque des filles a répondu à un besoin politique conjoncturel mais ne doit en aucun cas ouvrir les portes de l'émancipation. A partir des années 80, les propos se font nettement restrictifs. Ainsi, dans son discours de rentrée à l'Université de Liège, le 17 octobre 1882, le recteur Trasenster, libéral doctrinaire et ami intime de Frère-Orban, pose clairement les limites des études supérieures pour filles. On peut les admettre à l'université, mais... "Evidemment, il ne faut rien exagérer. Il y a beaucoup de carrières qui ne conviennent pas au sexe faible et voué aux soins de la maternité. Les femmes ne doivent occuper ni les mandats politiques ni les emplois dans la magistrature ni les grades de l'armée ni la plupart des fonctions civiles"²⁹.; C'est donc une ouverture sous condition, parce que "celles qui y entreront seront toujours en petit nombre"³⁰.

Et de fait, des étudiantes sont admises progressivement aux Universités de Bruxelles, de Liège, de Gand... jusqu'au moment où l'affaire

28. Cité par J. BARTIER, "Un siècle d'enseignement féminin", dans *Laïcité et franc-maçonnerie*, Bruxelles, 1981, p. 187, aussi p. 181.

29. *Revue de Belgique*, 15 novembre 1882, p. 276.

30. Emile DE LAVELEYE dans *Idem*, p. 287.

Popelin³¹ éclate en 1888. Celle-ci constitue à la fois le point d'aboutissement du féminisme pédagogique et le point de rupture entre féministes et libéraux. Dans les rangs féministes, le refus d'inscrire Marie Popelin au Barreau provoque une émotion intense: c'est le premier gros échec dans un processus linéaire de réussite depuis 1864. Echec grave puisqu'il remet en cause les acquis précédents: si la femme diplômée n'obtient pas l'accès aux professions correspondantes, à quoi servent ses études? Mais aussi échec qui oblige à revoir les objectifs, les stratégies et les alliances. En passant bientôt de la défense de l'enseignement à celle de l'exercice des professions libérales, le féminisme s'engage dans une nouvelle voie. A ce double titre, l'Affaire Popelin marque la fin d'une première phase et met un terme au féminisme pédagogique.

L'émotion est d'autant plus forte que rien ne laissait présager un tel coup d'arrêt puisque, récemment, une femme avait été admise à la profession médicale. La loi de 1876 sur la collation des grades académiques était claire: elle n'exigeait que le diplôme pour exercer la profession. Puisque filles et garçons étaient soumis aux mêmes exigences pour l'obtention des grades, il ne pouvait y avoir d'obstacle légal à ce que les femmes exercent la profession. Henri Bergé³², un allié de Gatti de la première heure, avait eu soin de faire acter cette précision à la Chambre lors des débats, le 9 mars 1876. Six ans plus tard, en septembre 1884, l'Académie de Médecine consultée sur l'opportunité d'admettre des femmes à la profession médicale, s'était inclinée, par référence à la loi de 1876, en soulignant que celle-ci ne visait pas seulement la médecine mais bien toutes les professions libérales³³.

Aussi l'Affaire Popelin est-elle intéressante à plus d'un titre, puisque la première femme médecin, Isala Van Diest n'avait pas rencontré d'opposition comparable à celle orchestrée autour de la femme-avocat. Comment

31. C'est-à-dire au moment où, diplômée en droit de l'ULB, Marie Popelin annonce son intention de s'inscrire au Barreau. Ce qui lui fut interdit par la Cour d'Appel de Bruxelles et par la Cour de Cassation (voir F. DE BUEGER-VAN LIERDE, "A l'origine du mouvement féministe en Belgique" dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 1-2, 1972, pp. 1128-1137).

32. Henri BERGÉ (1835-1911), chimiste, professeur au Musée de l'Industrie puis à l'ULB, conseiller communal puis échevin (Schaerbeek), député de Bruxelles (1870-1884): *Revue de l'ULB*, XVI, 1910-1911, pp. 582-584 ; *Nos Contemporains*, Bruxelles, 1904, pp. 58-59.

33. Pour le débat : L. FRANK, "La loi sur l'enseignement supérieur et l'admission des femmes dans les facultés belges", dans *Revue de Belgique*, t.3, 1889, pp. 296 et sv.

expliquer l'absence d'une "Affaire Van Diest"³⁴ alors qu'éclate quelques temps après "l'Affaire Popelin"?

Celle-ci fournit au moins deux indications:

- l'influence des médecins, en tant que notables, est moindre que celle des avocats,
- le domaine médical ne paraît pas incompatible avec la "nature féminine". Une femme qui soigne ne déroge pas fondamentalement à sa mission et le dévouement du médecin - vrai sacerdoce - peut se concevoir comme relevant des qualités féminines.

Mais accéder au Barreau n'a pas la même portée. Revêtir la toge est un acte hautement symbolique, en total désaccord avec l'image de la femme. Laisser entrer la femme dans le prétoire, c'est lui accorder la parole publique, ce qui lui est "par nature" interdit. Les adversaires mêlent d'ailleurs plusieurs arguments: si la femme parle dans le prétoire, qui pourra l'empêcher de parler à la Chambre? La crainte d'une prise de parole publique généralisée sous-tend tous les discours, avant même que les féministes ne la revendiquent. L'assimilation est ici significative de la symbiose entre milieu juridique et milieu politique.

Admettre la femme au Barreau, c'est aussi admettre l'inversion des rôles hiérarchiques; l'avocat étant par définition le défenseur du faible et le faible par définition la femme et l'enfant. La femme assurant la défense de l'homme remet en cause les notions fondamentales du droit privé: faiblesse féminine et protection masculine. Ce serait aussi, à terme, par le biais des avocats d'affaires, permettre aux femmes l'accès aux milieux économiques d'où le capitalisme moderne les avait éloignées.

Aussi la prétention de Marie Popelin déclenche dans le milieu juridique une forte charge émotionnelle qui explique la vigueur et la nature de la réaction. Tous les attendus des jugements, en Cour d'Appel ou en Cour de Cassation, se fondent *in fine* sur l'argument biologique et la "faiblesse du sexe". Au-delà du cas Popelin (Marie est célibataire et âgée

34. Isala Van Diest : après des études de médecine à Berne et des compléments à l'ULB, elle s'installe comme médecin à Bruxelles en 1884. Un A.R. lui permet d'exercer, après avis pris auprès de l'Académie de Médecine. (D. KEYMOLEN, "Féminisme in België. De eerste vrouwelijke aartsen (1873-1914)" dans *Bijdragen en Med. betreffende de Gesch. der Nederlanden*, 90, 1975, pp. 38-58).

de 42 ans!), il s'agit d'indiquer clairement aux femmes, fussent-elles diplômées en droit, les places et rôles que la société leur réserve.

Même chez les progressistes, la "femme-avocat" provoque un malaise. Prenons Janson: Janson est un fervent adepte du féminisme pédagogique. Son épouse, Anna Amoré, a enseigné la géographie au Cours d'Education Gatti de Gamond avant son mariage³⁵. Les enfants du couple sont élevés dans une grande liberté d'esprit, Madeleine se déclare ouvertement féministe³⁶, Marie [Spaak-Janson] sera la première sénatrice socialiste. Janson évolue dans un milieu éclairé où les femmes ne sont pas écartées de la vie intellectuelle. En 1901, avec Emile Vandervelde, il dépose à la Chambre une proposition de loi visant à admettre les femmes à la profession d'avocat. Il en défend le principe... et pourtant, il n'est pas personnellement convaincu. Il s'en ouvre à la *Fédération des Avocats*, le 27 avril 1901: "Au point de vue légal, il n'y a aucun motif juridique d'interdire à la femme l'accès au barreau. Quant à l'opportunité, j'estime que l'exercice de notre profession est au-dessus de ses forces, il ne suffit pas d'être porteur d'un diplôme, il faut s'initier à la législation positive, posséder le don de diagnostic [...], il faut pour supporter les émotions redoutables de la Cour d'Assises, une résistance que ne possèdent guère les femmes, faibles et émotives... Mais il est indéniable qu'elles ont le droit d'affronter ces difficultés, elles le réclament, la loi doit le proclamer. Que la voie soit ouverte à celles qui, exceptionnellement armées, se sentent aptes à supporter ces fatigues, elles jugeront elles-mêmes s'il est opportun d'user de ce droit. Je ne puis m'empêcher quant à moi, de leur crier: n'entrez pas dans cet enfer"³⁷. Détail piquant, Edmond Picard, pourtant bien plus tiède féministe que Janson, rétorque que la question n'est pas de savoir si la profession convient ou non aux femmes mais de "prendre une décision de progrès". Il ajoute ironiquement qu'à entendre les qualités au nom desquelles Janson déconseille aux femmes l'accès au barreau, "bon nombre de confrères devraient démissionner"³⁸. Dans d'autres domaines, comme celui de l'égalité politique, Janson restera intraitable: il combattra toujours le vote des femmes. On voit combien les appuis restent conditionnels, bridés par les valeurs morales ou par les intérêts de partis.

35. L. DELANGE-JANSON, *Paul Janson*, t.I, Bruxelles, 1962, p. 153.

36. *Ibidem*.

37. *Idem*, II, p. 137.

38. *Idem*, p. 138

L’Affaire Popelin marque donc une fêlure dans les anciennes amitiés. Pour les féministes, une page est tournée: il ne suffit plus d’éduquer les filles, il faut aussi revendiquer l’égalité au travail et, bientôt, la révision des codes.³⁹

De nouveaux alliés parmi les juristes?

Je voudrais conclure par une interrogation. S’il est vrai que dans l’immédiat avant-guerre, les féministes voient se réaliser un certain nombre de leurs revendications, ces succès sont-ils imputables à leur seul dynamisme? La question doit être posée puisque les féministes, s’avançant sur un terrain neuf, celui de la révision du Code civil et des lois relatives au travail, y rencontrent de nouveaux détracteurs mais aussi de nouveaux alliés, comme Carl Devos (qui fut l’un des défenseurs de Marie Popelin) ou surtout Louis Frank, théoricien frais émoulu de l’Université⁴⁰. Si Frank vient au féminisme, ce n’est pas, comme naguère Hins, Janson, Féron, Arnould ou même Denis, dans la foulée généreuse de conceptions démocratiques, mais bien par la réflexion et l’étude juridiques. Cet itinéraire différent explique peut-être en partie les tensions qui surgissent assez rapidement entre Frank et les femmes de la *Ligue*.

Il serait intéressant d’étudier en parallèle les débats qui accompagnent la longue révision du Code Civil et leurs retombées dans l’arène politique⁴¹. Cette révision est à l’étude depuis avril 1879, moment où le ministre de la Justice Bara confie à François Laurent⁴² la tâche de présenter un avant-projet de réforme. Les travaux de la Commission de révision, présidée notamment par Jules Guillery⁴³, suscitent régulièrement des

39. G. BAETEMAN et J.P. LAUWERS, "Le statut de la femme dans le droit belge depuis le Code civil" dans *La Femme*, Recueil de la Société Jean Bodin, XII, pp. 577-603.

40. Docteur en droit avec grande distinction en 1886 (ULB), lauréat de l’Université de Bologne l’année suivante, Frank n’a, au moment où il s’engage aux côtés de Marie Popelin, aucun "passé" politique, aucune pratique juridique. Né en 1864, il n’appartient pas, comme les autres sympathisants, à la "génération Gatti".

41. G. BAETEMAN et J.P. LAUWERS, *op.cit.*, pp. 577-603.

42. François LAURENT, juriste et historien, professeur de droit civil à l’Université de Gand. Connu pour ses talents de juriste mais aussi pour son anticléricalisme virulent. Voir R. WARLOMONT, *François Laurent, juriste, homme d’action et publiciste*, Bruxelles, 1948.

43. Qui parraina Marie Popelin lorsqu’elle voulut s’inscrire au Barreau. Sur Jules Guillery, bâtonnier du Barreau de Bruxelles, député de Bruxelles, président de la Chambre et Ministre d’Etat: *Journal des Tribunaux*, 13 février 1902.

interventions au Parlement. Dès les années 1880, on trouve des critiques sur l'infériorité faite à la femme par le Code Civil - et cela dans la bouche d'hommes dont le doctrinarisme ou le conservatisme est au-dessus de tout soupçon. Ainsi en février 1881, Eudore Pirmez⁴⁴ déclare que le Code Civil "n'est plus à la hauteur de nos mœurs... surtout en ce qui concerne la famille. La position de la femme n'y est pas réglée d'une manière convenable...". Nulle sympathie féministe dans ce propos (Pirmez s'empresse d'ailleurs de se démarquer "de ces bruyantes exagérations du droit des femmes") mais un intérêt politique pour la démoralisation des classes ouvrières et ses causes présumées. L'interdiction de la recherche en paternité, par exemple, est rendue explicitement responsable du nombre élevé d'infanticides, d'enfants abandonnés et même de prostituées. Pirmez est vivement appuyé par le député catholique Cornesse⁴⁵. Cette revendication féministe trouve donc des alliés inattendus parmi les conservateurs qui l'assimilent à une mesure de salubrité publique. Le sénateur catholique de Courtrai, Jules Lammens, reviendra régulièrement sur la question pour réclamer la recherche en paternité, conçue comme la "barrière contre la séduction et l'infanticide"⁴⁶. Les adeptes de Le Play, influents dans les gouvernements catholiques, s'en font les champions⁴⁷ tandis que le même débat agite les Chambres françaises. En Belgique, deux projets de loi seront déposés successivement en 1893 et 1894 par les ministres de la Justice Le Jeune et Begerem, mais rendus caducs par la dissolution des Chambres. Aussi, lorsque la *Ligue* décide de lancer une

44. De l'avis même d'Eudore Pirmez: "Je ne suis pas révolutionnaire, je ne suis même pas radical, je suis doctrinaire en jurisprudence comme en politique". Pour ce débat : *A.P., Cb.*, séance du 17 février 1881. Voir aussi *La Réforme sociale*, 1881, 1, pp. 168-171. Sur Eudore Pirmez (1830-1890), avocat, ministre de l'Intérieur et directeur de la Banque Nationale : E. DISCAILLES, "Eudore Pirmez", *Biographie Nationale*, t. XVII, col. 566-611 et A. NYSENS, *Eudore Pirmez*, Bruxelles, 1893.

45. *A.P., Cb.*, 17 février 1881. Sur P. Cornesse (1828-1899), député de Verviers puis de Maaseik, ministre de la Justice (1870-71) : J. BONNEN, *Vijftigjarig politiek leven in Limburg. Ministers Cornesse en Helleputte*, Maaseik, s.d.

46. Au Sénat, en 1891 (*Réforme Sociale*, 1891, t. 1, p. 489), en 1892 (*Idem*, 1892, t.1, p. 239), en 1893 (*Idem*, t.2, pp. 859-60). Sur Jules Lammens (1822-1908), sénateur de Courtrai de 1880 à 1900 : A. VERHAEGEN, *Jules Lammens et les oeuvres catholiques. Esquisse biographique*, Gand, 1909.

47. Deux séances y seront consacrées à la Société belge d'Economie sociale, en 1884 et en 1885 (*Réforme sociale*, 1885, t.1, p. 601), ils voient dans la recherche de la paternité une mesure en ligne directe avec les conceptions familiales de Le Play (*Réforme sociale*, 1893, t.2, p. 860).

vaste campagne de sensibilisation en 1901, aboutissant à la proposition de loi de Denis et Vandervelde l'année suivante, le terrain était largement préparé.

Tout autre chose sera la lutte pour entamer la puissance maritale⁴⁸. Même les féministes n'osent s'y aventurer avant 1914. Pourtant, c'est au cours des années 1880, toujours dans le cadre de la révision du Code Civil, que François Laurent y porte les premiers coups de boutoir. Dans une thèse récente, encore inédite, Régine Beauthier⁴⁹ a clairement montré comment, en pratique, l'application de ce principe avait soulevé d'énormes difficultés. Etudiant les conflits entre époux, elle souligne, au vu de la jurisprudence, combien "le magistrat, arbitre des passions, garant de l'ordre et de la paix des familles, [est] pris entre sa vision du monde, sa conception de la loi, sa conception de lui-même aussi, comme juge et comme homme"⁵⁰. Ne pouvant réduire "à l'expression sèche de quelques principes... l'inextricable complexité d'une relation entre un homme et une femme" au quotidien, il rend des jugements circonstanciels, dont on ne peut dégager aucune ligne directrice, aucun modèle, aucune évolution linéaire⁵¹.

Conscient de ces difficultés, le juriste Laurent, dans son "Avant-projet" de réforme (2.411 articles déposés à la Chambre en 1882), alors qu'il réitère la légitimité de l'inégalité politique au nom même de la nature féminine, conteste cette même légitimité pour ce qui touche aux droits privés: "Avant d'obliger la femme à obéir, il faudrait savoir lequel des deux époux a raison. Pourquoi supposer que c'est toujours le mari? Est-ce parce qu'il est le plus fort? Il n'y a plus de législateur qui oserait avouer la loi de la force". Posant clairement le principe des limites de l'obéissance (car elle ne peut être inconditionnelle sans être de l'esclavage), il conclut: "S'il y a une limite à l'obéissance, où est-elle? Où commence le droit et même le devoir de désobéir? On ne peut pas répondre à ces questions par une loi. Dès lors, il faut laisser là le devoir abstrait de l'obéissance". Il en arrive ainsi à proposer l'abandon de la puissance maritale: "J'ai la ferme

48. Voir notamment Ph. GODDING, "La femme sous puissance maritale 1804-1958" dans *Femmes et Pouvoirs*, Louvain-La-Neuve, 1992, pp. 19-30.

49. R. BEAUTHIER, *La paix des familles, le secret intérieur des ménages et les regards de la justice*, Thèse de doctorat en Droit, inédite, ULB, 1992, 2 vol.

50. *Idem*, t.II, p. 874.

51. *Idem*, t. II, p. 875.

conviction que la puissance du mari s'en va, comme celle du père s'en est allée et comme celle des rois s'en va, j'entends le pouvoir absolu. L'avenir est à la démocratie⁵².

Certes, François Laurent fait figure d'isolé. Progressivement quelques assouplissements seront apportés au principe de la puissance maritale dans l'entre-deux-guerres, mais en 1948 encore, Henri De Page la considérait comme une nécessité évidente⁵³. S'il est sans doute vrai que "ce n'est généralement pas sur les juristes qu'on peut compter pour prendre l'initiative de modifications profondes du droit"⁵⁴, il ne faut pas négliger totalement l'action de ceux qui, par leur argumentation théorique (Laurent, Frank, plus tard Georgette Ciselet) ont contribué à modifier les esprits. De même, il est intéressant de constater que, au moment précis où, dans le domaine politique, la puissance maritale est réaffirmée avec force au nom de l'ordre social, quelques juristes, procédant d'une autre logique, posent les jalons de sa remise en cause.

L'évolution du féminisme avant 1914 devrait être "revisitée" sous cet angle, en dégagant systématiquement les groupes (parfois franchement hostiles au mouvement féministe) qui furent à certains moments des alliés "objectifs". Le souci de consolider la famille pour faire barrage aux remous sociaux et aux progrès du socialisme, celui d'améliorer la condition ouvrière dans un but de "conservation" sociale, amènent certains hommes politiques à concéder quelques mesures qui bénéficient aussi aux femmes. De même, la volonté clairement affirmée de renforcer l'influence de la femme au sein de la famille les poussent à leur accorder quelques droits, pour leur permettre de mieux remplir leur mission familiale. Ces motivations expliquent notamment les lois sur l'épargne de la femme mariée et sur la libre disposition de son salaire... pour les besoins du ménage. Seules deux lois semblent dépourvues d'arrière-pensées de ce type : la loi de 1905 sur les sièges pour les demoiselles de magasin et celle de 1910 sur l'électorat et l'éligibilité des femmes au Conseil des Prud'hommes.

Un examen systématique des conjonctions d'influences permettrait seul de conclure sur l'efficacité du premier féminisme. Il permettrait aussi

52. Cité dans *Idem*, t. II, pp. 875-879.

53. Ph. GODDING, *op.cit.*, p. 20. La puissance maritale fut abolie par la loi du 30 avril 1958.

54. *Idem*, p. 30.

de mieux comprendre par quels mécanismes un mouvement, largement minoritaire, sans écho dans l'opinion publique, décrié et même ridiculisé, parvient à faire pression sur le législatif et à réunir autour de certaines propositions de loi la majorité nécessaire.

Isabelle Gatti de Gamond hors du féminisme bourgeois

Anne Morelli

Rappeler qu'Isabelle Gatti de Gamond était socialiste et féministe, à une époque où ces étiquettes étaient synonymes de subversion, peut paraître audacieux car on a souvent voulu, depuis, gommer cet aspect de son personnage, récupéré et aseptisé parce que hautement dérangeant.

Isabelle Gatti de Gamond elle-même n'a pas toujours fait état publiquement de ses idées socialistes.

Les années "convenables"...

Pendant plus de trente-quatre ans, d'octobre 1864 à juillet 1899 très précisément, Isabelle Gatti de Gamond dirige le Cours d'Education pour Jeunes filles de la Ville de Bruxelles, créé par les libéraux. La formation scientifique y est solide, la pédagogie d'avant-garde et le cours de religion absent. L'école de la rue du Marais est en effet une école laïque où, pour la première fois, l'enseignement secondaire féminin échappe à l'Eglise.

Pendant toutes ces années, exigeante pour elle comme pour les autres, Isabelle Gatti de Gamond a peu fait état de ses convictions politiques et s'est contentée de faire ce que font si peu de personnes: appliquer ses principes avant de les énoncer.

La mise à la retraite en 1899 lui permet de sortir de la réserve qui lui était impartie en tant que directrice et, ne craignant plus que les critiques à

elle adressées, ne rejaillissent sur son école, elle peut enfin exprimer librement ses idées politiques pendant les six années qui lui restent à vivre.

Socialiste, féministe, anticléricale: la passion du militantisme

La soif de justice sociale

Socialiste convaincue, elle œuvre pour la justice et l'émancipation. Ces deux derniers principes, s'ils sont appliqués à la condition des femmes, conduisent très logiquement, selon Isabelle Gatti de Gamond, au féminisme. Au Congrès national des Femmes socialistes de 1902, elle s'écrie d'ailleurs: "Le socialisme est en même temps le féminisme" ¹.

A travers ses écrits dans les *Cahiers féministes*, dans *Le Peuple* ou le *Journal de Charleroi*, on peut suivre les injustices qu'elle dénonce, les luttes qu'elle soutient, les solutions qu'elle propose ou espère.

De tous les pauvres, ce sont les femmes qui sont encore les plus misérables, prises au piège à la fois de la loi qui les soumet à leur mari et de la religion qui leur prêche la soumission. Isabelle Gatti de Gamond brosse à travers ses articles un sombre tableau de la condition féminine à l'aube du 20^e siècle: femmes abandonnées, femmes battues, femmes écrasées de travail, contraintes à la prostitution ou à fouiller les poubelles pour chercher la nourriture de leurs enfants, occupant de menus emplois de bureau ou d'atelier. "Positions où le travail est toujours lourd et le salaire toujours léger [...] avec le surcroît de travail domestique et des épreuves successives de la maternité" ².

Selon elle, les hommes ne supportent pas l'intelligence et la réussite chez les femmes. Dans la question du travail, par exemple, ils affirment que les femmes y perdent leur "féminité". Cette assertion ne concerne évidemment pas les femmes qui exercent leur métier dans la rue, qui sont des gardes-malades surexploitées ou des "colporteuses qui s'attellent à des voitures surchargées comme des bêtes de somme [...] Non, dans ce monde des misérables, la faculté d'aimer et d'être aimée des femmes reste

1. 9 mars 1902. Elle y représente la *Fédération nationale des Femmes socialistes*. La même année, elle devient membre du Conseil général du P.O.B.

2. "Savoir et beauté" dans *Journal de Charleroi*, 20 janvier 1902.

entière, paraît-il; la misère, même poussée à ce degré, n'atteint pas la «féminité».

Mais que des femmes se targuent d'être infirmières diplômées, institutrices, postières ou médecins et les railleries, menaces et malédictions s'élèvent: «elles ne pourront ni aimer ni être aimées»!

Isabelle Gatti de Gamond voit deux causes à cette «excommunication» des femmes au travail: «l'instinct de domination des mâles et l'idée haineuse de toutes les religions contre la femme». Profondément anticléricale, la fondatrice de la première école laïque pour filles se plaît à relever que déjà le «vieux livre» (sic) attribuait à Eve la perte du monde et que, au IV^e siècle à Alexandrie, la belle philosophe Hypathie fut massacrée par la populace ameutée contre elle par le moine Cyrille, «esprit monacal, ennemi de la beauté et du savoir». Cyrille avait, selon elle, un autre idéal de femme; belle et bête: «Belle pour plaire, bête pour que sa beauté reste asservie»³.

La dénonciation du travail social des religieuses

Pour Isabelle Gatti de Gamond, la religion est un instrument du pouvoir conservateur. Les religieuses qui exploitent les petites mains habiles dans des ouvroirs - qui sont en réalité des ateliers industriels à la discipline de fer - lui sont particulièrement odieuses.

Mais elle dénonce aussi leur action pernicieuse dans les hôpitaux, les prisons et les asiles pour vieillards. Dans les hôpitaux, elles ont un privilège de possession et n'y laissent pas entrer les infirmières laïques formées spécialement à ces fonctions. Dans les prisons, les soeurs surveillantes «sans vocation ni aptitudes spéciales» sont les parfaits fonctionnaires de l'ordre conservateur, les agents du règlement «dont leur vigilance intensifie la rigueur». Elles soutiennent les intérêts des industriels qui confient des travaux aux prisonnières et «président à l'expiation, selon l'esprit des moines de l'Inquisition». La plupart des prisonnières sont des prostituées, des infanticides, des femmes qui ont commis leurs délits sous l'inspiration d'un amant. Comment voulez-vous, ajoute Isabelle Gatti de Gamond, que

3. *Idem*.

la soeur trouve un conseil utile pour ces pauvres créatures? La nonne et l'amoureuse sont étrangères, ennemies"⁴.

Et s'il y a du dévouement dans les prisons, "on doit le rencontrer chez les prisonnières comme chez les religieuses, mais le voile est plutôt un obstacle à l'éclosion de cette fleur de l'âme parce que le voeu d'obéissance fait mourir toute initiative". La directrice de l'école de la rue du Marais estime que les religieuses des prisons tendent à perpétuer "ces enfers peuplés de misérables", alors qu'elle, en tant que socialiste, lutte au contraire pour les faire disparaître. Il y aurait, par exemple, moins d'infanticides si les femmes avaient un travail leur donnant des moyens décents d'élever leurs enfants, étaient instruites et autorisées à poursuivre les hommes qui les ont mises enceintes et qui se déroberent à leurs obligations paternelles⁵.

Les Petites Soeurs des Pauvres n'obtiennent pas davantage grâce aux yeux d'Isabelle Gatti de Gamond. Elles quêtent pour leurs hospices de vieillards "avec l'assurance de personnes protégées par leur habit, munies de l'autorisation officielle et sous l'oeil bienveillant de la police, ne frappant qu'aux portes qui s'ouvrent hospitalièrement devant elles"⁶.

En revanche, la mendicité est interdite aux pauvres "laïques", aux vrais pauvres, ouvriers sans travail, mères dont les enfants crient famine... pour ne pas gâcher l'esthétique des villes et la tranquillité de conscience des bien-nantis. La mendicité "auréolée" donne, elle, bonne conscience. Elle masque mal quel scandale se cache derrière la légende des Petites Soeurs des Pauvres. Leurs hospices pour vieillards sont "l'expédient ingénieux" des conservateurs pour masquer "l'affreuse réalité de l'abandon des vieux travailleurs par la société". Ils sont enfermés, sans aucune liberté, "tous vieillards ensemble, moroses, attristés", livrés à ces femmes qui, "occupées plus du ciel que de la terre, trouvent naturel de les exciter à se préparer à la mort". Les hospices des Petites Soeurs des Pauvres ne sont qu'un écran entre le public et le spectacle de la misère injuste des travailleurs. Ce que veulent les socialistes, c'est accorder au travailleur : "le repos et la dignité de ses vieux jours, le libre choix du foyer où il reposera ses

4. *Journal de Charleroi*, 10 septembre 1902.

5. Isabelle Gatti réclame inlassablement une loi permettant la recherche en paternité pour protéger les mères-célibataires.

6. *Journal de Charleroi*, 24 août 1902.

membres fatigués" tandis que l'action des religieuses ne fait que "retarder indéfiniment ce grand acte de justice sociale que nous appelons «la pension des vieillards»".

La plupart des sujets politiques qu'Isabelle Gatti aborde rassemblent ainsi les aspirations à la justice sociale et les revendications féministes dont son anticléricalisme est un volet.

La déception majeure: l'échec de l'égalité politique

En tant que secrétaire de la *Fédération nationale des Femmes socialistes*, elle adresse des requêtes aux administrations communales, demandant l'égalité d'appointement des instituteurs et institutrices, et envoie des pétitions à la Chambre contre le militarisme. Elle s'associe aussi à la propagande anticléricale des rationalistes, lutte contre l'alcoolisme, milite pour l'instruction des femmes (à laquelle son école avait grandement contribué) et pour leurs droits politiques.

Dans ce dernier domaine, elle aura à essuyer un grave échec dans son propre parti. En effet, le POB, convaincu que le vote des femmes favoriserait les cléricaux, fait pression sur le Congrès des Femmes socialistes afin que celles-ci retirent leur exigence de suffrage universel⁷. Alors qu'Isabelle Gatti de Gamond en avait été une partisane ardente⁸, elle voit le Conseil général du POB du 6 octobre 1901 suspendre le mouvement en faveur du suffrage féminin. Au XVII^e Congrès du POB, le 30 mars 1902, elle doit, la mort dans l'âme, faire cette grave concession aux tacticiens (ou aux sexistes?) de son parti.

L'ajournement du vote des femmes par le POB sera une des grandes "occasions manquées", longtemps reprochée aux socialistes belges. La fondatrice de l'école-pilote de la rue du Marais ne répondra rien à Dewinne qui assure que "le suffrage universel des femmes serait un désastre pour notre idéal, pour les réformes ouvrières, pour la cause des femmes elles-mêmes qui n'ont rien à gagner d'un quart de siècle de cléricatisation et de réaction à outrance"⁹. Mais Beerblock (un ami intime d'Isa-

7. *Journal de Charleroi*, 11 mars 1902.

8. Voir par exemple "Le suffrage des femmes en Angleterre" dans *Journal de Charleroi*, 10 février 1902.

9. *Journal de Charleroi*, 1^{er} avril 1902.

belle Gatti) n'avait-il pas répliqué à ce type d'argument: "Les hommes ont-ils fait un si bel usage du droit de vote? Voilà dix-huit ans qu'ils maintiennent le gouvernement clérical!"¹⁰.

Vaincue sur cette question qui lui était si chère, Isabelle Gatti de Gamond déclare à l'ensemble des délégués du POB: "C'est un moment pénible pour moi de venir à la tribune. Les femmes ont travaillé ferme à la conquête de leurs droits. Mais j'apporte mon adhésion à l'ordre du jour du Conseil général, parce que je ne crois pas que le relèvement de mon sexe soit possible sans le concours et l'émancipation du grand parti des travailleurs. Les hommes ne seront libres que lorsque les femmes seront libres, l'avenir socialiste est confié aux jeunes générations. Le droit des femmes est une question posée. Elle restera à la conscience socialiste comme une épine, tant qu'elle ne sera pas résolue"¹¹.

Les femmes belges allaient encore avoir à attendre quarante-sept ans le droit de vote... et voter pour la première fois en 1949, vingt ans après les femmes turques!

10. *Journal de Charleroi*, 11 mars 1902.

11. Voir le compte-rendu dans le *Journal de Charleroi*, 1er avril 1902.

D'un féminisme à l'autre

La rupture de la Grande Guerre

Françoise Thébaud

La Grande Guerre est-elle rupture pour les femmes et pour le féminisme? Il y a là deux questions distinctes mais complémentaires. Et de quelle rupture s'agit-il? Dans un premier jet, j'avais intitulé, titre trop long pour les éditeurs, le chapitre correspondant de l'*Histoire des femmes*¹ "La Grande Guerre: l'âge de la femme ou le triomphe de la différence sexuelle?"², voulant ainsi suggérer, avant de prendre parti, les diverses interprétations historiographiques sur les effets de la guerre.

L'idée que la guerre a émancipé les femmes et a permis la victoire du féminisme est très répandue pendant et au lendemain du conflit, en France comme en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis: c'est par exemple la position de l'historien du féminisme Léon Abensour en 1921³. Cette idée fut reprise sans examen dans les manuels scolaires qui mirent en avant l'image de la Garçonne, cette femme des années folles aux cheveux et aux jupes courtes, aux moeurs et à l'allure viriles, image tirée du roman de

1. *Histoire des Femmes en Occident*, ss la dir. de G. DUBY et M. PERROT, t. 5 ss la dir. de F. THEBAUD, Plon, Paris, 1992.

2. "Age de la femme", expression d'une syndicaliste américaine au congrès de 1917 de la *National Women's Trade Union League*.

3. L. ABENSOUR, *Histoire du féminisme*, Paris, 1921.

Victor Margueritte qui fit scandale en 1922 bien qu'il fût une fable vertueuse⁴.

Mais à l'inverse de l'historiographie britannique, les premiers travaux des années 70 sur la France ont nuancé cette idée: comment en effet parler d'émancipation alors que la principale revendication du féminisme d'avant guerre, le droit de suffrage, se heurte à une opposition catégorique, conjonction d'un refus des droites de voir les femmes dans l'arène politique et d'une peur du parti radical d'un vote féminin conservateur. Les conclusions d'une maîtrise soutenue en 1974⁵ sur les munitionnettes, symboles de l'entrée des femmes dans un bastion masculin, et celles de la thèse de James Macmillan (1976)⁶ allaient dans le même sens: un bilan contrasté socialement, le caractère globalement provisoire et superficiel des changements induits par le conflit. Puis des recherches ultérieures sur la Belle Epoque ont conduit à affirmer que la guerre aurait bloqué, tout au moins freiné, un mouvement d'émancipation des femmes qui s'esquissait avant 1914 et s'incarnait dans la femme nouvelle et un mouvement féministe large et diversifié. Paru en 1986, *La femme au temps de la guerre de 14*⁷ donnait du corps à ces analyses en envisageant à la fois les diverses formes de "la guerre des femmes" et les aspects contrastés de la vie des "femmes dans un pays en guerre". Depuis lors les problématiques de la *gender history* se sont révélées fécondes, invitant à ne plus raisonner en termes d'acquis féminins pour considérer l'évolution réelle et symbolique des rapports entre les sexes, invitant à traquer tous les aspects sexués des politiques de guerre.

Quant à l'histoire du féminisme, elle n'est pas facile à faire, comme celle de tout mouvement militant. Pendant longtemps nous avons eu tendance à coller des étiquettes, à distribuer des bons et mauvais points aux

4. A.M. SOHN, "La garçonne face à l'opinion publique", *Le Mouvement social*, n°80, 1972 ; voir aussi A. MAUGUE, *L'identité masculine en crise au tournant du siècle*, Rivages, Marseille, 1987 (chapitre VI).

5. M. DUBEST, F. THEBAUD et C. VINCENT, *Quand les femmes entrent à l'usine: les ouvrières des usines de guerre de la Seine 1914-1918*, Université de Paris VII, sous la direction de M. PERROT, 1974.

6. J. MACMILLAN, *The Effect of the First World War on the Condition of Women in France*, Thèse, Oxford, 1976 et *Housewife or Harlot: Place of Woman in French Society 1870-1940*, Brighton. Voir aussi t. 5 de *L'Histoire des femmes en Occident*: "La grande guerre: le triomphe de la division sexuelle".

7. F. THEBAUD, *La femme au temps de la guerre 14*, Paris, Stock, 1986.

organisations et leaders du passé, en fonction d'engagements du temps présent. A l'opposition féminisme bourgeois-féminisme socialiste, reprise de la marque d'infamie accolée par les femmes socialistes d'avant 14 à toutes celles qui ne faisaient pas partie de leur groupe et prétendaient cependant défendre ou organiser les femmes des classes populaires⁸ a succédé l'opposition, calquée sur les débats contemporains, entre féminisme égalitaire et féminisme de la différence. Aujourd'hui nous savons que le féminisme n'est pas un substantif, qu'il est multiple, divers, lié à des contextes historiques; nous admettons que chaque individu est une somme complexe d'identités particulières: de sexe, de classe, de nation, de race, de religion, de groupe d'âge... Etre féministe, n'est-ce pas à un moment donné accorder la priorité, dans son mode d'être et ses combats, à son identité de sexe sur tout autre forme d'appartenance; comme l'écrivait l'institutrice Hélène Brion, socialiste, syndicaliste mais avant tout féministe, dans une brochure de 1917: "Les femmes sont plus exploitées encore par la collectivité masculine en tant que femmes qu'elles ne le sont par le capital en tant que productrices"⁹.

Dernière précision utile, avant de tenter de répondre, en trois points parfois allusifs, aux questions posées: si le féminisme français est bien connu pour la Belle Epoque, assez bien connu pour la période de guerre¹⁰, les travaux en cours sur l'entre-deux-guerres n'ont pas encore été soutenus publiquement ni publiés¹¹.

La guerre remet chaque sexe à sa place

1914 aurait pu être l'année des femmes. C'est l'année de la guerre qui remet chaque sexe à sa place. Loin de moi l'idée de refaire l'histoire au conditionnel mais seulement de montrer que l'année 1914 était grosse de promesses pour les femmes. Pour deux raisons au moins. D'une part 1914 est marquée par les retombées de l'affaire Couriau, véritable interdiction professionnelle intervenue à Lyon en juillet 1913 dans le milieu du livre,

8. F. RICO, "Le féminisme bourgeois: une théorie élaborée par les femmes socialistes avant la guerre de 14", dans l'ouvrage collectif *Stratégie des femmes*, Paris, Tierce, 1984.

9. H. BRION, *La voie féministe: les partis d'avant guerre et le féminisme*, rééd. Syros, 1978 (notes et commentaires d'H. BOUCHARDEAU).

10. *Histoire des femmes en Occident*, t. 5, *op.cit.*

11. Thèse en cours de Ch. BARD sur le féminisme français 1914-1939, sous la direction de M. PERROT, Université de Paris VII.

une des professions et une des fédérations de la CGT les plus hostiles au travail féminin. Poussée par les vives protestations féministes, la confédération syndicale ouvre un débat dans ses journaux, lance un plan d'action pour organiser les femmes et inscrit à l'ordre du jour de son congrès de l'automne 14 la question du travail féminin. Le congrès n'aura pas lieu...

D'autre part, 1941 est en France l'apogée d'une campagne suffragiste qui marque la décennie 10 du siècle dans tout l'Occident. Très vivant et très diversifié, le féminisme français est alors dominé par deux grandes associations modérées affiliées à des fédérations internationales: le *Conseil national des femmes françaises* (CNFF, membre du Conseil international des femmes) et l'*Union française pour le suffrage des femmes* née en 1909 (UFSF, membre de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes AISF). Plus suffragistes que suffragettes, les militantes du droit de vote veulent convaincre et procéder par étapes, réclamant d'abord le suffrage municipal qui permettrait aux femmes de faire leurs preuves, argumentant à la fois au nom de l'égalité et de la différence des sexes.

Plusieurs événements prometteurs se succèdent au printemps, tandis que la presse dénonce les "furies criminelles de Londres" (les Pankhurst et leurs amies de la *Women's Social and Political Union*): le 26 avril 1914, jour des élections législatives, *Le Journal* organise, avec les grands noms du féminisme, un référendum féminin (505.912 oui contre 114 non), après avoir lancé un appel "Aux urnes citoyennes!" et ouvert un débat dans ses colonnes. La SFIO jusque là réservée rallie la cause suffragiste et une petite moitié des nouveaux députés se prononcent en juin pour la proposition Dussaussoy-Buisson de suffrage municipal (proposition déposée en 1906 mais jamais discutée); l'UFSF lance pour l'été une grande pétition nationale et favorise la création d'une Entente de 17 sociétés favorables au vote féminin. Le 5 juillet, 6.000 manifestantes défilent dans la rue en l'honneur de Condorcet avant d'offrir un banquet de 500 couverts aux journalistes et parlementaires alliés: apothéose de ce mouvement mais aussi signe d'une grande indifférence à la situation internationale.

La guerre, qui se déchaîne début août, remet chaque sexe à sa place. A l'Union sacrée des partis et des classes sociales, largement soulignée par l'historiographie, s'ajoute en effet celle des sexes qui succède aux rivalités et aux revendications d'égalité. Le discours de la mobilisation joue sur l'identité sexuelle et invite les hommes à défendre la mère-patrie et leurs

familles, l'Etat leur garantissant, par la création de l'allocation de femme de mobilisé le 5 août, la prise en charge de leur fonction nourricière de chef de famille. A l'exception de paysannes que le Président du Conseil Viviani exhorte le 7 août à achever les récoltes et à préparer les semailles, les femmes attendent, assistées (allocation et éventuellement travail de couture dans un ouvrage) ou se dévouent pour les soldats (cantines de gare, hôpitaux, Croix Rouge) et pour les malheureux (réfugié(e)s et sans travail). Les féministes participent à cet engouement du service et suspendent leurs revendications; comme l'écrit *La Fronde*, le célèbre journal de Marguerite Durand qui reparait du 17 août au 3 septembre: "Toutes les théories féministes seront énergiquement défendues dans ce journal quand la paix sera revenue; mais actuellement nous sommes en temps de guerre. Il nous faut subir courageusement l'adversité, donner confiance à ceux qui partent, veiller maternellement sur ceux qui restent. Il nous faut panser des blessures physiques et consoler des peines morales. Il faut nous montrer enfin, en accomplissant loyalement les devoirs que réclame de nous la Société, dignes des droits que nous lui demandons". De nombreux contemporains parlent alors de Française purifiée, révélée à elle-même et aux autres...

Quelques caractéristiques de la guerre en France

Une France coupée en deux. L'épreuve des territoires occupés

Il y a deux France pendant la Grande Guerre: l'arrière, peu concerné par les combats et celle qui a connu les épreuves de l'invasion et de l'occupation. Trois millions de personnes furent évacuées pendant les diverses batailles de la guerre, plus de deux millions, essentiellement des femmes, des enfants, des vieillards, connurent, dans dix départements du nord et de l'est, quatre années d'occupation. Tous les pouvoirs y appartiennent à l'armée allemande qui instaure terreur administrative, pillage et travail forcé. La population des villes (seuls les plus riches peuvent demander à être rapatriés par l'Allemagne et la Suisse) ne survit que par le ravitaillement américain, autorisé, et paie un lourd tribut aux maladies et à la mort.

Dès l'été 15, la frontière hollando-belge est électrifiée et les réseaux d'évasion ou de renseignement mis sur pied par de ferventes patriotes sont démantelés. Edith Cavell, une infirmière britannique qui dirigeait à Bruxelles une fondation hospitalière, est exécutée le 11 octobre; d'autres

résistantes sont emprisonnées à la forteresse de Siegburg où meurt en 1918 Louise de Bettignies, une jeune Lilloise recrutée par l'*Intelligence Service*. Enjeu dans la guerre des propagandes, Edith Cavell devient immédiatement un sujet de cartes postales ou de gravures. Si les Britanniques, derrière leur premier ministre Asquith, insistent sur la leçon de courage qu'elle donne aux plus braves des hommes (époque de l'enrôlement volontaire), les Français qui s'interrogent en 1915 sur les enfants du viol préfèrent souligner son martyre et la cruauté germanique qui fait de la femme un butin de guerre, sans souci de sa fragilité, sans respect des hiérarchies sociales. Comme lors des déportations massives de 1916, des villes vers de lointains villages. Dénoncées par l'opinion française et internationale, elles cessent rapidement mais restent le crime allemand par excellence, particulièrement aux yeux des organisations féminines qui mobilisent leurs sœurs des pays alliés pour alerter la Conférence de la Paix et demander la punition de tout acte de barbarie ou attentat aux mœurs contre les femmes.

Par opposition l'arrière vit relativement bien, à l'abri des combats (moins de 600 victimes de bombardements à Paris pendant toute la guerre), souffrant plus du froid que des pénuries alimentaires: si les ménagères sont confrontées à l'inflation, contraintes à de longues queues, invitées à économiser, le rationnement n'est généralisé qu'en février 1918. A l'austérité patriotique des premiers mois succède, dès la fin de l'année 1915, une grande animation dans les villes: l'arrière s'amuse de revues de musics-halls ou de "serials" américains, films à épisodes parallèles aux feuilletons des grands quotidiens. D'où l'idée qui apparaît dans la presse des tranchées¹², dans les carnets ou mémoires de soldats, dans la littérature masculine d'après guerre, que les femmes font la fête pendant que les soldats meurent. La guerre: un long et douloureux traumatisme pour les hommes, une expérience positive pour les femmes?

Une mobilisation des femmes, nécessaire mais limitée et circonscrite

Des images de fortes femmes conduisant des tramways ou tournant des obus ont parfois masqué la réalité de la mobilisation féminine. Si la France a très vite besoin des femmes (guerre longue, guerre de matériel) pour faire tourner sa machine de guerre et faire vivre la population civile,

12. S. AUDOUIN-ROUZEAU, 14-18: *les combattants des tranchées*, Paris, Colin, 1986.

si ce besoin rencontre celui des femmes à la recherche de ressources (l'allocation de femme de mobilisé est faible et le chômage répandu au début du conflit), la mobilisation reste lente, empirique, limitée: le personnel féminin de l'industrie et du commerce retrouve son niveau d'avant guerre en 1916, le dépasse de seulement 20% à la fin de 1917, au plus fort de l'activité féminine; il faut y ajouter cependant les 3 millions de paysannes et les quelques centaines de milliers de bénévoles qui s'activent dans les hôpitaux ou les oeuvres de guerre.

Si les féministes qui n'ont pas réussi à imposer leur projet d'enrôlement féminin, mettent en avant les capacités des "combattantes de l'arrière", la plupart des contemporains nient ou ignorent les services rendus par les femmes ou tout au moins minimisent, jusque dans le langage, les aspects d'inversion des rôles qu'ils induisent: pourquoi le surnom de munitionnettes aux 400 000 ouvrières des usines de guerre, pourquoi comparer le nouveau à l'ancien, pourquoi voir partout de la grâce et du dévouement?

Pour les femmes elles-mêmes l'expérience est ambiguë, offrant, mais à des degrés divers selon l'âge et le groupe social, de nouvelles opportunités de travail et de nouveaux espaces de liberté. Les plus jeunes profitent de la disparition du chaperon qui accompagnait tous les pas des jeunes filles de la bourgeoisie, profitent aussi de l'absence des pères, d'une initiation rapide aux choses de la vie (par le travail hospitalier ou charitable), d'un relâchement général des conventions; les femmes mariées chargées d'enfants doivent par contre assumer de lourdes responsabilités familiales, avec un aménagement temporaire (et non une modification) du Code civil. Malgré les hauts salaires de l'industrie de guerre, les femmes ouvrières souffent de la suspension de toute législation sociale, du surmenage, des discriminations sexuelles et de la méfiance des organisations ouvrières. Pour toutes, remplaçantes selon le terme de l'époque, le travail est un intérim qui donne rarement une qualification. Quant au "diable au corps", c'est plus une image littéraire ou un fantasme masculin qu'une réalité sociale: la guerre a plutôt tendance à renforcer la double morale sexuelle contre laquelle s'élevaient les féministes avant 1914.

La force de l'idée nationale

Pour de nombreux groupes et individus et de façon durable pendant la guerre, l'appartenance nationale a primé sur toute autre identité de classe, de sexe ou de région.

Comme le mouvement ouvrier français affilié à la deuxième internationale, la quasi totalité des féministes renient leurs engagements pacifistes d'avant guerre et leurs liens internationaux. "Tant que durera la guerre, les femmes de l'ennemi seront aussi l'ennemi" (et non nos sœurs de combat) écrit *La Française* du 14 novembre 1914. Elles épousent la cause de la France identifiée à la cause du Droit et font leurs preuves de patriotisme.

Elles refusent d'abord tout contact avec les Allemandes, y compris en terrain neutre, empêchant notamment l'AIWF d'appeler à un "congrès international pour la paix future". Un congrès se tient néanmoins à La Haye du 28 avril au 1er mai 1915 sans aucune Française; il met sur pied un Comité international de femmes pour la paix permanente (future *Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté*) et appelle les Etats à préciser leurs conditions de paix, à négocier, à octroyer le vote féminin comme meilleure garantie de la paix à construire. Des sympathisantes autour de Gabrielle Duchêne (exclue pour cela du CNFF, comme "féministe au service de Guillaume") fondent une section française du Comité (le Comité de la rue Fondary) dont les activités sont difficilement cernables au-delà de 1915.

De la même façon, les féministes refusent toute idée de paix "prématurée" (sans victoire sur l'Allemagne), dénoncent les Neutres qui militent pour l'arrêt des hostilités ("la paix allemande"), tentent de les convaincre de s'engager du côté des Alliés, jouant un rôle non négligeable dans l'entrée en guerre de l'Italie puis des Etats-Unis. D'autre part elles approuvent toutes les initiatives jugées patriotiques (lutter contre les produits allemands, franciser le vocabulaire en proposant par exemple "eau de Louvain" pour "eau de Cologne", "berger-russe" pour "berger allemand") et demandent aux femmes d'être la force morale de l'arrière, en soutenant les combattants, ravalant leurs émotions, déployant des trésors de dévouement et d'abnégation.

Faut-il parler de trahison ou comprendre les liens entre féminisme et nationalisme et plus encore la volonté d'intégration de ses militantes?

Guerre et rapports de sexe: d'un féminisme à l'autre

Il faut distinguer l'analyse de l'immédiat après-guerre caractérisé par le reflux de l'activité féminine, la dénonciation des femmes profiteuses, l'insistance sur un nécessaire retour à la situation d'avant 14 et l'idéal de mère au foyer, d'un bilan à plus long terme où peu d'acquis féminins côtoient un véritable triomphe de la dichotomie sexuelle.

Non émancipées juridiquement, les Françaises n'obtiennent pas le droit de vote, malgré la reprise d'une campagne suffragiste dès la fin de l'année 16 et l'exemple étranger: le 20 mai 1919, les députés votent le projet Andrieux d'égalité politique mais le Sénat le repousse en 1922 après moult tergiversations.

Sur le plan du travail la guerre a renversé la tendance du 19^e siècle à l'augmentation de l'activité féminine (et ceci jusqu'à la fin des années soixante), tout en modifiant la structure de cette activité: chute des emplois agricoles et domestiques, maintien des emplois industriels avec transfert des industries anciennes aux industries les plus modernisées, développement des emplois tertiaires. Une plus grande liberté de mouvement (évolution de la mode et des moeurs) ne peut masquer l'obsession démographique d'un pays figé dans le culte de ses héros morts et la résurgence, dans la pensée sociale et politique comme dans les valeurs collectives, d'une ligne de partage ferme entre le masculin et le féminin.

Sur la question de l'évolution du féminisme, mes conclusions seront plutôt des hypothèses que les travaux en cours infirmeront ou confirmeront. Il est toutefois possible d'affirmer dès maintenant que la chronologie du féminisme est plus complexe que celle admise (par défaut de connaissance) dans les années soixante-dix à la suite des travaux de Richard Evans: déclin ou quasi disparition du mouvement après la guerre jusqu'à la résurgence de la fin des années soixante.

Des recherches entreprises sur d'autres pays (pour les Etats-Unis ceux de Nancy Cott notamment¹³) ressort moins l'idée de déclin que celle de transformation ou de transition entre un féminisme des droits de la femme (celui du 19^e siècle) et un féminisme moderne plus conscient de la diversité des femmes.

Cette idée de transition me semble cependant plus correspondre au cas américain qu'à une situation européenne pour laquelle l'analyse du cas britannique fait par Suzan Kingsley Kent¹⁴ paraît transposable à la France. La guerre s'est abattue sur un féminisme offensif et fort de sa diversité, capable de dialogue entre tendances plus ou moins égalitaristes ou différentialistes, revendiquant à la fois au nom de l'égalité de tous les individus et de la spécificité de chaque sexe. La guerre constitue un véritable traumatisme, faisant prendre conscience de la violence masculine et de l'opposition fondamentale entre ceux qui ont combattu et celles qui ne combattaient pas.

Ce traumatisme serait à l'origine d'une évolution des féminismes et d'une fracture entre une frange radicale égalitariste (combattant pour la liberté sexuelle et l'égalité professionnelle, comme Madeleine Pelletier par exemple), et une majorité (appelée "new feminism" en Grande Bretagne) se réclamant de la complémentarité et de la différence des sexes, populationniste et moraliste, revendiquant les droits des mères plus que ceux des femmes, exigeant une protection spécifique des travailleuses. Conséquences déjà connues: l'importance du thème de la paix¹⁵ dans l'entre-deux-guerres, le recul de la participation des hommes au mouvement, l'affaiblissement mais non la disparition du féminisme.

Dernière remarque: la guerre en général, la Grande Guerre en particulier, me semble une force conservatrice et même réactionnaire en matière de rapports entre les sexes. Dans notre vingtième siècle longtemps dominé par la guerre, ceux-ci n'ont réellement bougé que depuis une

13. N. COTT, *The Grounding of Modern Feminism*, Yale University Press, 1987.

14. S. KINGSLEY KENT, "The politics of Sexual Difference: World War I and the demise of British feminism", *Journal of British Studies*, 27, juillet 1988.

15. C. BARD, "Féminisme et pacifisme en France 1914-1919, première approche", *L'Homme et la Société*, à paraître.

trentaine d'années. Il est à craindre, et les viols sont là pour le rappeler, que la guerre dans l'ex-Yougoslavie soit aussi un désastre dans ce domaine.

L'entre-deux-guerres ou l'affirmation intellectuelle des femmes

Andrée Despy-Meyer

Comme il arrive fréquemment lors d'un colloque, le contenu d'un exposé ne correspond pas toujours au titre qui a été annoncé. En effet, c'est compte tenu des recherches que j'ai pu mener dans le cadre de mes fonctions d'archiviste de l'Université libre de Bruxelles que je n'envisagerai qu'en partie le problème de "l'affirmation intellectuelle des femmes entre 1918 et 1940". Ainsi me bornerai-je à évoquer la question de l'accès des jeunes filles aux études universitaires au cours de cette période, le sort de ces étudiantes diplômées de l'Université¹, la présence de femmes dans le corps scientifique et l'accession au rang de professeur des quelques femmes qu'on y rencontre à cette époque.

Quand on aborde l'étude de la population féminine à l'Université au cours de la période de l'entre-deux-guerres, on est confronté à un monde différent qui a pris conscience de la place que pouvait prendre la femme dans la société. Il a fallu quatre années de guerre pour que les mentalités commencent à se transformer et que l'on se mette à accepter que les femmes puissent dorénavant avoir un rôle à jouer, que le diplôme consti-

1. Les archives de l'Université conservent les fiches d'inscription de l'ensemble des étudiantes et étudiants ainsi que les dossiers personnels des membres du corps scientifique et du corps professoral. Voir aussi A. DESPY-MEYER, "Les étudiantes dans les universités belges de 1880 à 1941" dans *Perspectives universitaires. Nouvelle revue de l'AUPELF*, vol. III, 1-2, 1986, pp. 17-49 et "Les femmes dans le monde universitaire" dans *Femmes, libertés, laïcité*, Bruxelles, 1989, pp. 47-58.

tue pour elles un moyen d'ascension à la fois sociale et morale; que la jeune fille née dans la bourgeoisie peut prétendre à autre chose qu'à être simplement épouse et mère.

Il faut ajouter que l'accession aux études supérieures devient plus aisée pour les jeunes filles maintenant que le cycle secondaire complet leur est ouvert. D'une part, elles réussiront plus facilement; de l'autre, elles constitueront le personnel qualifié indispensable dans une série de disciplines relevant des Facultés de philosophie et lettres et des sciences.

Des étudiantes de plus en plus nombreuses

Tableau 1. Inscriptions de 1918 à 1942 selon le sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
1918-1919	3080	101	3181
1919-1920	2240	192	2432
1920-1921	2273	228	2501
1921-1922	1977	262	2239
1922-1923	1841	269	2110
1923-1924	1689	260	1949
1924-1925	1578	295	1873
1925-1926	1508	297	1805
1926-1927	1501	318	1819
1927-1928	1620	370	1990
1928-1929	1628	416	2044
1929-1930	1771	471	2242
1930-1931	2003	491	2494
1931-1932	2097	629	2726
1932-1933	2107	648	2755
1933-1934	2167	694	2861
1934-1935	2072	673	2745
1935-1936	2134	635	2769
1936-1937	2104	639	2743
1937-1938	2253	677	2930
1938-1939	2452	830	3282
1939-1940	2395	829	3224
1940-1941	2589	776	3365
1941-1942	2800	837	3637
Totaux	49879	11837	61716

En 1918, à l'Université de Bruxelles, les étudiantes ne sont encore que 101 à être inscrites, mais en 1928, elles sont déjà 416 et en 1941, 837. Si en 1918, elles ne représentent que 3 % de l'ensemble des inscriptions, en 1928, elles atteignent les 20 % et en 1941, les 23 %. On approche donc à cette date d'une proportion de 1/4 de femmes pour 3/4 d'hommes.

Variations facultaires

Les étudiantes optent de préférence pour les Facultés de philosophie et lettres et des sciences, choix qui leur permet de mettre à profit leur diplômes en devenant enseignantes dans le réseau secondaire. Mais elles sont de plus en plus nombreuses à affronter la Faculté de médecine et en particulier la section de pharmacie, voyant dans ce choix la possibilité d'ouvrir une officine et donc de travailler chez elles. La section d'éducation physique s'étant ouverte en 1936, on peut se dire que la motivation que cette discipline a pu rencontrer auprès des jeunes filles devait être grande puisque là aussi le diplôme débouche sur l'enseignement.

Une autre section à attirer les femmes est celle de la pédagogie qui se crée à l'ULB en 1919. Première Université du pays à vouloir accorder une place aux questions d'éducation et d'enseignement - jusque là, la pédagogie ne s'étudiait que dans les écoles normales (primaires et moyennes) -, elle organise un enseignement supérieur des sciences pédagogiques destiné aux professeurs, régents et instituteurs ainsi qu'à ceux qui ont la responsabilité de l'organisation, de la direction et de l'inspection de l'enseignement. De nombreux enseignants vont venir s'inscrire dans cette section -qui deviendra bientôt une Ecole - afin de parfaire leur formation.

Autres sections à intéresser les jeunes filles, mais dans un ordre décroissant des inscriptions: l'Ecole des sciences politiques et sociales qui accepte un nombre relativement important de jeunes filles désireuses de s'initier en particulier aux questions sociales, et la Faculté de droit, d'autant que depuis 1922, elles ont accès au barreau. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il y ait tout à coup affluence ; il faudra le temps nécessaire pour que le droit ne soit plus une discipline essentiellement masculine. L'Ecole de Commerce et l'Ecole polytechnique, bastions masculins par excellence à cette époque, n'accueilleront que quelques jeunes filles téméraires, jamais plus de 2 à 3 par an.

Tableau 2. Inscriptions des étudiantes par facultés

années	Philo Lettres	Droit	Sciences	Médecine Pharma. Ed.phys	Sc. Appl.	Sc. soc., polit., écon.	Sc. pédag.	Total
1918-19	24	1	54	15	2	5	-	101
1919-20	43	1	82	32	2	8	24	192
1920-21	66	4	75	46	1	18	18	228
1921-22	86	10	70	46	2	27	21	262
1922-23	96	11	81	48	1	23	9	269
1923-24	86	12	87	48	-	18	9	260
1924-25	91	16	98	41	-	36	13	295
1925-26	118	13	92	42	-	18	14	297
1926-27	98	20	102	49	2	21	26	318
1827-28	124	22	101	55	4	27	37	370
1928-29	147	27	93	70	4	27	48	416
1929-30	156	33	123	79	3	45	32	471
1930-31	159	33	119	85	3	50	42	491
1931-32	228	40	160	103	3	49	46	629
1932-33	263	34	127	107	2	50	65	648
1933-34	254	47	168	115	3	48	59	694
1934-35	255	55	154	112	3	45	49	673
1935-36	221	52	154	116	3	39	50	635
1936-37	225	47	165	105	3	42	52	639
1937-38	254	43	176	106	3	43	52	677
1938-39	392	30	221	107	3	47	30	830
1939-40	412	30	200	107	2	48	30	829
1940-41	389	12	215	102	3	32	23	776
1941-42	364	17	238	116	2	28	72	837
Total	4551	610	3155	1852	54	794	821	17837

Un taux de réussite honorable

Mais si on compte qu'à partir de 1919 un nombre toujours plus important de jeunes filles vont s'inscrire à l'Université, cela ne veut malheureusement pas dire qu'elles atteignent toutes la fin de leurs études.

Tableau 3. Diplômées de 1919 à 1941

	Philo Lettres	Droit	Scien- ces	Méd.	Phar- ma.	Ed. Phys.	Sc. appl.	Sc. soc., pol., écon.	Ecole de Com.	Sc. péda.	Tot.
18-19	-	1	2	1	-	-	-	-	-	-	4
19-20	1	-	3	3	1	-	-	-	-	-	8
20-21	6	-	3	-	2	-	-	3	-	2	16
21-22	3	-	2	3	-	-	-	-	-	4	13
22-23	5	4	2	1	3	-	1	1	-	1	18
23-24	9	2	11	10	3	-	-	4	1	-	40
24-25	4	2	10	9	1	-	1	3	1	-	31
25-26	9	3	3	6	1	-	-	3	-	-	25
26-27	12	5	16	6	4	-	-	2	-	2	47
27-28	20	2	8	4	1	-	-	3	1	2	41
28-29	10	5	8	11	7	-	-	2	-	1	44
29-30	13	13	13	11	5	-	1	4	2	1	63
30-31	15	7	6	7	2	-	-	6	2	8	53
31-32	11	6	10	6	9	-	3	3	-	5	53
32-33	21	9	12	8	10	-	1	2	1	12	76
33-34	30	10	6	7	4	-	-	10	3	2	72
34-35	29	9	16	7	12	-	1	4	3	1	82
35-36	36	15	11	11	13	-	-	5	2	-	93
36-37	33	10	16	10	13	-	1	3	-	-	86
37-38	22	14	12	11	16	2	-	-	1	-	78
38-39	29	12	9	15	9	3	1	9	3	-	90
39-40	22	5	8	7	9	-	2	8	3	-	64
40-41	40	6	10	8	11	1	-	3	-	3	82
total	380	140	197	162	136	6	12	78	24	44	1179

Mais ici la situation n'est guère différente de celle de leur homologues masculins, bien au contraire. Quand on compare le taux de réussite dans leur ensemble, à travers Facultés et Ecoles, elles réussissent plus souvent et mieux que la moyenne des étudiants. Leur taux de réussite est de l'ordre de 10 %.

Tableau 4. Les diplômés de 1919 à 1941

	Philo Lettres.	Droit	Scien- ces	Méd.	Phar- ma.	Ed. Phys.	Sc. appl.	Sc. soc., pol., écon.	Ec. de Com.	Sc. péd.	Tot.
18-19	3	35	9	28	4	-	10	9	6	-	104
19-20	4	26	2	45	7	-	22	28	5	-	139
20-21	3	62	11	31	13	-	29	32	6	3	190
21-22	1	36	13	41	13	-	32	28	15	5	184
22-23	5	67	16	33	27	-	35	18	21	1	223
23-24	14	56	14	101	17	-	82	20	16	3	323
24-25	9	78	15	87	21	-	57	12	15	4	298
25-26	7	52	16	68	17	-	62	23	20	-	265
26-27	13	52	16	60	9	-	48	31	16	7	252
27-28	5	53	11	60	4	-	35	35	23	6	232
28-29	3	59	9	45	15	-	25	38	16	3	213
29-30	5	55	16	38	6	-	34	39	18	1	212
30-31	5	54	17	74	8	-	42	31	21	22	274
31-32	7	57	14	62	11	-	32	37	23	9	252
32-33	10	49	17	62	12	-	40	43	21	7	261
33-34	15	58	38	73	17	-	41	37	8	13	300
34-35	22	59	38	56	19	-	52	40	24	3	313
35-36	21	55	27	71	17	-	49	54	14	1	309
36-37	19	70	28	57	22	13	37	35	9	-	277
37-38	12	53	29	59	23	6	40	12	14	3	258
38-39	24	59	24	92	18	4	45	19	15	1	303
39-40	24	58	22	68	19	1	28	28	10	1	262
40-41	32	56	34	71	15		41	37	18	4	309
total	263	1259	436	1382	334	24	918	686	354	97	5753

Mais il n'est pas envisageable de comparer le nombre d'inscrites et le nombre de diplômées et ce pour plusieurs raisons: les étudiantes qui se destinent au droit et à la médecine doivent au préalable faire deux années de candidature respectivement en philosophie et lettres et en sciences naturelles; ensuite certaines ont pu mettre plus de temps à accomplir leur cycle d'études que d'autres sans compter celles qui ont pu changer d'orientation en cours de route ou ont simplement arrêté leurs études.

Un recrutement social différent

Il m'a paru intéressant d'étudier et d'approfondir l'origine sociale de ces étudiantes et sa modification éventuelle après la première guerre mondiale. On sait en effet que pour la période qui précède 1914, contrairement à leurs condisciples masculins, les étudiantes sont issues pour la plupart des classes moyennes: milieux de fonctionnaires, d'enseignants, d'employés où l'instruction est à l'honneur -même pour les jeunes filles - mais milieux aussi où les ressources sont relativement modestes et où dès lors le travail des jeunes filles représente un appoint considérable, un diplôme leur permettant de subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

Les pères, qui sont industriels ou universitaires attachés à une profession libérale ne conçoivent pas encore l'intérêt pour leur fille de conquérir un diplôme universitaire. Dans leur esprit, celle-ci peut rester sans profession puisque, tôt ou tard, elle se mariera et aura des enfants, son mari devant tout normalement gagner un salaire suffisant pour entretenir sa famille. Après la guerre 1914-1918, on constate que ce ne sont plus essentiellement des jeunes filles provenant de la classe moyenne qui s'inscrivent à l'Université mais que les pères médecins, ingénieurs, avocats, industriels non universitaires, acceptent maintenant plus aisément de voir leur fille entamer et poursuivre des études supérieures même si celles-ci ne seront encore que partiellement mises à profit par la suite.

Le cas de la pharmacie est tout à fait particulier à cet égard. Il s'agit d'une discipline qui s'est ouverte très tôt aux femmes car elle leur permet d'exercer au domicile conjugal et elle représente en quelque sorte une ascension sociale à laquelle sont sensibles fonctionnaires et employés. Les pères pharmaciens acceptent de plus en plus volontiers que leurs filles fassent les mêmes études qu'eux afin qu'elles puissent prendre un jour leur

succession. Dans les années 1930, 40 % de l'effectif des diplômés pharmaciens seront des femmes.

Le recrutement social tend maintenant à ressembler à celui des jeunes gens. Mais, il s'agit d'une ouverture dirigée uniquement vers le haut de l'échelle sociale. A ce niveau, la situation ne commence à changer qu'à partir de 1945. On peut se demander si la crise des années 30 n'a pas suscité chez les parents une prise de conscience quant à l'utilité pour leurs filles de disposer d'un bagage intellectuel propre. Pour la période qui nous intéresse aujourd'hui, on ne peut que s'attacher à la profession exercée par le père de famille. Il faut dire que les mères, à cette époque, ont rarement fréquenté l'école au delà de quinze ans en raison de la situation de l'enseignement secondaire et en conséquence du pourcentage de diplômées universitaires. Dans une étude sociologique menée sur les femmes universitaires issues de l'Université libre de Bruxelles au cours de cette période, sur 91 femmes interrogées, 3 avaient fait des études de même niveau que leurs filles, 7 avaient été institutrices et 3 régentes.

Le sort des diplômées

On peut s'interroger sur l'avenir qu'ont connu ces étudiantes diplômées de l'Université, sur le pourcentage de celles qui ont effectivement exercé une profession après la fin de leurs études, selon qu'elles soient restées célibataires ou qu'elles se soient mariées.

D'après les études qui ont été menées et qui restent partielles, nombreuses sont celles qui ont exercé une profession, sacrifiant même leur vie familiale pour leur vie professionnelle. Elles se sont surtout dirigées vers le secteur public, et vers l'enseignement en particulier, mais on les retrouve aussi comme médecins, comme pharmaciennes, comme avocates. Parmi les enseignantes et les pharmaciennes, elles sont plusieurs à avoir suivi la voie familiale. Si certaines ont interrompu leur carrière, en raison de la naissance de leurs enfants, elles ont pour la plupart repris le travail par la suite, parfois à temps partiel. Plusieurs ont une profession identique ou semblable à celle de leur mari, ce qui ferait penser qu'elles ont connu leurs futurs conjoints au cours de leurs études.

Si dans certaines disciplines, comme l'enseignement, le fait d'être une femme n'a nui en rien à l'évolution de la carrière, il n'en va pas de même

dans d'autres secteurs. Une femme, diplômée en sciences, parvient à devenir chef de laboratoire mais son traitement reste inférieur à celui de son homologue masculin. Une femme, diplômée en médecine, se risque rarement à ouvrir un cabinet privé - on ne lui fait pas suffisamment confiance - elle choisira plutôt d'être attachée à une clinique, à un hôpital, à un sanatorium, mais devra attendre plus longtemps que ses confrères masculins pour obtenir un poste de direction.

Dans le domaine du droit, grâce à Marie Popelin, une soixantaine de femmes ont pu mener carrière d'avocate, celle de magistrat ne leur étant ouverte qu'après la Seconde Guerre. D'autres docteurs en droit se sont consacrées à une carrière extra-judiciaire, soit en entrant à l'Etat, soit dans le privé, notamment dans des compagnies d'assurances, ou encore en choisissant de rester dans leur Alma mater et ce sera l'objet de la troisième partie de cet exposé.

Quelques pionnières dans l'enseignement universitaire

Je me suis, en effet intéressée à la présence des femmes dans le corps scientifique de notre Université. De 1925 à 1940, elles sont 30 à choisir cette voie, réparties dans les Facultés de la façon suivante: 50 % en Sciences, 25 % en Philosophie et lettres, le reste étant disséminé entre les autres Facultés et Ecoles.

La timide percée des assistantes

On constate que deux tiers d'entre elles ont terminé leurs études supérieures de manière tellement brillante qu'elles sont aussitôt engagées comme assistantes. Le tiers restant a bénéficié d'abord de mandats au Fonds National de la Recherche Scientifique ou à l'Institut de Sociologie, a transité par l'enseignement secondaire ou encore a été engagé à l'Université après avoir fait des études à l'étranger. Autre observation: la grande majorité d'entre elles ayant terminé leurs études sous le régime de la loi de 1890, détiennent automatiquement le titre de docteur. Par conséquent, seules les moins âgées ont été amenées à défendre une thèse de doctorat. Elles sont trois: Henriette Meewis en 1934, Suzanne Sulzberger en 1938 et Germaine Gremling en 1940. Toutefois parmi ces docteurs "automatiques", plusieurs ont défendu une thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur: Lucia de Brouckère en 1933, Alice Lacourt et Georgette Schouls en 1938,

Claire Préaux en 1939, Emilie Noulet en 1940 et deux, juste après la réouverture de l'Université en 1945: Suzanne Sulzberger et Henriette Meewis. Il est essentiel de noter que beaucoup d'entre elles restent célibataires, sans doute pour pouvoir se consacrer exclusivement à leur carrière scientifique: sur les 30, 18 le sont restées, 12 se sont mariées. Parmi ces dernières, 8 se sont mariées tôt après leurs études, leurs conjoints étant le plus souvent eux-mêmes attachés à l'Université, 4 se sont mariées plus tardivement; très peu ont eu des enfants.

Il faut tenir compte également de ce point de vue d'une autre répartition qui concerne leurs ressources financières en tant qu'assistante: 60 % travaillent à temps plein, 40 % à temps partiel, ces dernières étant principalement rattachées à une école du réseau secondaire.

Il convient à cet égard de bien considérer que les traitements des assistants ne sont guère plantureux mais que les barèmes sont les mêmes qu'il s'agisse d'une homme ou d'une femme. Jamais à l'Université, la question ne s'est posée en ces termes. Toutefois, plusieurs assistantes s'irriteront lorsqu'au terme de leurs six années comme assistantes, elles se verront promues chef de travaux à titre personnel, c'est à dire hors cadre, ce qui permettra à l'Université de plafonner leur traitement à celui d'assistant. Cette attitude n'a toutefois rien de sexiste: il s'agit davantage d'une politique de l'Université à l'égard de son personnel scientifique et même enseignant faut-il le dire: l'Université recrute à plusieurs reprises des professeurs à temps partiel parce qu'ils ont des fonctions extérieures.

Une fois que ces assistantes sont engagées à l'Université leur sort va être extrêmement variable: si 12 d'entre elles seront amenées à quitter l'Université en cours de carrière, 8 la termineront au sein du personnel scientifique avec le titre de chef de travaux. Les 10 autres entreront dans le corps professoral, soit avant 1940: Lucia de Brouckere, Aimée Racine, Madeleine Dwelshauwers, Hélène Antonopoulo, Hélène Noulet et Claire Préaux, soit après la guerre: Emilie Noulet, Jeanne Croissant, Suzanne Sulzberger, Henriette Meewis et Annie Smets. Si certaines d'entre ces assistantes ont fini par entrer dans le corps professoral de l'Université, huit autres resteront pendant toute leur carrière au sein du personnel scientifique de l'Université.

Mais dans ce cas, la dimension de leur rôle a pu être extrêmement variable: pendant que telle pourra s'affirmer brillamment au plan scienti-

fique, telle autre s'investira pleinement dans l'aspect pédagogique de ses fonctions. Le premier cas peut être illustré par la carrière de Polina Mendeleeff, la seconde par celle de Madeleine Bogaert.

Itinéraires personnels

Polina Mendeleeff, fille du célèbre chimiste Dimitri Ivanovitch Mendeleeff, a connu un parcours tout à fait exceptionnel en ce sens que, native de Russie où elle entreprend ses études supérieures, elle doit, pour des raisons politiques - elle prend part à une révolte des intellectuels contre le régime tsariste en 1906 - quitter son pays et poursuivre ses études en Allemagne. C'est l'Université de Fribourg-en-Brisgau qui lui décerne en 1913 le titre de docteur en sciences zoologiques. Arrivée à Paris, elle est surprise par la guerre - nous sommes en 1914 - elle s'engage aussitôt dans les services de santé de l'armée française. En 1921, elle arrive en Belgique, pour devenir la collaboratrice de Maurice Philippson dans le laboratoire que celui-ci crée à l'Institut de physiologie. Elle devient assistante hors cadre en 1923 à la Faculté de médecine pour les laboratoires de physiologie animale, physique biologique, anatomie pathologique puis de physiologie. Mais Polina Mendeleeff sera surtout une chercheuse infatigable, spécialisée dans le domaine de la cancérologie et à qui l'on doit de nombreuses publications. Ses émoluments seront supportés quasi exclusivement par Maurice Philippson même quand celui-ci sera admis à l'honorariat. Ce n'est qu'après sa mort, survenue en 1939, que l'Université acceptera de prendre Polina Mendeleeff en charge financièrement, comme chef de travaux à titre personnel, jusqu'à son décès en 1958.

Madeleine Bogaert est la fille du professeur de l'Ecole polytechnique, Edouard Bogaert, qui sera recteur de l'Université de 1932 à 1935. A la fin de ses études secondaires - nous sommes en 1927 - elle choisit d'entrer à l'Université, ce qui ne peut que satisfaire tant son père que sa mère, diplômée en sciences chimiques de l'Université de Bruxelles. Attirée par la physique appliquée, elle décide de s'inscrire à l'Ecole polytechnique, ce qui, pour une femme à l'époque, est un choix tout à fait hors norme mais qu'elle assume entièrement. En 1932, elle obtient son diplôme d'ingénieur: sa promotion compte 32 garçons et 3 filles. C'est peu de temps après que le professeur Auguste Piccard lui demande de devenir son assistante. Ce sera là le début d'une longue carrière consacrée à l'Université et à ses étudiants, à plein temps jusqu'à la guerre, à mi-temps à partir de 1945,

année de naissance de sa fille. C'est en effet dans le service d'Auguste Piccard qu'elle rencontre son futur mari Paul Kipfer, chercheur venu de Suisse à la demande de Piccard pour préparer la célèbre ascension dans la stratosphère. Madeleine Bogaert a encadré près de 45 promotions d'étudiants de candidature en polytechnique avec enthousiasme, sans jamais regretter d'avoir choisi une carrière pédagogique plutôt que scientifique, considérant que le contact avec les étudiants avait une valeur inestimable. Il faut dire que des occupations absorbantes à ce point lui interdisaient pratiquement toute activité scientifique. L'enseignement ex-cathedra, par son côté rigide et distant ne l'a jamais tentée et si elle a été amenée à donner des cours clandestins entre 1942 et 1944, ce n'était toujours qu'à de petits groupes d'auditeurs.

Dans le contexte actuel, il est devenu bien difficile de mesurer à sa portée exacte la signification que pouvait avoir pour ces jeunes femmes leur entrée dans le corps scientifique de l'Université. Il faut, pour essayer de l'imaginer, se souvenir de ce qu'était l'image de l'ULB entre les deux guerres. Y devenir enseignant ou faire partie de son corps scientifique, était beaucoup plus que de nos jours - et tous les témoignages convergent sur ce point - une affirmation intellectuelle, morale et philosophique, une recherche et un partage des profits de la Science, un service que l'on rendait et un honneur que l'on recevait lorsque le destin avait permis que l'on fasse partie du "temple du libre-examen". Ce sentiment éclate encore d'une manière émouvante lorsque l'on interroge aujourd'hui Madeleine Bogaert, âgée de 83 ans. La chaleur et la véracité de cette confession devraient avoir valeur d'exemple pour nos contemporains. Cette générosité et ce dévouement pourraient être jugés aujourd'hui quelque peu naïfs ou archaïques pour beaucoup d'entre nous pour lesquels ces valeurs ont soit disparu, soit sont devenues banales.

Quelques professeures

Mais à côté de ces femmes dont la destinée a été de collaborer pendant toute leur vie professionnelle avec l'un ou l'autre maître de l'Université, il importe de mettre en valeur la dizaine d'entre elles qui ont pu entrer dans le corps professoral de l'ULB et, compte tenu des limites chronologiques de cet exposé, seule la carrière de la moitié d'entre elles sera évoquée, à savoir celles qui sont devenues professeurs avant 1941 et le

hasard fait bien les choses puisque l'on trouve une de ces dames dans chacune des Facultés ou Ecoles, à l'exception de la Faculté de médecine.

Mais avant de retracer leurs parcours, il me paraît intéressant de lire la réponse qu'a donnée le Secrétaire de l'Université en 1929 à une étudiante française venue l'interroger sur le personnel enseignant féminin: "Nous n'en avons pas encore, mais rien ne nous autorise à penser qu'il n'y en aura jamais. Nos règlements sont souples, élastiques; nous sommes jeunes, c'est à dire modernes et le féminisme est un aspect de notre époque. Si le cas se présentait, rien ne s'opposera à ce qu'une femme occupe la place que son mérite lui assure. Nous avons du reste déjà neuf assistantes dans nos cours."

Le cas se présente effectivement en 1929, Madeleine Dwelshauvers, docteur en droit en 1923, est appelée en 1925 par le professeur René Marcq pour l'assister au cours de droit civil et, à partir de 1929, elle est désignée comme titulaire d'une partie de ses enseignements. Madeleine Dwelshauvers, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, semblait presque surprise d'une question que je lui posais, à savoir qu'il n'avait pas dû être facile pour elle de se faire accepter comme femme dans une Faculté aussi attachée à ses traditions. Jamais elle n'en a souffert. Au contraire, elle sut s'imposer à tel point qu'elle sera choisie après la guerre par ses collègues pour diriger la Faculté, devenant ainsi la première présidente d'une Faculté universitaire et le premier membre féminin du Conseil d'administration. Ses recherches l'ont amenée à s'intéresser toujours davantage aux questions de législation sociale, au droit du travail et à la sécurité sociale. Ce qui explique la création à son initiative en 1955 de l'Institut du Travail dont elle assumera la direction.

Hélène Antonopoulo, docteur en sciences politiques, est chargée de recherches à l'Institut de Sociologie avant de devenir en 1930 assistante du professeur Van Langenhove pour son cours d'Economie sociale puis se voit conférer en 1934 le titre de chargé de cours pour une partie de ses enseignements. En 1940, elle se voit confier le cours de "Régime de travail industriel" délaissé par Louis de Brouckère. Hélène Antonopoulo est également professeure à l'Ecole de service social de Bruxelles depuis 1930 et attachée à la légation de Grèce à Bruxelles en 1939. On lui doit de nombreuses publications sur la législation du travail. Elle meurt en 1944, âgée seulement de 48 ans.

Aimée Racine, docteur en droit en 1925, entame une carrière scientifique au Fonds national de la Recherche scientifique et à l'Institut de Sociologie en 1927, et est désignée par l'Ecole de pédagogie en 1936 pour donner un cours sur les rapports de l'enseignement et de la vie sociale. D'autres cours lui seront adjoints, liés à la législation scolaire comparée. A l'Ecole d'infirmières, où elle est nommée en 1938, elle enseigne des notions de droit civil et administratif, les lois protégeant la femme et l'enfant, l'ouvrier, le travailleur. Mais Aimée Racine sera, en ordre principal, attachée à l'Ecole centrale de Service social à Bruxelles: elle y sera professeuse dès 1938 et en sera la directrice de 1945 à 1955.

Lucia de Brouckère, docteur en sciences chimiques en 1927, devient assistante au laboratoire de chimie analytique. Elle défend en 1933 sa thèse d'agrégation de l'enseignement supérieur et est, en 1937, chargée du cours d'Eléments de chimie générale. Deux ans plus tard, le stage pédagogique pour les futurs enseignants en sciences chimiques lui est confié. A partir de 1945, elle va progressivement devenir titulaire des grands cours de chimie générale, analytique et physique et être choisie en 1960 comme présidente de sa Faculté. Pédagogue exceptionnelle et ardent défenseur des principes du libre-examen, elle s'est dévouée toute sa vie pour "son Université" et ses étudiants.

Claire Préaux, déjà diplômée de l'Ecole normale Emile André, devient docteur en philologie classique en 1927. Assistante en philologie grecque à partir de 1934, elle défend sa thèse d'agrégation en 1939 et devient la même année titulaire du cours d'Institutions grecques. A la reprise des cours en 1945, elle reçoit les enseignements relatifs aux exercices philologiques sur la langue grecque ainsi que la direction des stages pédagogiques destinés aux enseignants du secondaire. Claire Préaux sera reconnue comme l'une des meilleurs spécialistes dans le domaine hellénistique non seulement dans notre pays où elle obtiendra en 1953 le prix Francqui, attribué pour la première fois à une femme, en 1957, le titre de membre de l'Académie royale de Belgique et en 1967, la chaire Francqui à l'Université de Liège, mais aussi hors de nos frontières: en 1965, elle sera la première femme appelée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris.

Je ne peux terminer l'évocation de ces pionnières de l'enseignement supérieur sans parler de deux femmes éminentes qui enseignèrent à l'Uni-

versité sans avoir transité par le corps scientifique de notre Université. Il s'agit de Julia Bastin, qui entre à la Faculté de philosophie et lettres comme chargée de cours dès 1931. Sa formation est particulièrement exemplaire: diplômée des Universités de Liège puis de Londres, elle a parfait sa formation de philologue en langues romanes à Paris, à l'École pratique des Hautes Etudes et à la Sorbonne. C'est une charge pleine qu'elle reçoit en 1931 et qu'elle poursuivra jusqu'en 1958 tout en menant une activité scientifique de haut niveau.

La seconde, Suzanne Tassier, docteur en histoire en 1923, entame une carrière dans l'enseignement secondaire avant de défendre sa thèse d'agrégation en 1933 et devenir ainsi la première agrégée belge de l'enseignement supérieur en histoire. Nommée agrégée de l'Université en 1934, elle y donnera un cours libre mais ce n'est qu'en 1945 qu'elle succède à Michel Huisman pour tous les cours d'histoire moderne. Grande féministe, elle a créé un prix qui récompense la jeune fille qui fait le meilleur mémoire en histoire moderne ou contemporaine, a fondé une chaire qui porte son nom et qui est destinée à traiter des conditions du travail féminin et de plus, a institué un prix décerné tous les deux ans par la Classe de Lettres de l'Académie royale de Belgique à un travail scientifique de haute valeur rédigé par une femme.

On remarquera que la Faculté de médecine n'a pas encore fait appel à une femme avant 1940. Il faudra attendre 1946 pour voir trois femmes y recevoir des chaires d'enseignement: Elsa Claes, Georgette Melot et Suzanne Simon, toutes trois attachées comme médecins dans des services cliniques.

Conclusions

Si j'ai choisi de traiter de l'affirmation intellectuelle des femmes à travers le monde universitaire et l'Université libre de Bruxelles en particulier, c'est que cette dernière a joué un rôle-phare dans l'ascension de la femme universitaire durant cette période. On y trouve le nombre le plus élevé d'étudiantes, étant donné que l'Université de Louvain ne commence à les accueillir qu'en 1920. Elle est la seule institution à engager un nombre relativement important d'assistantes au point qu'en 1940 le corps scientifique de l'Université compte près de 20 % de femmes dans ses rangs. Elle est aussi la seule à accepter plusieurs femmes dans son corps

enseignant, phénomène qui s'explique par le fait que la plupart d'entre elles faisait déjà partie du corps scientifique avant d'être désignées comme chargées de cours.

Mais ces femmes ne se considérèrent en aucune manière comme des féministes ayant réussi à s'imposer dans un monde intellectuel masculin. Au contraire, elles sont fières d'être parvenues à égaler des hommes et tiennent à calquer leur attitude sur la leur. Mais pouvait-il en être autrement dans le contexte de la société de l'époque?

La place des femmes à l'ULB va se maintenir au fil des ans. Aujourd'hui encore les femmes y représentent plus de 35 % des effectifs scientifiques et 14 % du corps professoral. Ce dernier chiffre peut nous paraître relativement bas mais il est de loin plus élevé que dans les autres universités du pays.

On peut se demander si Marie Popelin n'avait pas eu un pressentiment du rôle que jouerait l'ULB dans l'émancipation intellectuelle de la femme en décidant de la choisir comme premier siège de la *Ligue belge du droit des femmes* en 1892.

Aujourd'hui... des études féministes

Eliane Vogel-Polsky

J'aimerais rappeler ici brièvement, en point d'orgue aux communications qui précèdent, quelles ont été la fermentation et la contribution scientifique des enseignantes, chercheuses universitaires (en particulier dans cette université, l'ULB) à la lutte pour l'obtention et la mise en oeuvre des droits des femmes. J'aimerais rappeler aussi que souvent ces femmes étaient non seulement des scientifiques mais des militantes. Leurs analyses juridiques, leurs stratégies dans les procès et les luttes ont constitué les bases indispensables pour légitimer les revendications, articuler l'argumentation et, dans beaucoup de cas, déboucher sur l'adoption de nouvelles législations ou des modifications substantielles du droit. Il n'est que de se souvenir du chemin parcouru depuis la seconde guerre mondiale:

- dans le droit de la famille: statut de la femme mariée, émancipation juridique, substitution de l'autorité parentale à l'autorité paternelle, causes de divorce, régimes matrimoniaux;
- dans le droit du travail : interdiction des clauses résolutoires liées au mariage ou à la survenance d'enfants de la travailleuse, pleine capacité de contracter un contrat de travail pour les femmes mariées, égalité des salaires, égalité des chances et de traitement;
- dans le droit de la sécurité sociale: pour l'organisation financière de la protection de la maternité, l'égalisation des allocations de chômage, l'égalisation des prestations de retraite...etc.;

• en droit public, la fameuse réforme de l'article 6 de la Constitution prohibant les discriminations fondées sur le sexe entre les Belges...

On peut ainsi suivre à la trace des réformes ou des refontes législatives et y discerner l'apport majeur sur le plan critique des femmes-juristes. Cependant, cette période, qui fut celle de la conquête formelle de tous les droits revendiqués il y a cent ans par la *Ligue du Droit des femmes*, a été suivie d'une étape nouvelle, toujours en cours, qui est celle de la recherche féministe et des *women's studies*.

Le temps des recherches

C'est précisément parce que ces chercheuses ont été amenées à constater, de manière répétée, les limites, l'ineffectivité et les déficits concrets des avancées légales, formellement reconnues, qu'elles ont remis en cause les outils conceptuels et les théories des sciences humaines : anthropologie, philosophie, sociologie, histoire, droit, politologie... Certes leur questionnement a été concomitant aux grands mouvements sociaux et contestataires du féminisme nord-américain et anglo-saxon, qui ont suscité à leur tour les grands mouvements dans les pays latins et germaniques à partir des années soixante.

Pendant très longtemps, la critique féministe, les débats fondamentaux du féminisme ont eu lieu en dehors de l'institution universitaire, dans des centres féministes nés de l'extension du mouvement des femmes. La délimitation des *women's studies* en champ spécifique du savoir est une des résultantes de leurs critiques menées à l'encontre de certains aspects idéologiques des pratiques scientifiques dominantes. Dans les universités, à titre personnel, des professeures, des chercheuses y participaient mais les retombées des études théoriques féministes dans l'enseignement ou dans les recherches en sciences humaines se sont fait attendre.

Car si pour les critiques féministes il est apparu comme vital et fondamental de revisiter, de déconstruire et de reconstruire les principaux outils conceptuels généralement admis dans leur propre discipline, on ne peut qu'observer que cette formidable avancée dans le champ du savoir que permettent les perspectives féministes ne font pas encore partie du patrimoine universitaire.

Termes et contenu : l'ambiguïté

Que d'ambiguïtés d'ailleurs autour des *women's studies* et du féminisme! On peut trouver dans le dictionnaire contemporain incontesté, le *Webster's new Twentieth Century dictionary of the english language* (2ème édit. New York, 1965) et cela malgré l'implantation déjà solide des mouvements de femmes aux USA, la définition suivante du féminisme: "Théorie selon laquelle les femmes devraient avoir des droits politiques, économiques et sociaux égaux à ceux des hommes" qui ajoute que sur le plan de l'organisation, il comporte la mobilisation correspondante pour obtenir de tels droits!!!

Nous, nous savons que le féminisme n'est pas un substantif dont les propriétés peuvent être établies avec certitude mais que ce terme indique historiquement divers ensembles de théories et de pratiques ayant pour centre la constitution et la puissance du sujet-femme¹. Le discours féministe a rarement été univoque et le vieux débat entre les deux pôles de l'identité et de la différence se revivifie à l'occasion de nouvelles approches. Au cœur du féminisme contemporain, on observe une tension continue: des conceptions très variées sur les droits et les identités (sur les manières spécifiques dont les sujets-femmes pouvaient être définis et devaient être investis de pouvoir) coexistent et rivalisent. Mais le savoir féministe et les études sur les femmes ont apporté une véritable explosion touchant presque toutes les disciplines. Ce savoir a abordé une multitude de sujets et en particulier la "découverte" de l'histoire des femmes, l'intérêt pour une reconstruction de l'histoire des femmes.

Il y a peut-être aujourd'hui un déclin apparent du féminisme en tant que mouvement social, mouvement collectif de lutte de nature politique, mais en revanche, on observe dans de nombreux secteurs des sciences humaines une vitalité et une affirmation des *women's studies*. Il a fallu plus de vingt ans pour arriver en Belgique à une reconnaissance des *women's studies* en tant que discipline ayant son statut dans les sciences humaines. Jusqu'il y a peu, la plupart des groupes ou chercheurs engagés dans le

1. Voir notamment *Fécondité et limites de la recherche féministe*, Actes de la journée d'étude organisée à Bruxelles le 20 février 1992, Point d'Appui *Women's studies*, ULB, Bruxelles, 1992.

domaine des études féministes ou sur les femmes fonctionnaient dans le cloisonnement, voire l'isolement. Cette situation avait pour corollaire une dispersion des énergies, un gaspillage intellectuel et un éclatement du capital et des ressources documentaires.

Une prise de conscience récente

Ces dernières années une prise de conscience de l'utilité d'une coopération entre les différents acteurs et d'une diffusion fluide des connaissances et de travaux réalisés a suscité des efforts de coordination à la fois au sein des universités elles-mêmes, entre universités, entre associations et mouvements de femmes et entre universités et mouvements de femmes. Plusieurs réseaux se sont constitués parmi lesquels le GIEF (Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes), le groupe de contact FNRS "Femmes et société", "Sophia", réseau bi-communautaire de coordination, ... etc.

C'est dans ce courant que s'inscrit également la création d'un "Point d'Appui" en *women's studies*. En 1990, en effet, les Services de la Programmation Scientifique ont créé un double Point d'appui, l'un, francophone, à l'Université Libre de Bruxelles, l'autre, néerlandophone, à l'Universitaire Instelling Antwerpen. Cette initiative inattendue doit permettre de visibiliser les études féministes, de faire pénétrer les analyses, les thématiques, la terminologie, l'analyse des rapports sociaux de sexe dans l'enseignement universitaire et la recherche scientifique en général.

La première tâche de ce "Point d'Appui" s'est traduite par la création d'un Centre documentaire, comprenant un inventaire des chercheurs et des acteurs, de leurs structures de travail et de leurs problématiques. Une seconde base de données est en voie d'élaboration qui mettra à la disposition du public un inventaire des lieux et des ressources documentaires spécifiques consultables en Belgique.

Mais le Point d'Appui n'a pas pour unique vocation la collecte de l'information et de la documentation. Il entend contribuer au progrès de la recherche en prenant l'initiative de susciter un dialogue et une confrontation interdisciplinaire. Par ses diverses activités, il vise à favoriser l'éclosion d'une dynamique de connaissance mutuelle au sein du

monde scientifique impliqué dans les études sur les femmes et donner une pleine visibilité à l'apport de la recherche féministe au champ des sciences sociales et humaines.

DEBATS

L'instruction des filles au Maroc pendant le protectorat (1912-1956)

Yvonne Knibiehler

Dans le cadre d'une enquête universitaire intitulée globalement *Mémoire de la Colonisation*, de nombreux témoignages ont été recueillis parmi les Français qui ont vécu au Maroc entre 1912 et 1956¹, complétés et contrôlés à l'aide d'autres documents. Ces témoignages jettent quelques lumières sur certains aspects mal connus de l'histoire du protectorat. Ils peuvent surtout inspirer et orienter d'autres recherches.

L'instruction des filles n'est pas un sujet mineur²: elle produit des réactions en chaîne qui modifient la vie familiale et affecte profondément le fonctionnement de la société. Les enseignants français ont observé, au Maroc, les débuts de ce phénomène³.

1. Ces textes seront déposés aux Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence (2 rue du Moulin de Testas). De larges extraits ont paru dans un ouvrage intitulé *Des Français au Maroc. La présence et la mémoire 1912-1956*, Denoël, Paris, 1992.

2. Sur l'instruction des filles : Z. TSOURIKOFF, *L'enseignement des filles en Afrique du Nord*, Paris, 1935; O. PESLE, *La femme musulmane dans le droit, la religion, les mœurs*, Rabat, 1946. Ce dernier ouvrage fait de nombreuses allusions aux fillettes à partir de témoignages d'institutrices. D. MASSON, *Influences européennes sur la famille indigène*, Rapport au CHEAM, 1937 (sur le CHEAM voir note 5).

3. On retient ici seulement les témoignages concernant les fillettes musulmanes. En 1912, il y avait au Maroc 300.000 à 400.000 Juifs, l'éducation de leurs filles a produit beaucoup de changements. Un des témoignages recueillis les analyse bien, il sera publié in extenso par l'Université des Femmes (Bruxelles) sous le titre *Rebecca*. Sur les Juives on peut aussi lire le

Dans la société musulmane traditionnelle quelques filles fréquentent l'école coranique féminine (il y a à Fès une quinzaine de *sqibat*, institutrices du Coran). Mais c'est surtout dans le milieu familial qu'elles apprennent, au contact des adultes, tout ce qu'une femme a besoin de savoir. Mariées vers 12 ans, parfois plus tôt, leur éducation s'achève dans la famille de leur époux. Parmi les tâches qui incombent aux femmes, certaines fabrications artisanales nécessitent un véritable apprentissage de caractère professionnel, par exemple la confection des couvertures et des tapis, accessoirement les broderies et la dentelle. "Les petites filles du peuple, rapporte une institutrice, apprenaient le tapis par tradition. A la campagne, on a quelques moutons, on les tond, on teint la laine et on commence un tapis que l'on continue les années suivantes. Quand il est terminé, soit on le garde pour améliorer le confort domestique, soit on le vend [...]. A la ville, les filles de notables apprenaient la broderie comme leur mère et leur grand-mère l'avaient apprise, dès leur plus jeune âge"(MGL)⁴.

Dès avant l'établissement du protectorat, l'artisanat marocain avait acquis une bonne réputation et les tapis, notamment, commençaient à être exportés. La production familiale ne suffisait déjà plus et quelques ateliers s'ouvraient dans les villes, où travaillaient les femmes et les filles les plus pauvres, sous la direction de maîtresses ouvrières. Là se bornait l'instruction du deuxième sexe.

L'article premier de la Convention de Fès mentionnait les réformes scolaires et Lyautey y voyait le clé de l'avenir. Il attachait de l'importance à la formation des filles mais en même temps, il redoutait de bousculer les traditions et de provoquer des réactions de rejet. Une enquête fut confiée en 1913 à une arabisante de l'École des langues orientales. Cette personne, après une attentive investigation dans la ville de Salé, conseilla de partir de ce qui existait: les ateliers de broderie et de tapis. Une expérience fut tentée à Salé même, avec le concours d'une Marocaine, la *maallema* (maîtresse) Slimana, qui accepta d'organiser la première école-ouvroir. Rien d'autre ne paraissait alors possible. Là les fillettes pouvaient au moins

travail de D. DONATH, *L'évolution de la femme israélite à Fès*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1962.

4. Les témoins sont désignés par leurs initiales. Sans autre indication, ce sont des enseignantes qui ont longuement séjourné au Maroc.

s'habituer à respecter des horaires et des règles de travail. En 1917, on commence à enseigner le français oralement à celles qui le demandent.

Ces écoles-ouvroirs trouvent d'abord quelque succès auprès des familles pauvres: une fille pourvue d'un métier rémunérateur se place mieux sur le marché du mariage. Mais pour étendre l'expérience on manquait de maîtresses-ouvrières qualifiées. Plusieurs écoles ont échoué pour cette raison : à Rabat (1914), à Meknès (1915). D'autres ont connu une réussite d'abord médiocre : à Mogador (1915), Casablanca (1916), Oujda (1918), Marrakech (1919). Pourtant, vers la fin des années 1920, l'expérience s'avère concluante. Les ouvroirs se développent en véritables écoles professionnelles dont certaines rassemblent plus de cent élèves. Les plus grandes villes, Marrakech, Casablanca, ouvrent une seconde école, suivies par Fès (1927), Sefrou (1928), Safi (1928), Meknès (1929), Tanger (1930), Rabat ((1931)⁵. Ce sont le plus souvent des institutrices françaises qui ont assuré l'avenir de ces établissements. Ainsi à Sefrou en 1930: "Mme C., maîtresse de travaux, avait circulé dans tout le Maroc pour apprendre la technique du tissage, relever les points et les motifs de broderie, monter les métiers des différentes régions : points de Fès, de Meknès, de Tétouan. Certaines filles se montraient très douées, elles connaissaient bien le métier. Que de chefs d'oeuvre sont sortis de cet atelier: descentes de lit, grands tapis de salon, services de table, napperons..."(HD).

Même dans un "bled" rustique, le charisme d'une institutrice pouvait accomplir des miracles. Nommée à El Hajeb, dans le Moyen Atlas en 1932, une solide Savoyarde installe son école avec un entrain contagieux: "Yvonne B. était une montagnarde de race et de goût, d'avance accordée au pays et au milieu où elle allait vivre. C'était aussi une Française aux idées généreuses et à la tête claire, dépourvue de tout préjugé racial. Comme elle ne savait pas l'arabe, elle aborda le berbère de plain pied, par la méthode directe en même temps que par l'étude et elle le parla bientôt mieux que nous tous. Le bon gros Caïd Driss la considéra bientôt comme sa fille. Devenue véritablement un membre de sa famille, elle sut attirer à elle les fillettes du pays et faire de son école, bientôt trop petite, une

5. R. LETOURNEAU, *L'enseignement des filles musulmanes au Maroc*. Rapport inédit n°732, CHEAM (Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane. Depuis la fin de l'ère coloniale, ce sigle a changé de sens. A présent il signifie Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes. Le CHEAM se trouve 3 rue du Four, 75006 Paris).

merveille de tact et de goût où les enfants apprenaient à aimer la France, sans pour cela mépriser leur tribu, dont on leur enseignait les traditions et les arts. Ce qu'elle ne donnait pas de temps à son métier, Yvonne le passait à parcourir le bled pour apprendre toujours davantage en matière linguistique et ethnographique, et à rédiger des travaux qui, malheureusement, n'ont pas été publiés" ⁶

Si l'école des filles, professionnelle, pouvait séduire quelques humbles, la petite et moyenne bourgeoisie des villes était plus difficile à apprivoiser. La mère ne voyait pas l'utilité d'envoyer sa fille à l'école et surtout elle n'avait pas envie de se priver d'une auxiliaire précieuse: la fillette berçait le dernier-né, surveillait la cuisson des repas, accompagnait sa mère au hammam et l'aidait à démêler ses longs cheveux....etc.

De nouvelles exigences

L'influence positive est venue du côté des garçons à la fin des années 1920. Ceux qui avaient été élevés dans les écoles françaises commencent alors à réclamer des compagnes un peu évoluées. Adoptant volontiers les modes européennes, ils voulaient des épouses capables d'entretenir leurs vêtements et d'accomplir de nouvelles tâches ménagères. Persuadés par leurs maîtres des bienfaits de l'hygiène, ils souhaitent que leur femme sache mieux prendre soin des enfants. Les plus instruits rêvaient d'une conjointe qui saurait lire et écrire.

La poussée nationaliste consécutive au "dahir berbère" (1930)⁷ accentue et précise ces nouvelles exigences. Le Comité d'Action marocaine, dans son *Plan de réformes* de 1934, demande des écoles de filles "dans toutes les villes du Maroc"; l'enseignement "basé sur la culture arabe et islamique" devra comporter aussi des cours d'hygiène, de puériculture, de ménage, de couture. A un niveau supérieur, on mettra en place des formations au

6. A. HARDY, *Sidi el Hakem. Mémoires d'un contrôleur civil au Maroc (1931-1956)*, inédit. Ce témoin est fils de Georges Hardy que Liautey nomma Directeur de l'Instruction publique au Maroc en 1919 et qui fut Directeur de l'Ecole coloniale en 1926.

7. Ce "dahir berbère" est un décret promulgué le 16 mai 1930, qui donnait aux Berbères la possibilité de rendre la justice selon leur coutume au lieu de se soumettre à la loi coranique. Les jeunes nationalistes accusèrent les Français d'attaquer l'islam pour convertir les Berbères au christianisme. Des manifestations, parfois violentes, eurent lieu dans les grandes villes, et tout un programme de réformes fut élaboré.

métier d'institutrice, de sage-femme et d'infirmière. Ce sont les Anciens élèves des Écoles de Fils de notables⁸ qui, dans leur assemblée générale annuelle, formulaient de telles revendications. Il y avait là un mouvement d'opinion très positif mais difficile à satisfaire. Car les Marocains restaient en fait très divisés. Les uns, farouches conservateurs, voulaient préserver les filles des influences occidentales et leur donner tous les enseignements en arabe. Les autres au contraire souhaitaient une assimilation rapide à la culture française. Autre problème délicat: quelle étendue donner aux programmes? Autrement dit: combien de temps devait durer la scolarité féminine? Si tous acceptaient que le mariage soit retardé, ils n'étaient pas d'accord sur la longueur du délai⁹.

Mais la difficulté majeure, celle qui compromettait d'avance tout développement, c'était le manque de maîtresses. Il ne pouvait être question d'envoyer des hommes enseigner chez les filles, et d'ailleurs, les instituteurs eux-mêmes faisaient défaut. Une "section normale", mixte, pour la formation des maîtres et maîtresses avait été créée au collège franco-musulman de Rabat¹⁰. Mais les candidats - et surtout les candidates - étaient rares. Il n'y eut aucune candidate marocaine jusqu'aux années 1950. Les Françaises, de leur côté, ne se sentaient aucune vocation pour aller instruire les fillettes musulmanes: on redoutait le manque d'assiduité des élèves et plus encore leur manque d'hygiène; les parasites qu'elles hébergeaient pouvaient transmettre des maladies contagieuses.

Un témoin, qui entre à la "section normale" mixte du collège Moulay Youssef de Rabat en 1933, s'y trouve seule de son sexe. "On s'étonnait de mon choix, dit-elle [...]. Nous n'étions que treize et j'étais la seule fille [...]. Outre la pédagogie générale et appliquée aux enfants marocains (c'est-à-dire qui tint compte de leurs mœurs, usages et mentalité et de leur ignorance de la langue française, véhicule indispensable), nous suivions des cours d'histoire, de géographie du Maroc, d'Institutions Musulmanes mais aussi d'hygiène, d'agriculture, de phytogéographie, d'animaliculture que l'on cherchait à enseigner à la population par l'intermédiaire de l'école.

8. Les Ecoles pour Fils de notables avaient été créées par Liautey qui voulait former au plus tôt une élite sur laquelle il s'appuierait pour gouverner.

9 cf. R. LETOURNEAU, rapport cité.

10. Les Collèges franco-musulmans étaient des établissements secondaires réservés aux Marocains, en vue de former des cadres indigènes. Il y en avait un à Fès, un à Rabat, d'autres furent créés après la Seconde Guerre Mondiale.

Comme les écoles de filles ne semblaient pas encore nécessiter une section spéciale, je participais aux travaux manuels prévus pour les garçons bien que j'en fusse dispensée" (MCL).

Des efforts marquants à la fin des années trente

Un effort sans précédent fut fait pourtant en 1937 et 1938. A cette date, la Résidence voulait réactiver la politique scolaire en raison de la croissance démographique. Le Général Noguès, Résident nommé par le Gouvernement du Front Populaire, espérait aussi désarmer les nationalistes en donnant satisfaction aux revendications les plus légitimes du *Plan de réformes* de 1934. De leur côté, Roger Thabault ¹¹, le Directeur de l'Instruction publique et Lucien Paye¹², nouveau Directeur de l'enseignement musulman, avaient le feu sacré... Six écoles de filles furent créées la même année, en 1938. Deux dans des centres ruraux (Camp Marchand et Souk el Arba du Gharb), deux dans des petites villes (Taza et Port Lyautey), deux dans les grandes villes (Fès et Rabat, qui avaient désormais chacune trois écoles de filles). Mais toutes ces créations ne portaient qu'à 6.000 le nombre de fillettes marocaines scolarisées à la veille de la guerre.

Trois sections étaient prévues dans les écoles. La plus haute, qui devait préparer au Certificat d'études et à l'entrée dans le secondaire, ne fut vraiment organisée qu'après la guerre. Les deux autres prenaient en compte la diversité sociale. La section dite "traditionnelle", destinée aux classes moyennes, comportait l'enseignement du français, de l'arabe, du Coran, des arts ménagers et des arts d'agrément (la broderie surtout). La section dite professionnelle, ouverte aux plus humbles, devait surtout les pourvoir d'un métier tout en les rendant capables, si possible, de lire et d'écrire. Les services de l'Instruction publique se sont adaptés en souplesse. Dans la plupart des écoles de filles, l'enseignement fut organisé en groupes alternés: un groupe venait en classe le matin puis allait en atelier l'après midi, l'autre groupe faisait l'inverse.

11. Roger Thabault devait plus tard analyser les rapports entre l'école et la société en prenant pour exemple son village natal : *Mon village, ascension d'un peuple*, delagrave, 1948.

12. Cf. L. PAYE, *Enseignement et société marocaine*, thèse lettres inédite, Paris, 1957, 3 vol. et *L'éducation de la jeunesse marocaine*, Rabat, Ecole du Livre, 1940.

Des difficultés sans nombre

Voici les souvenirs d'une institutrice nommée en 1936 à l'école Sidi Abd el Aziz à Marrakech (MCL): "L'école se compose de trois maisons arabes que l'on a fait communiquer entre elles [...] "Voici votre classe", dit Mme D. la directrice, en me faisant remarquer le beau plafond sculpté. La pièce est étroite et longue, le sol et les murs, jusqu'à hauteur d'homme, sont revêtus de zelliges¹³ [...]. Les trois rangées de tables, dont deux collées au mur, étaient séparées par deux allées étroites qu'on ne pouvait parcourir qu'en marchant de côté comme les crabes. La lumière entrait avec difficulté par deux fenêtres étroites, à travers deux grilles de fer forgé où s'enlaçait du bougainvillée. En hiver, pas de chauffage: le thermomètre est descendu à 6°.

Dans ce local peu fonctionnel, il faut accueillir en cours préparatoire deux groupes de 60 à 70 fillettes, un groupe le matin, l'autre l'après-midi. Le reste du temps, les fillettes apprennent la broderie ou la fabrication des tapis.

"Parmi mes élèves, âgées d'environ sept à dix ans, quelques unes "redoublaient": elles m'ont aidée à placer les autres, leur apprenant à s'asseoir les jambes pendantes et non "à la turque", à ne pas mettre le doigt dans l'encrier, à retrouver leur place après la récréation, à répondre à l'appel de leur prénom suivi d'un nom de famille que nous leur donnions et auquel elles n'étaient pas accoutumées. Le matin, toutes les élèves qui étaient là dix minutes avant la classe recevaient un bol de soupe à la semoule, très apprécié de ces fillettes de condition modeste; puis toutes celles qui étaient présentes à l'heure avaient un bon point et quarante (ou cinquante?) bons points donnaient droit à une robe... Mais :

"- Pourquoi Mahjouba ne vient-elle plus à l'école? - Mademoiselle! Mahjouba, c'est fini l'école! - Pourquoi? Elle écrivait bien, elle écoutait bien, elle parlait bien. - Oui, Mademoiselle, elle aimait bien l'école. Mais sa soeur, elle va venir à sa place". J'avais compris: Mahjouba avait gagné assez de bons points pour mériter une robe, alors on envoyait sa soeur jusqu'à ce qu'elle aussi en gagne une".

13. Zelliges : morceaux de briques émaillées disposés dans une intention à la fois décorative et symbolique.

Comment faire progresser les élèves avec cette évaporation continue des effectifs?

Une fois par semaine, la maîtresse d'enseignement ménager passait dans les classes; on lui confiait quelques élèves parmi les plus sales, elle les emmenait, leur prêtait des vêtements appartenant à l'école et réservés à cet effet, afin de laver les leurs qu'elle leur rendait le soir, propres, séchés et repassés, voire raccommodés par les élèves de l'atelier. La lessive se faisait dans de grandes lessiveuses en zinc. La "toubiba" vient également une après-midi par semaine "mais elle change chaque fois son jour de visite pour éviter que les élèves ne manquent la classe ce jour-là car ses soins ne sont pas encore acceptés volontiers".

Le travail manuel des enfants est rentabilisé: "Nous avons constitué des Mutuelles, les élèves des ateliers de broderie comme des ateliers de tapis recevaient des primes et une part des bénéfices réalisés au cours d'une vente-exposition qui avait lieu en fin d'année scolaire".

En principe, les filles de notables étaient rassemblées dans des classes à part et non pas mêlées aux pauvresses. Voici pourtant une exception remarquable : "Fatima, la fille du Caïd, a préféré venir dans ma classe pour ne pas être séparée de Yasmina, sa domestique et amie. Fatima, que Yasmina appelle Lalla Fatima, est une belle petite fille d'environ dix ans, elle a le teint très blanc des Arabes de race pure, elle est très bien habillée d'une jolie robe, de propreté impeccable, elle est grassouillette mais n'a pas le regard très vif (on fait parfois boire de la tisane de pavot aux fillettes de bonne famille pour qu'elles soient bien tranquilles). Yasmina, plus petite, âgée d'environ huit ans, maigrichonne, fortement métissée de noir, a une figure très expressive. Je place Yasmina à la première table et Fatima quelques bancs derrière. "Tu n'as pas l'air contente, Yasmina, en voyant son air subitement renfrogné. - Madame, il faut Lalla Fatima à côté de moi. - Mais Fatima est grande et toi tu es petite! - C'est honteux, Madame, Lalla Fatima, ma maîtresse, derrière, et moi, sa domestique, devant! En classe, il n'y a pas de maîtresses et de domestiques, il n'y a que des élèves et c'est moi la maîtresse de toutes."

Elle se résigna; j'eus cependant du mal à obtenir qu'elle n'allât pas effacer l'ardoise de sa maîtresse, lui ranger ses affaires, voire écrire à sa place. Car si Yasmina est éveillée, Fatima est comme un sac de "smid" (comme un sac de semoule, grosse, blanche, propre mais amorphe). Un

jour, agacée par l'inertie de Fatima, qui attendait toujours les services de Yasmina, je la secoue un peu. "Madame, s'il te plaît, il ne faut pas gronder Lalla Fatima; si Fatima ce n'est pas bien, bats-moi!" J'étais suffoquée! Cette petite descendante d'esclave, pratiquement esclave elle-même, semblait mettre sa fierté à servir! Il est vrai qu'elle était, ainsi que toute sa famille, logée, nourrie et habillée correctement et que son sort, du point de vue matériel, était plus enviable que celui de bien d'autres Noirs devenus libres. Il est vrai aussi qu'elle n'était pas mal considérée: les Marocains blancs ne méprisent pas les Noirs, une femme noire peut devenir concubine d'un notable, d'un bourgeois, d'un grand personnage, voire du sultan".

Dans un tel monde, l'enseignement de la puériculture bute sur des certitudes d'un autre âge : "Vous savez que le bébé reste neuf mois dans sa maman? - Madame, quelque fois plus que ça, un an, ou même plus s'il dort. - Mais non, ce n'est pas possible, la mère s'est trompée! - Madame, peut-être chez vous le bébé ne reste jamais plus de 10 mois, mais chez nous parfois, il ne veut pas sortir si le père est parti depuis longtemps. - Bon! Mais si on vous demande au Certificat d'études¹⁴ combien dure la grossesse, il faudra dire neuf mois. - Oui, Madame, on dira la réponse pour un bébé roumi!".

Autre surprise : l'éveil précoce de la sexualité. Elles ne pensent qu'à "ça"! Il y a sans doute là un reflet du harem : que peuvent faire, à quoi peuvent penser des femmes recluses, le plus souvent peu instruites, parfois oisives?... "Je m'applique pour dessiner au tableau noir un bel "A" majuscule, je me retourne : toutes les élèves se cachent sous la table et murmurent: "Ouilli! Ouilli! (oh! là, là, là, là). - Eh bien! Qu'est-ce que vous avez? - S'il vous plaît, Mademoiselle, effacez! - Pourquoi? Qu'y a-t-il? - Achouma, mademoiselle! (c'est honteux!). Une élève finit, après de nombreuses hésitations, manières et préambules, par me faire comprendre que j'ai dessiné le sexe de l'homme! Réaction semblable quand on leur propose des paires de cerises comme pendants d'oreilles.

Les jeux illustrent la même obsession. Impossible de faire sauter des filles à la corde. La maîtresse de travaux manuels m'explique: une jeune

14. En fait, le Certificat d'études pour les filles ne sera officiellement organisé, par décret royal, qu'en 1943. Mais quelques fillettes se présentaient à l'examen avant le décret. En 1942, il y eu 22 filles reçues au Certificat (chiffres de L. PAYE, thèse citée).

filles risquent de perdre sa virginité en sautant ou en enjambant quelque chose. C'est pourquoi lorsqu'un tapis est terminé et qu'on le décroche, elles ne passent jamais par-dessus l'ensouple inférieure mais contournent le métier.

Cette explication ne m'a pas fait comprendre un jeu pour lequel semblaient se passionner les petites de la classe enfantine. Une élève en poursuivait une autre et le reste de la classe, divisée en deux camps, lançait des paris pour l'une ou pour l'autre. Mais tout à coup la poursuivante arrive à attraper celle qu'elle poursuivait, la renverse en criant de joie tandis que l'autre se débat en hurlant et que les parieuses de la gagnante applaudissent: "çà y est, elle l' a eue!" - Non! ce n'est pas vrai, dit la poursuivie, furieuse, en se relevant. - Si, j'ai gagné, je te l'ai mis! -Non, çà ne compte pas, il n'était pas dur!" Elles mimaient une scène de viol! Celle qui représentait l'homme avait entortillé un coin de sa jellaba et l'avait ficelé d'un bout de cordon pour figurer ce qui lui manquait.

Une certaine Zoubida, toujours sale et pleine de poux, s'est révélée fort intelligente. Le jour où je lui ai interdit de sortir pour aller boire, elle a eu cette répartie: "Madame, je suis bilieux comme tous les diables quand j'ai soif et que je ne bois pas!". On avait, la veille, expliqué en classe la scène du *Bourgeois gentilhomme* où cette réplique l'avait frappée.

Zoubida tient mal son cahier. Elle peut écrire très bien quand je la surveille mais lorsque je ne la regarde pas, elle n'écrit même pas sur la ligne! - Madame, elle ne met pas sa main sur le cahier, alors il bouge. Vous ne voyez pas ce qu'elle fait avec sa main, c'est honteux de faire ça en classe. J'avais deviné et je l'avais davantage à l'oeil. Elle avait maintenant les deux mains sur la table mais elle écrivait toujours aussi mal, ce que je faisais constater à mes grandes: "Madame, oui, mais vous ne voyez pas où est son pied, elle fait çà maintenant avec son doigt de pied!" Le témoin conclut avec humour que porter des culottes et des chaussures est indispensable au bon apprentissage de l'écriture.

Devenue un peu plus tard directrice d'école à Taza, la même personne, toujours naïve, fait de nouvelles découvertes. Une Marocaine, monitrice de travaux manuels, lui fait des avances non dissimulées et montre un vif chagrin de se voir repoussée. A cette occasion, la directrice apprend que presque toutes les élèves font "çà" entre elles. C'est vrai du moins pour les "Fassies" (Arabes) car les "Riffaines" (Berbères) ne doivent

frayer qu'avec les garçons... Pour orienter l'attention des filles vers des jeux différents, la directrice loue un jardin et alterne les leçons de choses avec des rondes en plein air. Mais elle ne peut y conduire que les plus petites. Les aînées, pubères et voilées, n'ont plus le droit de circuler librement.

A toutes ces difficultés, il faut ajouter la surcharge des effectifs, le défaut d'équipement... Pourtant le nombre d'élèves augmente et elles font des progrès. Le Sultan lui-même favorise la promulgation d'un *dahir* (17 novembre 1943) qui institue le certificat d'études primaires pour les filles, crée un cadre d'inspectrices et autorise les hommes à enseigner l'arabe dans les écoles de filles où le personnel féminin est insuffisant. Cette dernière mesure indique l'évolution des esprits. A partir de 1944, l'Istiqlal, parti de l'Indépendance, s'indigne de l'analphabétisme et réclame des écoles pour tous les enfants.

L'essor des années 1950

L'engagement personnel du souverain et de sa famille a sûrement beaucoup contribué à vaincre les résistances des parents les plus conservateurs. Lalla Aïcha, fille aînée du Sultan, prit énergiquement position en 1947 : dans un discours retentissant prononcé à Tanger, elle invita toutes les Marocaines à s'engager, comme elle-même, sur les voies du progrès et d'abord à s'instruire. Comme au même moment, le Résident Général Eirik Labonne développait une politique scolaire active, le nombre de filles scolarisées se mit à croître rapidement: en 1953, il y avait 35.000 filles scolarisées (du côté masculin on comptait 190.000 garçons scolarisés, au total il y avait environ 1.300.000 à 1.500.000 enfants scolarisables).

Au seuil des années 1950, les filles commencent à entrer dans le second cycle. Deux collèges franco-musulmans pour Jeunes Filles ont été créés, un à Rabat (98 élèves en 1952), l'autre à Fès (96 élèves en 1952). Les classes vont de la sixième à la troisième, la moitié des élèves sont internes. Au sortir du collège, elles suivent des cours d'infirmière ou de sage-femme, ou bien elles vont à l'Ecole Pigier. Quelques filles s'aventurent dans les Lycées français avec l'intention de passer le baccalauréat. Mais nombreuses sont les familles qui préfèrent pour leurs filles l'enseignement libre. Apparaissent des écoles libres musulmanes: en 1949 une section secondaire féminine s'ouvre à la mosquée Qaraouiyyine à Fès.

Mais l'enseignement libre catholique n'est nullement dédaigné. La plus importante, la plus prestigieuse école catholique de filles fut sans conteste l'Institution Notre-Dame de Meknès, fondée par les Franciscaines Missionnaires de Marie¹⁵. Une religieuse, professeur d'histoire, évoque en ces termes la présence d'élèves marocaines:

"Vers 1952, on a accueilli des non catholiques, protestantes d'abord, quelques juives (très peu) et des musulmanes, à la demande des familles. La religion de chacune était respectée. Pendant l'enseignement religieux, on donnait aux non catholiques un cours de morale. En classe, pendant la prière, toutes prenaient l'attitude de recueillement. Nous avons consulté les imams, nous leur avons fait lire nos prières et ils n'avaient vu aucun inconvénient à ce que les musulmanes récitent le "Notre Père" avec les chrétiennes. Mais ils ont refusé le "Je vous salue" parce qu'on y prie la "Mère de Dieu". Selon eux, Dieu n'a pas été engendré. Au "Notre Père," j'ajoutais une prière libre, selon le jour; puis une causerie, "le petit mot du matin", sur une question de morale ou de conduite propre à leur âge (j'étais responsable de toutes les troisièmes).

Les Marocaines adoraient porter l'uniforme et leurs parents aussi semblaient en être fiers. L'hiver, c'était un ensemble bleu marine avec chemisier blanc; l'été, une robe légère bleu pâle. Sur la tête un calot, connu dans tout le pays.

Les Marocaines observaient le ramadan. On les regroupait dans un dortoir spécial pour pouvoir leur servir des repas nocturnes, un à 10 h. du soir, un tôt le matin (repas froid). Les élèves marocaines, une fois surmonté le handicap de la langue, travaillaient et réussissaient comme les autres. L'une suivait la section latin-grec avec un succès total. Certaines se contentaient de la section dite "féminine" qui s'arrêtait au brevet. Les internes venaient de loin, même de Midelt. Des surveillantes marocaines servaient de référence: elles garantissaient que les Soeurs ne cherchaient pas à baptiser les élèves.

15. Cette congrégation fut très présente au Maroc. Vers 1850, environ 300 religieuses animaient plus de vingt institutions, écoles, orphelinats, dispensaires. Voir le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, voir aussi G. GOYAU, *Mère Marie de la Passion et les Franciscaines Missionnaires de Marie*, Ed. Spes, Paris, 1935.

Au moment de l'indépendance, une enquête a été faite secrètement au pensionnat. Un notable nous a ensuite dit: "Nous savons bien que vous ne faites pas de prosélytisme". Les parents ne redoutaient d'ailleurs pas l'influence chrétienne. Trois mois en famille suffiraient à l'effacer, disaient-ils. Ils étaient très sûrs d'eux!

Après l'indépendance, le pensionnat s'est peuplé de Marocaines. Mais il devenait difficile d'assurer les cours. Les religieuses manquaient, il fallait faire des heures supplémentaires et recruter des professeurs civils qui coûtaient cher. L'enseignement était payant. Dans la mesure où les colons partaient, comment vivre? Le pensionnat a fermé à partir de 1968: le secondaire d'abord puis l'internat. Cela a été la désolation dans tout le Maroc" (FMM).

Si les Marocaines appréciaient tellement les écoles catholiques, surtout les internats, c'est parce qu'ils faisaient grand cas de l'éducation: ils tenaient à ce que leurs filles prennent des habitudes de piété, de respect, de pudeur, conformes aux traditions de leur propre culture¹⁶.

Pour mesurer dans toute son étendue l'impact de l'enseignement français sur les jeunes Marocaines, il faudrait obtenir des témoignages des intéressées elles-mêmes. En attendant, retenons cet épisode, raconté par une Française, professeur au Lycée de Jeunes Filles de Casablanca en 1955:

"J'ai donné à la classe de cinquième, en composition d'histoire, un sujet sur le rôle de Jeanne d'Arc dans la lutte des Français contre les Anglais sous le règne de Charles VII. Dans sa copie, Zineb parle de Jeanne d'Arc avec passion : pour elle, la jeune Lorraine est l'incarnation de la lutte contre l'occupant, le symbole vivant de la volonté d'un peuple à qui les malheurs de la guerre, étrangère et civile, ont donné le sens de l'unité nationale. L'élan nationaliste est tellement évident dans sa copie qu'elle redoute mes réactions; et lorsqu'au moment du corrigé, elle apprend qu'elle a la meilleure note (combien méritée!), elle a les larmes aux yeux. Et moi, j'ai beaucoup appris" (LPR).

16. Sur la notion de pudeur, si différente en milieu musulman et en milieu chrétien, il y aurait un volume à écrire.

Sphère publique et sphère privée
L'identité professionnelle féminine et le modèle
du service domestique en Grande-Bretagne
(1840-1920)

Anne Summers

Cet article¹ traite d'un secteur particulier du travail féminin - le service domestique - et plus spécifiquement des relations de travail dans ce secteur. Il analyse la manière dont celles-ci ont marqué les perceptions des hommes vis-à-vis des femmes, et des femmes l'une par rapport à l'autre.

Le terme "femme" n'est pas utilisé ici pour désigner une catégorie sociale univoque mais bien pour rendre compte des différences - incluant les notions de classe et de hiérarchie - telles qu'elles existaient dans la société anglaise du 19^e-début 20^e s. Le terme "relation de travail" est préféré à "relation de production" qui renvoie au secteur productif de l'économie au sens classique et comporte un nombre important d'implications qui peuvent ne pas être appropriées à ce contexte.

1. Version augmentée de l'article "De l'autonomie domestique à la subordination publique : le mouvement de réforme des soins infirmiers et les infirmières militaires britanniques 1854-1914" , *Lieux de femmes dans l'espace public 1800-1930*, Lausanne, 1992 (trad. Ch. Osterio et M. Hennard)., pp.159-175. Aussi dans *Cahiers Marxistes*, n°191, 1993, pp.147-166.

Cet article débute par une présentation des pratiques de travail et des constructions idéologiques de la sphère domestique dans l'Angleterre victorienne et leur influence sur les pionnières des soins infirmiers et de la réforme des hôpitaux. On y décrit ensuite un épisode particulier, l'entrée des femmes dans les services sanitaires de l'armée après la guerre de Crimée (1854-1856), source d'information unique et privilégiée révélant les relations entre genre et classe, sphère publique et sphère privée². Enfin, l'exposé montre comment les premiers développements dans les relations de travail peuvent servir de cadre pour l'analyse du travail féminin dans les dernières années de la période victorienne et celles qui précèdent et suivent directement la Première Guerre Mondiale.

La croissance de la domesticité, une conséquence de la révolution industrielle

Le concept victorien des "sphères séparées" - et la dichotomie entre masculin et féminin, public et privé, politique et domestique, commercial et moral qui sous-tend cette expression - a retenu l'attention des historiens et des historiennes de l'histoire de femmes depuis près de vingt ans. Diverses estimations des relations entre ces sphères, ainsi que de la réalité supposée ou effective de ces dichotomies, ont conduit à une réévaluation de l'impact de l'ère de l'industrialisation et de l'urbanisation sur la société britannique en général, et sur les femmes britanniques en particulier³.

On s'est souvenu que la révolution industrielle est un phénomène qui a donné naissance à une nouvelle "classe moyenne", de même qu'à une nouvelle classe ouvrière, et que l'on construisait durant cette période autant de banlieues verdoyantes que de taudis surpeuplés, de salles à manger et de jardins que d'usines. On a prêté attention aux changements dans l'habitat et dans les relations domestiques autant qu'aux conflits sur les lieux de travail et aux mouvements sur les marchés.

2. A. SUMMERS, *Angels and Citizens. British Women as Military Nurses 1854-1914*, London, Routledge, 1988. L'ouvrage est, sauf indication contraire, la source des informations sur les soins infirmiers dans l'armée. Sur la position des femmes et des familles dans l'armée victorienne : M. TRUSTRAM, *Women of the Regiment*, Cambridge, 1984.

3. L. DAVIDOFF et C. HALL, *Family Fortunes : Men and Women in the English Middle Class*, London, Hutchinson, 1987.

Si l'on devait choisir, à titre d'exemple, une seule étude de cas pour illustrer l'importance primordiale de la sphère non industrielle, non commerciale, en cette période de transformation économique, ce serait aux statistiques concernant l'emploi féminin dans les services domestiques qu'il faudrait avoir recours. L'intérêt des chercheurs et des chercheuses pour les femmes qui travaillaient au 19^e siècle dans les industries textiles nouvellement mécanisées ou dans les mines de charbon a eu souvent tendance à occulter le fait que ces femmes ne constituaient qu'une proportion relativement faible de la force de travail féminin. En effet, le service domestique était non seulement le secteur le plus large d'emploi féminin mais il est aussi celui qui témoigna de la plus forte croissance au cours du siècle. Ce développement faisait tellement partie du paysage social pour les contemporains qu'il leur était pratiquement aussi invisible que l'air qu'ils respiraient, et tout aussi indispensable! Pendant longtemps, c'est cette invisibilité - et non son caractère indispensable - qui se perpétua. Récemment, divers ouvrages ont commencé à réévaluer cette image, jusqu'alors faussée⁴.

Ce n'est nullement un paradoxe - mais plutôt une conséquence directe de la révolution industrielle - si le nombre, en chiffres absolus, de domestiques n'a cessé de croître durant le 19^e s. En 1841, sur un total de 1.815.000 femmes actives, 358.000 travaillaient dans les industries textiles et 989.000 dans le service domestique. En 1871, respectivement 726.000 et 1.678.000 sur 3.650.000 femmes actives. Cette progression se poursuit même au début du 20^e s.: en 1911, alors que les femmes actives s'élèvent à 5.413.000, la répartition était respectivement de 870.000 ouvrières textiles et 2.127.000 servantes⁵ ! Ces statistiques montrent que les nouveaux modes de vie, propres aux "nouveaux riches", permirent l'expansion des emplois traditionnels pour les "toujours pauvres"⁶. Les chiffres bruts cités

4. L. DAVIDOFF, "Class and Gender in Victorian England : The Diaries of A.J. Munby and Hannah Cullwick", in J.L. NEWTON, M. RYAN and J. WALKOWITZ, eds., *Sex and Class in Women's History*, London, 1983; J.R. GILLIS, "Servants, sexual relations and the Risks of Illegitimacy in London 1801-1900" in *Feminist Studies*, V, 1, 1979 ; E. HIGGS, "Domestic Service and Household Production" in Angela V. JOHN, ed., *Unequal Opportunities*, Oxford, Blackwell, 1986.

5. B.R. MITCHELL and P. DEANE, *Abstract of British Historical Statistics*, Cambridge, University Press, 1962, p.60. Le nombre d'inactives s'élève à 5 369 000 en 1841; 6 429 000 en 1871; 11 375 000 en 1911.

6. Les termes entre guillemets sont en français dans le texte.

précédemment ne tiennent évidemment pas compte des variables telles que la taille de l'entreprise ou de la famille, la quantité de personnel par maison ou par établissement, et ne peuvent rendre compte précisément des relations entre employeurs et employés⁷. Néanmoins, ils montrent sans aucune équivoque qu'un nombre énorme de salariés ont contracté cette forme d'emploi, que beaucoup de femmes non salariées ont dû fournir ces prestations ou en bénéficier, et enfin qu'une très grande proportion de femmes en Grande Bretagne étaient impliquées d'une manière ou d'une autre dans les relations sociales induites par le travail domestique.

Dès lors, pour une majorité de femmes - celles qui donnaient les ordres ou celles qui les recevaient - le service domestique a fourni la base d'une expérience commune ainsi qu'un cadre d'interactions. On pourrait même dire que les femmes étaient "marquées" par les schémas de travail et de comportement qu'impliquait ce type d'emploi.

Si ce présupposé est correct, il ne sera pas surprenant de voir ces schémas se reproduire dans les endroits où les femmes choisissent de travailler ou dans ceux où elles sont amenées à travailler, et cela en-dehors de la sphère privée. On peut donc s'attendre à constater une extension du rôle des femmes dans la société, conçue en des termes qui reflètent ou dérivent des traditions de travail et des responsabilités antérieures, et à ce que les coutumes, le langage et les pratiques du service domestique soient transposés dans d'autres sphères. L'histoire de la réforme des soins infirmiers en Grande-Bretagne corrobore cette thèse de manière exemplaire. Mais il importe de rappeler, au préalable, le contexte dans lequel la "mission de la femme" - le rôle des femmes des classes moyennes et de la haute bourgeoisie dans le mouvement de réforme sociale - était conçu à l'époque.

L'enrôlement des femmes

Vers le milieu du 19^e siècle, de nombreux penseurs religieux, hommes et femmes, considèrent le rôle des femmes en tant qu'employeurs ou maîtresses de domestiques comme un phénomène d'importance cruciale pour le projet de réconciliation sociale et de réforme. L'idée que la Grande-Bretagne n'était pas une société unitaire mais qu'elle était

7. Cet aspect est développé dans HIGGS, *op.cit.*

devenue "deux nations" à cause du fossé physique et social croissant entre les différentes classes (visibles surtout dans les villes) était une source de grande inquiétude. Dans les cités et les villes en pleine expansion, les employeurs prospères ne vivaient plus "au-dessus du magasin", ne partageaient plus leurs repas avec leurs employés mais se déplaçaient avec leur famille vers des résidences situées dans les nouvelles banlieues.

Quant à la croissance rapide des paroisses urbaines, elle plaça de nombreux pauvres hors d'atteinte de l'enseignement et de la tutelle chrétienne⁸. Simultanément de nombreuses femmes à la tête de leur maisonnée étaient en train d'acquérir un personnel domestique plus nombreux, de développer, du fait de la cohabitation, des contacts étroits avec leurs bonnes et d'établir ainsi des relations qui traversaient les classes sociales. Elles ne se contentaient pas d'enseigner à leurs employés leurs devoirs domestiques, elles disciplinaient également leurs structures de travail, modifiaient leur comportement social et fréquemment supervisaient leurs pratiques religieuses.

L'espoir d'améliorer le climat social grâce à ces relations de domesticité était réel, comme en témoignent de nombreux discours. Ainsi en 1855, devant un auditoire de dames, le révérend J. S. Brewer décrit les pauvres londoniens qui, incapables de gagner leur vie, sont obligés d'entrer à l'hospice, comme appartenant "principalement à une classe qui n'est jamais entrée en contact avec les couches supérieures de la société. Ils n'ont pas exercé la fonction de domestique; ils ont été complètement écartés dans leurs sympathies, leur formation, leurs joies et leurs peines - bref, durant toute leur vie - des plus hauts rangs de la société. Sur eux, les classes les plus fortunées n'ont aucune prise et n'exercent aucune influence [...]. Souvenez-vous, Mesdames, qu'il n'en est pas ainsi avec les autres pauvres. Vous disposez d'un pouvoir sur les classes sociales qui se trouvent juste au-dessus d'eux et vous êtes chargées d'une mission [...]. Sans même le savoir, vous exercez dans vos propres familles un vaste pouvoir social et politique; vous éduquez peut-être les pauvres qui sont au-dessous de vous sans savoir si vous faites bien ou mal et vous les instruisez de la manière la plus efficace, car sans prétention, sur tout ce

8. Pour cet aspect: DAVIDOFF and HALL, *op.cit.*, A. SUMMERS, "A Home from Home. Women's Philanthropic Work in the Nineteenth Century" in S. BURMAN, ed., *Fit Work for Women*, London, Croom Helm, 1979.

que vous-même connaissez et pratiquez. Les servantes de votre maison, auxquelles vous avez enseigné leurs devoirs respectifs - et dont vous avez adouci les manières - ont appris de vous à tenir une maison et ont puisé chez vous, insensiblement, des leçons d'utilité générale, des leçons d'ordre, des leçons d'économie, des leçons de propreté, des leçons sur l'éducation des enfants ainsi que sur le confort et la tenue soignée du foyer; ces femmes deviendront peut-être les épouses de petits commerçants ou d'ouvriers respectables. Elles apporteront dans le cercle, inférieur mais très étendu, de leurs relations, l'influence de votre enseignement et de votre formation [...]. S'il était dès lors possible que dans cette ville, ainsi que dans les grandes cités industrielles du pays, les dames d'Angleterre étendissent l'influence qu'elles ont sur une large partie des classes inférieures sur tous les défavorisés, je crois réellement que les bienfaits de cette nation seraient inestimables"⁹. A cette occasion, il exhorta son auditoire à visiter les pauvres pensionnaires des hospices¹⁰.

L'hôpital, lieu privilégié de la bienfaisance féminine

Mais il y avait de nombreuses possibilités pour exercer la "mission de la femme": les épouses et les filles des membres du clergé se montraient déjà très actives en visitant les pauvres à domicile, en fondant des clubs d'économie domestique et de couture pour les femmes démunies, en enseignant le catéchisme à leurs enfants.

Les hôpitaux surtout offraient également un vaste éventail d'activités bénévoles. Les "hôpitaux bénévoles" fondés par souscriptions charitables au 18^e siècle afin de subvenir aux besoins des malades pauvres n'étaient nullement des endroits pitoyables ou des lieux de perdition: les traitements médicaux qui y étaient dispensés correspondaient aux standards de l'époque¹¹. Cette initiative réformatrice était conçue comme un projet missionnaire chrétien et non comme un programme médical: "Lorsque le pasteur rend visite à ses ouailles nécessiteuses, déclare un pasteur en 1854, il est souvent gêné par les inconvénients de l'humble

9. Rev. F.D. MAURICE, *Lectures to Ladies on Practical Subjects*, Cambridge, Macmillan, 1855, pp.273-277.

10. *Ibidem*.

11. Pour une présentation générale des "hôpitaux bénévoles": J. WOODWARD, *To Do the Sick No Harm*, London, Routledge, 1974.

domicile où réside l'homme malade. La présence inévitable de la famille, le bruit des enfants et les interruptions dues à des motifs divers, distraient fréquemment l'attention et entravent la solennité de l'occasion. A l'hôpital tous ces inconvénients sont supprimés. Là, les malades sont dans des salles tranquilles et confortables; leur coeur s'est déjà quelque peu adouci suite à la gentillesse qui leur a été prodiguée et leur esprit est mieux disposé à prêter attention aux grandes affaires de l'éternité. Quelle belle occasion de tourner les âmes vers le Sauveur¹²!

Cette description de l'hôpital et du lit du malade, moins comme lieu de soins médicaux que de délivrance spirituelle, apparaît clairement dans un ouvrage publié en 1854 par Mary Stanley, *Hospitals and Sisterhoods*. Fille de l'évêque de Norwich et soeur du doyen de Westminster, Mary Stanley était aussi une amie proche de Florence Nightingale et, vers la fin des années 1854, fut responsable de l'engagement des infirmières qui se joignaient à l'expédition de Nightingale durant la guerre de Crimée¹³. Son ouvrage visait à défendre le nouveau mouvement qui cherchait à établir des communautés de religieuses au sein de l'Eglise d'Angleterre, mouvement très controversé car présumé d'inspiration "catholique". Pour elle, les communautés de femmes avaient un rôle vital à jouer dans la réforme des institutions et des individus qui s'étaient écartés de la tutelle et l'enseignement chrétiens. Dans les hôpitaux, la fonction d'ordres soignants de femmes devait consister à superviser le travail des infirmières ordinaires dans les salles; ainsi elles assureraient le bon soin médical des malades pauvres mais veilleraient également à ce qu'aucune occasion de délivrance spirituelle ne soit négligée. Ses théories ne se basaient pas sur des principes abstraits mais sur l'observation d'expériences récentes dans ce domaine, et en particulier sur l'exemple de la première communauté de femmes soignantes de l'Eglise d'Angleterre, l'institution de formation des infirmières St. John's House, fondée en 1848¹⁴.

12. M. STANLEY, *Hospitals and Sisterhoods*, London, John Murray, 1854, p. 4.

13. Sur le rôle de Mary Stanley pendant la guerre de Crimée : A. SUMMERS, *Angels and Citizens*, *op.cit.*

14. La présentation qui suit est tirée des règlements et rapports annuels de St. John's House ainsi que de l'ouvrage de R. FEW, *A History of St. John's House*, London, 1884. Voir aussi : A. SUMMERS, "The Costs and Benefits of Caring: Nursing Charities c.1830-c.1860" in J. BARRY and C. JONES, eds., *Medicine and Charity before the Welfare State*, London, Routledge, 1991. Pour les communautés de femmes : P.F. ANSON, *The Call of the Cloister*, London, 1964.

L'influence des communautés de femmes soignantes

St. John's House était un "ordre ouvert" où les membres, divisés en trois groupes, ne prononçaient aucun voeu. Le premier groupe se composait de novices et d'infirmières qui, en échange d'un salaire et d'une chambre avec pension, étaient formées pour soigner les malades à l'hôpital et à domicile. On attendait aussi d'elles qu'elles "remplissent les tâches domestiques qui pourraient leur être assignées". Le second groupe, plus élevé dans la hiérarchie, comprenaient les "Soeurs", qui supervisaient et participaient à la formation du premier groupe en échange d'une chambre avec pension mais sans salaire. Enfin il y avait les "Soeurs Associées" dont les liens avec leur foyer ne leur permettaient pas de résider sur place mais qui soutenaient de manière générale le travail de St. John's House. La structure de cette institution traduit une confusion délibérée entre les notions de supériorité spirituelle, sociale et professionnelle. Le recrutement des "ladies" comme "Soeurs" non rémunérées avait pour but de montrer aux infirmières des classes inférieures "l'exemple d'une personne de haut rang assumant ces tâches par pure religiosité et charité"¹⁵. On présupposait que ces dames étaient plus motivées spirituellement que les travailleuses et qu'elles étaient qualifiées pour instruire ces dernières sans pour autant avoir bénéficié elles-mêmes d'une formation préalable.

Pour les fondateurs de St. John's House, et pour des observateurs tels que Mary Stanley, cette structure était idéalement adaptée au projet d'apporter une délivrance spirituelle aux pauvres sur leurs lits de maladie. Ils y voyaient un modèle facilement transposable aux salles des grands hôpitaux qui étaient déjà organisés hiérarchiquement puisque les infirmières-chefs, ou les "Soeurs", exerçaient un rôle de surveillance sur les infirmières ordinaires, ou aides-infirmières, et qu'elles étaient parfois issues d'un milieu social légèrement supérieur à ces dernières. Celles-ci assumaient souvent des fonctions autant domestiques que médicales; comme le souligne un chirurgien, elles accomplissaient "les tâches normales d'une bonne"¹⁶. Ces hiérarchies induisirent en erreur les

15. Greater London Record Office, H.I./ST/SJ/A 19/1, lettre d'Elizabeth Frere, 1er février 1849.

16. J. F. South, chirurgien à l'hôpital St. Thomas à Londres, in *Facts relating to Hospital Nurses*, London, 1857, p.7. Aussi pp.9 et 12. Des hiérarchies similaires parmi les infirmières

réformateurs enthousiastes et les amenèrent à sous-estimer les talents authentiques de nombreuses infirmières ainsi que leur caractère moral¹⁷. Ils prétendirent aussi que la contribution de dames de la haute société qui employaient des domestiques était essentielle pour améliorer les aspects à la fois moraux et pratiques du travail hospitalier. En 1856, après huit ans de travail bénévole ou rémunéré pour des patients à domicile ou en institution, St. John's House remporta un contrat important qui consistait à fournir à l'hôpital de King's College, à Londres, des services de soins et de nettoyage en échange d'un forfait annuel; un contrat similaire fut signé en 1866 avec un autre grand hôpital londonien, celui de Charing Cross.

Le service domestique comme modèle d'organisation des soins infirmiers séduisait certains médecins, car il semblait garantir la présence d'auxiliaires disciplinées et dignes de confiance dans les salles d'hôpitaux. Mais ce modèle, inspirée de la sphère domestique des "ladies" se révéla comporter un important désavantage, à savoir la condition expresse des "Soeurs" de jouir de la plus complète autonomie dans leurs tâches. Comme maîtresses de maison, elles étaient habituées à n'avoir aucun pouvoir hors de la sphère privée, mais en revanche elles étaient accoutumées à disposer d'une autonomie presque totale au sein de celle-ci. Aussi revendiquèrent-elles sur les infirmières les mêmes droits qu'elles s'attendaient à pouvoir exercer sur leurs domestiques. Pour un médecin, intervenir entre une "Soeur" et une infirmière devenait presque aussi exceptionnel que pour un mari ou un père donner des instructions au cuisinier ou à la lingère. Ainsi les "Soeurs" de St. John's House considéraient qu'elles devaient répondre de leurs actes non devant les médecins mais devant les directeurs de l'hôpital. Elles refusaient aux médecins le droit d'engager, de renvoyer ou de discipliner les infirmières, elles leur interdisaient même de leur assigner des tâches. A King's College, à Charing Cross, et dans les autres hôpitaux qui avaient contracté avec les communautés de religieuses des contrats similaires, les salles d'hôpitaux devinrent rapidement un lieu de lutte pour le pouvoir entre les autorités

sont décrites dans "Report on the Nursing Arrangements of the London Hospitals", *British Medical Journal*, 1874, pp. 284-285.

17. A. SUMMERS, "The Mysterious Demise of Sarah Gamp: The Domiciliary Nurse and her Detractors c.1830-1860", *Victorian Studies* (Indiana), 32, 3, spring 1989.

masculines et féminines¹⁸. L'Hôpital King's College étant autant une fondation anglicane qu'une institution d'enseignement rattachée à l'université de Londres, les larges concessions qu'il fit au génie des "Soeurs" peut s'expliquer, du moins en partie, par ses origines religieuses.

Florence Nightingale et les infirmières de l'armée

En revanche, on pourrait s'attendre à ce que la pénétration amorcée par Florence Nightingale dans le Département Médical de l'Armée se soit produite sous d'autres auspices. Toutefois l'évolution des services sanitaires féminins de l'armée, dès le déclenchement de la guerre de Crimée en 1854, suivit également ce modèle d'*imperium in imperio*. Les infirmières ne faisaient pas partie intégrante des services hospitaliers. Elles étaient recrutées par Nightingale et ses amies, puis placées sous l'autorité de Nightingale et des officiers militaires qui choisissaient - mais beaucoup ne le firent pas - de faire appel à leurs services. La coexistence était difficile avec les surveillants (male ward orderlies) du Corps Médical de l'Armée ou des autres régiments qui étaient, eux, subordonnés, non aux médecins mais aux sergents responsables des salles d'hôpitaux et aux officiers de combat. Nightingale elle-même se soumettait aux officiers médicaux mais elle entretenait des liens privilégiés avec le secrétaire d'Etat à la Guerre, qui se trouvait être un ami personnel de longue date, et à qui elle rendait compte directement¹⁹.

Après la guerre, Nightingale fut invitée à rédiger un règlement en vue d'instaurer un corps permanent d'infirmières. Elle remplit cette tâche avec une de ses anciennes collègues de la guerre de Crimée, Jane Shaw Stewart, une anglicane dévote, fille d'un baronnet écossais. Le nouveau règlement fut publié en 1859 et entra en application en 1861. Il stipulait que les infirmières devaient être sélectionnées par une Directrice Générale

18. FEW, *op.cit.* ; S.F. HOLLOWAY, "The All Saints Sisterhood at University College Hospital 1862-1899" in *Medical History*, 3, 1959 ; S.A. PLOTKIN, "The crisis at Guy's Hospital", *Guy's Hospital Gazette*, 75, 1961.

19. E.T. COOK, *The Life of Florence Nightingale*, London, 1913, 2 vol.; C. WOODHAM SMITH, *Lady-in-Chief : the Life of Florence Nightingale*, London, 1956; F.B. SMITH, *Florence Nightingale : Reputation and Power*, London, Croom Helm, 1982. Deux précieuses collections de lettres viennent d'être publiées récemment : M. VICINUS and B. NERGAARD, eds., *Ever Yours*, London, 1989 ; S.M. GOLDIE, ed., *"I have done my duty": Florence Nightingale in the Crimean war*, Manchester, University Press, 1987.

et qu'aucun engagement ni renvoi ne pouvait avoir lieu sans son consentement. Au sein de chaque hôpital militaire se trouvait une directrice qui détenait seule un pouvoir disciplinaire sur les infirmières et qui devait être consultée chaque fois qu'un officier médical désirait modifier quelque chose aux tâches qui leur étaient imparties dans les salles. Réitérant le privilège de Nightingale durant la guerre, le rapport annuel de la Directrice Générale était adressé, non pas au chef du Département Médical de l'Armée, mais "par-dessus sa tête", directement au Secrétaire d'Etat à la Guerre. Si en matière de discipline, les surveillants dépendaient de leurs officiers de combat pour tout ce qui concernait la gestion des chambres d'hôpital, ils étaient par contre subordonnés aux infirmières qui étaient censées, en principe, superviser leur travail.

A certains égards, ce système hiérarchique, distinct pour les femmes, répondait à une nécessité constitutionnelle: à cette époque les soldats britanniques s'enrôlaient non pas dans une armée nationale mais dans une armée composée de nombreux régiments locaux et ils acceptaient les règles et les punitions administrées par les officiers de régiments. Pour les infirmières, il n'y avait pas de régiment et leurs procédures disciplinaires devaient donc être conçues en-dehors de la structure officielle. Néanmoins, ces arrangements étaient remarquablement comparables à ceux que les communautés de religieuses étaient en train d'introduire dans les hôpitaux civils de Londres; et ce n'est pas une coïncidence s'ils étaient conçus par des femmes issues d'une couche sociale similaire à celle des "dames infirmières" bénévoles de St. John s' House.

Nightingale persuada Shaw Stewart - contre la volonté de cette dernière qui portait sur la situation un jugement plus lucide - d'accepter de devenir la première Directrice des infirmières²⁰. Shaw Stewart argua qu'elle serait, du fait de son rang social plus élevé que celui d'un officier médical militaire moyen, une candidate inadéquate pour ce poste. En effet, l'autonomie de pouvoir garantie à la Directrice était susceptible de provoquer chez les médecins des réflexes d'hostilité et de jalousie; le seul moyen d'éviter ces réactions résidait dans la nomination d'une femme plus proche de ses collègues masculins en terme d'origine sociale. La veuve d'un officier réussirait sans doute mieux à s'imposer comme Directrice que

20. A l'hôpital général de Woolwich dans la banlieue de Londres, puis à l'hôpital général de Netley près de Southampton.

la fille d'un baronnet. Shaw Stewart justifiait en ces termes son opinion à Sidney Herbert, Secrétaire d'Etat à la Guerre: "Les officiers médicaux, avec lesquels la Directrice a nécessairement beaucoup à faire, devraient s'entendre et s'entendront effectivement mieux sur la gestion et la pratique des tâches à accomplir si elle est issue de leur propre classe plutôt que d'une autre. Superposer une jalousie d'ordre à une jalousie de fonction ajouterait encore à la difficulté de ce travail"²¹.

Après que Nightingale eut insisté sur le fait qu'aucune autre candidate compétente n'était disponible et qu'il ne fallait pas retarder une expérience à laquelle des éléments conservateurs de l'armée et de l'Office de la Guerre n'étaient que trop opposés, Shaw Stewart céda après avoir arraché à Sidney Herbert deux conditions: qu'elle entrerait en fonction sans recevoir de salaire et que les infirmières devraient être de religion anglicane²². Bien qu'aucune politique de discrimination religieuse ne soit appliquée ailleurs dans l'armée, ce vœu fut exaucé, au grand mécontentement de Nightingale.

Une autonomie féminine rapidement contestée

La période 1861-1868, pendant laquelle Jane Shaw Stewart occupa cette fonction s'avéra pour elle un supplice. Ses prédictions quant aux discordes et aux rivalités, qu'elle avait peut-être dans une certaine mesure elle-même provoquées, se réalisèrent presque à la lettre. Les officiers médicaux firent tout ce qui était en leur pouvoir pour marginaliser sa position et ils complotèrent avec les infirmières afin de la dénoncer à l'Office de la Guerre. La désaffection était surtout surtout sensible parmi le personnel féminin. Les mesures disciplinaires que Shaw Stewart imposa auraient été plus appropriées dans le cadre d'une maisonnée que d'un hôpital: ainsi une infirmière pouvait être contrainte de manger seule durant un mois pour avoir été impertinente envers la Directrice. Des "délits" plus sérieux, comme l'échange de lettres d'amour avec un patient, ou la possession de bouteilles de gin, avaient pour résultat un renvoi immédiat, sans possibilité de faire appel. Le taux élevé de licenciements

21. BL. Add.MS 43395, ff.318-319, Shaw Stewart à Herbert, 10.07.1861. Le terme "ordre" est utilisé dans le sens de "rang" ou "classe".

22. *Idem*.

au sein du personnel féminin contrastait fortement avec la large tolérance exercée envers les fautes des surveillants masculins.

Dès le début, la Directrice et les officiers médicaux entrèrent en conflit sur leurs espaces respectifs, ce qui rendit toute négociation impossible. Shaw Stewart se plaignait amèrement auprès de l'Office de la Guerre chaque fois que les officiers médicaux lui refusaient la permission, à elle ou à ses infirmières, de les accompagner dans leur tournée des chambres d'hôpital. En outre, elle dénonça l'un d'eux à l'inspecteur général des hôpitaux et au directeur général du département médical de l'armée, pour le crime présumé de s'être assis dans la chambre d'une infirmière malade qu'il soignait, d'avoir mis les pieds sur la table et de ne pas avoir pris la peine de se découvrir.

Les conflits d'attribution des tâches entre infirmières et surveillants se multiplièrent. Le Directeur militaire de l'hôpital de Netley et les officiers médicaux les interprétaient en termes de classes sociales. Déjà en 1863, le directeur de Netley avait informé le Département militaire que la fonction de Directrice "serait remplie de manière plus avantageuse par une femme issue de la classe moyenne"²³. La presse médicale, mise au courant par le Département médical de l'armée, annonça en 1858 : "Il est probablement temps que le public se demande pourquoi un établissement public est sacrifié au bon plaisir d'une dame liée à l'aristocratie"²⁴. Des pressions de la part du Directeur de l'Hôpital, des officiers médicaux et de la presse médicale eurent pour résultat l'ouverture d'une enquête par le Département militaire et la démission de Shaw Stewart. Le *Medical Times and Gazette* déclara : "Nous serions heureux d'apprendre que le poste [vacant] a été attribué à la veuve de quelque officier médical ou militaire méritant qui possède le tact et les connaissances nécessaires pour ce travail et pour laquelle le salaire attaché à cette fonction serait un appoint bienvenu à son revenu"²⁵.

23. Public Record Office, W.O. 33/20, ff.149-150, Wilbraham to Scott Roberson, Purveyor in Chief, 3.12.1863.

24. *The Lancet*, 1868, première partie, p. 593.

25. *Medical Times and Gazette*, 1.08.1868, p. 130.

L'érosion de l'autonomie féminine

Ce vœu fut exaucé en novembre 1869, lorsque Mrs Jane Cecilia Deeble, veuve d'un officier médical de l'armée, fut nommée au poste de Directrice des infirmières à l'hôpital de Netley. Les officiers médicaux avaient donc réussi à remplacer une aristocrate par une femme de leur propre classe sociale. Mais il faut aussi préciser que la nomination de Mrs Deeble coïncida avec la question de la modification des règlements hospitaliers qui fut à l'origine d'un processus d'érosion de l'importance et de l'autonomie du service féminin. Le poste de Directrice générale disparut et les infirmières perdirent leur droit automatique à assister les officiers médicaux durant les sessions d'instruction clinique de l'École médicale Militaire. En 1878, le pouvoir exclusif de la Directrice de choisir ou de renvoyer les infirmières et d'en faire mention au Secrétaire d'Etat à la Guerre seul, fut modifié en un devoir de les choisir et de les renvoyer selon les directives du Directeur Général du département militaire de l'armée, après consultation de l'officier médical de l'hôpital militaire et du principal officier médical du district concerné. En 1885, la rupture la plus radicale dans la tradition d'autonomie des femmes se produisit lorsqu'il fut décrété que seul le Directeur général serait habilité à nommer les Directeurs et les infirmières à partir d'une liste élaborée dans son service et qu'aucun licenciement ne serait effectué sans son approbation. De même, un officier médical pouvait désormais recommander à ses supérieurs hiérarchiques masculins de suspendre provisoirement une infirmière de ses fonctions, sans en référer à la Directrice.

La Directrice du service des infirmières et son instigatrice furent consternées par cette dernière disposition. Mrs Deeble qui, en temps normal, ne critiquait guère ses collègues masculins, se plaignit amèrement en privé de ce que "les hommes ne sont pas aptes à juger des capacités des femmes". Pour elle, il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait d'une manoeuvre délibérée visant à réduire l'autorité des femmes dans le système hospitalier de l'armée "puisque Sir Thomas Crawford [le Directeur général administratif] lui-même m'a dit qu'il quitterait son poste plutôt que d'avoir une Directrice générale des infirmières"²⁶. Florence Nightingale fulmina en des termes qui faisaient référence à la fois à la classe sociale,

26. British Red Cross Society, Wantage Papers, Mrs Deeble to Lady Loyd-Lindsay, 27.11.1885.

au professionnalisme et au genre (*gender*). Lorsqu'elle apprit que le Directeur général avait accepté les diplômées (*graduates*) de son école de formation sans requérir ni référence écrite ni entretien, elle rédigea cette note pleine de ressentiment: "Madame Crawford vous confierait-elle la charge de choisir votre domestique ou votre cuisinier?... Comment la maîtresse de maison peut-elle diriger sa maisonnée si elle ne peut pas se renseigner personnellement sur le caractère de ses domestiques?"²⁷ La métaphore était révélatrice de ses présupposés professionnels mais elle amoindrissait la valeur de ses critiques: le changement administratif en train de se produire avait précisément pour but de modifier le modèle du service domestique qui sous-tendait le règlement des infirmières.

Des bouleversements identiques dans les hôpitaux civils

Au moment même où le service infirmier de l'armée était remodelé, des changements similaires intervenaient dans le service infirmier civil. Les récriminations des médecins à l'encontre des principes de ségrégation et de contrôle des femmes s'étaient multipliées au cours des années 1870-1880. Ils demandaient de pouvoir exercer un contrôle plus large sur la formation et la direction des soins infirmiers dans leurs hôpitaux et, en règle générale, les directeurs laïques se rangeaient à leur opinion. De nouvelles écoles d'infirmières, laïques et contrôlées par des médecins et des chirurgiens, virent ainsi le jour dans certains grands hôpitaux. En 1885, la communauté des femmes de St. John's House quitta l'hôpital de King's College et, en 1889, renonça à diriger les soins infirmiers à Charing Cross²⁸. Le mouvement des communautés de femmes et celui de Florence Nightingale avaient contribué de façon notoire au bien-être des malades pauvres et des soldats blessés mais le processus avait fait naître une demande pour un nouveau type d'employée, instruite et bien éduquée, subordonnée aux officiers médicaux masculins plutôt qu'à la "maîtresse de maison". Les hôpitaux préférèrent désormais s'attacher leur propre école de nurses. Il était sans doute significatif de voir le titre de "Lady superintendent" être remplacé par l'ancienne appellation de "Matron".

Cette description pourrait faire croire à un aboutissement "naturel": le professionnalisme masculin se serait entièrement imposé et se serait

27. BL. Add. MS 45772, ff.51, 55. Notes de Nightingale, vers déc. 1883.

28. HOLLOWAY, *op.cit.*, p.153; PLOTKIN, *op.cit.*, pp.45-50.

approprié les pratiques d'autonomie féminine dérivées du modèle du service domestique. Mais dans la réalité, les choses étaient différentes. Toutes les anecdotes - même les plus infimes - indiquent clairement combien la "matron" inspirait de respect parmi les médecins des plus hauts rangs (consultants) mais aussi parmi les étudiants masculins.

Les écoles d'infirmières opéraient une politique de recrutement de type "officiers et autres rangs", selon laquelle des jeunes dames de la classe moyenne et supérieure étaient formées en vue de devenir "matrones" et celles de classes inférieures à occuper les postes subalternes. Et dans l'armée, l'exigence explicite selon laquelle une "Soeur" travaillant au sein de l'armée devait être une "lady" perdura tout au long du siècle. En 1885, toute candidature devait être accompagnée d'une lettre de recommandation émanant "d'une dame bénéficiant d'une position!!! dans la société!!!"²⁹. Le règlement de 1888 exigeait "qu'une personne d'un statut social élevé" se porte garante que la famille de la candidate "soit respectable et occupe un bon rang dans la société", quant au prospectus de 1894, il stipulait "une recommandation d'une dame de haut rang dans la société assurant qu'elles sont des personnes susceptibles de pouvoir entrer dans un service composé de dames de la bonne société". En 1888, lorsqu'on inaugura un service d'infirmières incorporé à l'armée des Indes, le respect adéquat dû aux premières Soeurs qui arrivèrent à Rawal Pindi fut assuré par "une garden party où l'on saisit l'opportunité de les introduire à la société du cantonnement afin de bien montrer que leur position sociale était celle de femmes de haut rang"³⁰. Lorsque des femmes de condition sociale douteuse parvenaient à accéder à ces postes, elles étaient souvent dans l'incapacité de progresser sur le plan professionnel. Annie Steele démissionna en 1891 après sept ans de service et le rapport officiel la concernant mentionnait: "Rapport en tous points satisfaisant. N'étant pas une "lady", est inapte à être promue"³¹. Ce préjugé de classe explique également la résistance des Directrices générales successives à

29. BL Add.MS 45775, f.169. Airy à Nightingale, 28.04.1885. Les points d'exclamation figurent dans l'original.

30. A.F. BRADSHAW, *Catherine Grace Loeb R.R.C. A Memoir*, London, 1905, p. 8.

31. Public Record Office, W.O., 33/53, A. 265. Report of the Committee Appointed to Consider the Subject of the Nursing service of the Army, 1893, p. 6.

toute proposition visant à donner aux épouses de simples soldats et de sous-officiers une formation d'infirmière³².

Le maintien de la hiérarchie sociale

Pour la mentalité victorienne, la raison en était très simple. Le règlement révisé de 1885 subordonnait les infirmières aux officiers médicaux mais laissait intact leur autorité sur les surveillants. Le nombre d'infirmières restait faible et l'on attendait d'elles qu'elles exercent leur contrôle sur les salles. Elles n'entraient plus en compétition professionnelle avec les hommes de la classe moyenne et restaient supérieures aux hommes de la classe ouvrière dans la hiérarchie militaire. C'est bien le sens de la réponse faite par Mrs. Deeble en 1882 à une question du Commissaire du Parlement sur la condition sociale des infirmières militaires: elles sont issues "[d'une] classe de femmes absolument supérieure à celle du surveillant général et des sergents car elle doit inspirer la crainte aux fautifs. Chaque fois qu'une soeur arrive, on doit penser: "Oh, voilà une soeur"; elle devrait être l'ombre de l'officier médical et être supérieure à toute la parenté féminine des patients si elle veut pouvoir exercer sa propre influence"³³.

Toutes ces opinions reflétaient une série de stéréotypes sociaux. Un homme acceptait l'autorité d'un autre, de sa propre classe sociale, mais face à une femme de sa condition, il s'attendait automatiquement à donner les ordres, pas à les recevoir. La seule femme dont il acceptait l'autorité devait provenir d'une classe sociale supérieure. Un poste ou un rang professionnel ne suffisaient pas pour gommer les effets de la condition sociale ni la conception de l'autorité en fonction du sexe. Les femmes de rang social supérieur jouissaient d'une certaine autorité - moins en raison du contexte professionnel ou institutionnel - qu'en raison du statut de leur mari et de leur père. Cette autorité leur était aussi reconnue en raison de leur aptitude à donner habituellement des ordres aux femmes de la classe ouvrière, telles que "les parentes de leurs patients".

32. Public Record Office, W.O., 33/53, A. 265. Report of the Committee Appointed to Consider the Subject of the Nursing service of the Army, 1893, p. 6.

33. *Report of a Committee appointed by the Secretary of State for war to inquire into the organisation of the Army Hospital Corps*, Parliamentary Papers 1883, XV, p. 510, question 775.

Bien que le service infirmier militaire - où des femmes commandent des hommes - ait été une exception, ce concept d'autorité féminine a pu être en vigueur dans d'autres activités. Celia Davis a étudié une évolution semblable dans l'histoire des infirmières visiteuses et des inspectrices sanitaires aux environs de 1900. Jadis, des associations charitables payaient des femmes des classes laborieuses pour dispenser des conseils de puériculture et d'hygiène domestique dans les foyers pauvres. Plus tard, lorsque les infirmières visiteuses furent rémunérées par les autorités communales, l'Officier de santé préférait ne pas recruter des femmes frustes pour ce travail mais bien des "ladies" qui seraient plus patientes et plus raffinées. Il ne pouvait concevoir que des instructions transmises entre femmes d'une même classe, en dehors de tout rapport hiérarchique, puissent être efficaces³⁴.

Helen Jones a observé un phénomène comparable à propos des surintendantes d'usine après 1893. Bien que les syndicalistes, hommes et femmes, aient demandé depuis une quinzaine d'années au Département de l'Intérieur de nommer des surintendantes qui ne soient plus des "ladies" mais des femmes ayant l'expérience du travail, les emplois salariés furent finalement réservés aux femmes de la classe moyenne. Beaucoup d'entre elles remplirent fort bien leur tâche en faveur des ouvrières, qui semblent avoir éprouvé peu de difficultés pour leur communiquer leurs doléances ou leurs suggestions pour améliorer les conditions de travail.

Mais il est intéressant de noter que souvent l'inspectrice avait le sentiment que sa profession l'isolait socialement et elle répugnait à quitter son quartier d'origine sous prétexte qu'elle ne pourrait pas nouer des relations dans ou par son travail³⁵. Béatrice Webb écrivait à l'une d'elles en 1896: "Je crains que si le niveau des inspectrices est maintenu si haut, il ne s'organise un mouvement pour leur suppression, à cause des jalousies masculines"³⁶. Sans le savoir, Webb renouait avec l'esprit de Jane Shaw Stewart. Des hommes exerçant des professions tels qu'inspecteurs sani-

34. C. DAVIES, "The Health Visitor as Mother's Friend : a woman's place in public health 1900-1914", *Social History of Medicine*, I, 1, 1988, p. 46.

35. H. JONES, "Women Health Workers : the case of the first Women Factory Inspector in Britain", *Social History of Medicine*, I, 2, 1988, pp. 267, 175.

36. Letter (copy) in Squire Collection, Fawcett Library, London.

taires et inspecteurs d'usine étaient effectivement jaloux de leurs collègues féminines, issues souvent d'un milieu social supérieur.

Alors que les hommes s'attendaient à être recrutés en raison de critère d'aptitude objectif, les femmes étaient choisies pour des raisons implicites, rarement spécifiées dans les rapports officiels. Même si les qualifications des femmes étaient formellement identiques à celles des hommes, elles n'étaient pas jugées de la même manière parce que les femmes se voyaient imposer en outre des critères de classe. Les conditions fondamentales pour susciter, dans le même emploi, une solidarité professionnelle entre hommes et femmes - parmi lesquelles la possibilité de rencontres amicales en dehors des lieux de travail n'était pas la moindre - ne purent être réalisées. Les hommes ne soutenaient pas la lutte des femmes pour l'égalité de salaire et de chances de promotion; dans certains cas, spécialement dans la police après la première guerre mondiale, ils furent heureux de voir les inspectrices féminines disparaître de la main d'oeuvre.

Conclusion

Lorsque nous envisageons la période de la Première Guerre Mondiale en Grande Bretagne, et l'extension considérable d'emplois ouverts aux femmes en dehors du service domestique, nous constatons que l'ouvrière ou "girl" était toujours considérée comme une personne nécessitant le contrôle attentif des femmes des classes supérieures. L'engagement de femmes dans les usines d'armement est souvent interprété comme l'une des dispositions majeures de l'histoire de leur émancipation sociale; il serait plus approprié de voir 1914-1918 comme un moment où fut renforcée l'idée de l'usine comme lieu d'intervention philanthropique des dames.

L'ambiguïté de ce processus apparaît clairement dans les mémoires d'Edith Picton-Tubervill. Issue d'une famille de médecins, celle-ci entreprit à la fois un travail missionnaire aux Indes et un travail social dans les usines de munitions sous l'égide de l'YWCA (*Young Women's Christian Association*).et devint plus tard membre travailliste du Parlement. C'est ainsi qu'elle écrit: "Lady Wantage m'accompagna pour visiter l'un des "clubrooms" et cantine que nous avons construits, avec son argent, pour les "munitionnettes" près de l'usine. En dépit de son âge, son énergie était étonnante. Nous rencontrâmes Margaret Blondfield qui poursuivait, hors

de l'usine, son oeuvre de syndicaliste parmi les filles, durant l'heure du repas. Je la présentai à Lady Wantage qui était tout excitée à l'idée de rencontrer et de parler avec une dirigeante des *Trades Unions* en chair et en os. Je pense qu'elle s'attendait à trouver une farouche révolutionnaire et était charmée de rencontrer la délicieuse Margaret Blondfield, aux couleurs vives et aux yeux brillants. La princesse Alice était aussi là, occupée à peler des pommes de terre à la cantine, ainsi peut-être la présence de la princesse compensait-elle celle de la déléguée syndicale³⁷.

Ce passage n'évoque pratiquement aucune possibilité selon laquelle les ouvrières et les "girls" auraient pu, en ce temps exceptionnel, évoluer comme des agents indépendants qui auraient acquis le pouvoir de négocier les conditions de leur propre travail, et la participation d'une syndicaliste comme Margaret Blondfield sert plutôt à montrer l'étrangeté d'une telle situation. Il n'est donc pas étonnant que les femmes des classes ouvrières, subordonnées aux hommes de leur propre classe dans leur foyer, traitées avec condescendance au-dehors par les femmes qui leur étaient supérieures, écartées comme socialement inaptes de nombreuses professions féminines nouvelles, trouvèrent une alternative à l'action publique à travers le mouvement ouvrier et ont dû souvent le faire en abandonnant une identité ou une cause féministe. Une de ces femmes, Margaret Blondfield elle-même, fit plus tard une remarquable carrière syndicale, et devint membre travailliste au Parlement et fut la première femme Ministre et Conseiller privé en Grande-Bretagne.

37. E. PICTON-TUBERVILL, *Life is Good*, London, 1939, p. 119.

H O M M A G E

Marie-France Brive

1945-1993

La disparition de Marie-France Brive, le 17 août 1993, nous laisse rempli(e)s de tristesse. Nous avons eu l'occasion de la rencontrer à plusieurs reprises, à Bruxelles au sein de la Commission des Communautés européennes où elle fut consultante pour les Etudes féministes, à Mons lors d'un colloque consacré aux femmes dans les révolutions de 1789. Elle avait frappé les auditeurs par la vigueur de son exposé, clair, incisif, sans concession mais aussi par sa personnalité dynamique et pugnace. Elle ne laissait personne indifférent et suscitait, nourrissait un débat qu'elle menait elle-même avec une rigueur exemplaire. Nous perdons une collègue que nous admirions beaucoup, une collègue avec qui s'amorçait une collaboration étroite sur un thème pour lequel Marie-France Brive s'était enthousiasmée : la citoyenneté et la participation des femmes dans la cité.

En prolongement au Colloque international sur *Les femmes et la ville. Un enjeu pour l'Europe*, organisé à Marseille en mars 1993, nous projetons en effet, l'Association "Les Femmes et la Ville" (Marseille) et le GIEF (Bruxelles), d'étendre les recherches à d'autres villes, à d'autres équipes, et nous avons reçu à Toulouse un accueil chaleureux. Ce projet, qui réunit aussi des collègues de Paris et de Lyon, tenait à coeur à Marie-France Brive: quelques jours avant son décès, elle en discutait encore avec une de ses proches collaboratrices.

Née le 29 janvier 1945 à Avignon, Marie-France Brive, agrégée d'histoire en 1969, enseigna d'abord dans l'enseignement secondaire. Chargée de cours à l'Université depuis 1976, elle présente en 1980 une thèse de

troisième cycle, sous la direction de Rolande Trespé, sur la Verrerie ouvrière d'Albi. Reçue avec la mention T.B., Marie-France Brive s'affirme d'emblée comme une excellente spécialiste en histoire sociale. Elle se tourne alors vers l'histoire des femmes et s'engage dans la préparation, toujours sous la direction de Rolande Trespé, d'une thèse d'Etat portant sur "Les Femmes et la résistance en France 1940-1945".

En 1984, le ministre Alain Savary crée trois postes universitaires d'études féministes et amorce ainsi une première reconnaissance officielle des recherches sur les femmes dont un colloque (*Femmes, féminisme, recherche*, Toulouse, 1982) venait de montrer clairement la richesse. Marie-France Brive est aussitôt nommée maître assistant stagiaire (mars 1985) puis maître de conférences sur le poste "Etudes féministes", rattaché à l'U.F.R. d'Histoire de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Dès juin 1986, Marie-France Brive suscite la formation d'un groupe interdisciplinaire d'enseignement et de recherche, "Simone" (en référence au célèbre réseau féminin de la Résistance). Le programme est clair et ambitieux : "Faire en sorte que les concepts, les savoirs, les problématiques issus de la recherche/femmes circulent de façon dynamique à l'intérieur des institutions universitaires et dans l'enseignement du corps social".

Militante, Marie-France Brive l'est profondément. Mais elle fait, avec une extraordinaire lucidité, la part des choses entre l'action "sur le terrain", qu'elle mène en tant que féministe, et l'action "académique" qu'elle poursuit en tant que chercheuse au sein de l'institution universitaire. Dans le grand débat qui oppose les féministes - et qui est loin d'être tranché - sur la place des études féministes dans les universités, elle plaide pour une intégration totale. Toute orientation spécialisée conduirait, selon elle, au ghetto. "Ce qui menace la recherche/femmes en France, singulièrement depuis le début, écrit-elle avec justesse, ce n'est pas un manquement aux règles des sciences humaines, c'est la faiblesse de son institutionnalisation". Elle défendait l'idée - et le programme de "Simone" l'illustre - que les résultats des recherches féministes doivent pénétrer dans toutes les connaissances et que leur transmission doit se faire dès l'enseignement primaire : c'est, pour elle, la condition première à une véritable révolution des esprits.

Car "pour les femmes en tout cas, et encore pour la majorité de l'humanité, on ne peut guère considérer que la Révolution soit terminée".

La commémoration du bicentenaire de la Révolution française fut pour elle l'occasion de susciter un grand débat d'idées, d'organiser une rencontre internationale de très grande envergure qui posait, dans le temps et dans l'espace, la question fondamentale de la place des femmes dans la cité. Préoccupée d'expliquer le passé mais surtout de servir le présent, Marie-France Brive clôt cette rencontre par un retour au concret: une série de motions proposées et adressées aux pouvoirs politiques, telles la révision de la Déclaration des Droits de l'homme dans un sens universaliste, une meilleure reconnaissance des études féministes, la visibilité de l'activité féminine dans la cité.... Le colloque terminé, il reste la tâche - énorme, ingrate - d'en publier les *Actes*. Marie-France Brive s'y attelle et assume la direction des trois volumes: près de 1.500 pages qui font désormais autorité dans le domaine (*Les femmes et la révolution française*, Presses de l'Université du Mirail, Toulouse, 3 t., 1990-1991, 525 pp., 409 pp et 475 pp.)

Lorsqu'en 1991, deux nouveaux postes universitaires sont créés, "Etudes féministes" et "Histoire de la condition féminine", le premier va à l'Université de Toulouse-Le Mirail et le second à l'Université de Paris VII. Grâce à l'activité inlassable de Marie-France Brive et de son équipe, Toulouse-Le Mirail, avec ses deux postes, fait incontestablement figure de bastion avancé. La disparition prématurée de Marie-France Brive, après ce qu'il convient d'appeler une "longue et cruelle maladie" , sera ressentie doublement comme une perte majeure, au plan humain et au plan scientifique.

LECTURES

Alessandra ANTEGHINI, *Socialisme e femminismo nella Francia del XIX secolo: Jenny d'Héricourt*, Quaderni dell'istituto di Scienza Politica, Università di Genova, Gênes, ECIG, 1988, 191 pp.

Si le lecteur passe outre les très nombreuses négligences typographiques qui émaillent les citations en français, il découvrira dans cet ouvrage à la fois une personnalité hors du commun - sans doute fort peu représentative de l'ensemble de celles de son époque - mais aussi une problématique toujours actuelle, qui concerne les rapports entre le féminisme et le socialisme, et, par opposition, entre le féminisme et la religion.

Jenny d'Héricourt, pseudonyme de Jeanne Poincard, née en 1809 et décédée en 1875, est une institutrice, issue de la classe moyenne, républicaine et protestante. Après un mariage malheureux, elle entreprend des études et conquiert un diplôme d'homéopathie et un autre de sage-femme. Sa carrière d'écrivain commence par un roman mais s'oriente rapidement vers la critique sociale et politique.

En France, le féminisme suit le rythme des périodes révolutionnaires: le grand espoir de 1789, aussitôt refermé par une fameuse déception, le tournant de 1830 et les années où les Saint-Simoniens et les Fourieristes dénoncent clairement les inégalités de sexe et où les penseurs socialistes offrent au féminisme une référence théorique pour son mouvement d'émancipation. La révolution de 1848 enfin pousse les femmes à s'organiser pour demander l'application des principes égalitaires de la république.

Jenny d'Héricourt, qui n'est ni saint-simonienne ni fouriériste, mais qui sympathise avec le "communisme" d'Etienne Cabet, expose à la *Société de l'émancipation des femmes* les revendications qu'elle juge primordiales: émancipation par l'éducation, accès à toutes les professions, reconnaissance du divorce et des droits politiques. Cabet mit à l'ordre du jour de son club la question de l'émancipation des femmes mais Jenny d'Héricourt lui reprochera de ne pas s'être prononcé clairement sur celle de leurs droits politiques.

Les clubs de femmes, qui prolifèrent en 1848, en proie à des désordres créés par des provocateurs, seront rapidement fermés par mesure de police. Le gouvernement provisoire ayant établi le suffrage universel, les féministes tentent de présenter des candidatures féminines,

mais elles sont jugées inconstitutionnelles et taxées d'excentriques même par le journal de Proudhon. La Constitution, finalement votée, limite évidemment le suffrage aux seuls hommes.

Le 2 décembre 1851, tout espoir d'une possible amélioration de la condition féminine s'éteint avec cette révolution qui les avait exceptionnellement fait passer de la parole à l'action. Rendue à la seule puissance des mots, Jenny d'Héricourt va se mesurer avec Giulia Molino Colombini. Cette féministe catholique modérée soutenait que les femmes étaient par nature inférieure aux hommes, en se basant sur les études théologiques de l'époque. Jenny d'Héricourt, au contraire, dans un article de *La Revue philosophique et religieuse*, convient que l'Ancien et le Nouveau Testament sont hostiles aux revendications égalitaires des femmes mais en conclut qu'il faut rompre avec ce passé. La polémique entre les deux femmes impressionna Anna Maria Mozzoni qui, à travers les écrits de Jenny d'Héricourt, comprit l'importance de la question féminine dès la fin des années 1850 et fut la première, en Italie, à insérer cette question dans le mouvement ouvrier. Dans *La Bible et la condition des femmes*, Jenny d'Héricourt illustre par de nombreux exemples l'infériorité de la femme dans le système patriarcal. Ni Moïse ni Jésus ni Paul n'ont révolutionné cette situation car *on ne peut jamais exiger d'un homme de dépasser beaucoup ses contemporains*. Les femmes n'ont, selon Jenny d'Héricourt, aucune dette envers le christianisme dont le dogme immuable nie la liberté de la femme. Elle ouvre là une question, toujours au centre de la théologie féministe, déchirée sur la question de la tradition à interpréter ou à rejeter.

Dans son ouvrage, *La femme affranchie*, Jenny d'Héricourt démontre la nécessité de l'égalité des femmes et propose les moyens d'accéder à l'émancipation. Concrètement, elle pense qu'une presse féministe, un bon enseignement et l'organisation de coopératives de travail permettront le progrès des femmes au même titre que les réformes législatives et celles du Code Civil. Le travail est, pour elle, un élément essentiel de l'élévation des femmes, des "femmes de progrès" formées par la philosophie critique et rationnelle plutôt que par la religion dont J. d'H. dénonce surtout le rôle conservateur.

Le divorce entre féminisme radical et rationaliste et féminisme catholique modéré est consommé au 19^e siècle: l'exemple de Jenny d'Héricourt

est caractéristique. Mais l'ouvrage laissait espérer aussi une analyse des liens idéologiques et organiques entre socialisme et féminisme. Sur cette question, aujourd'hui fort centrale de l'étude des mouvements féministes, le lecteur reste sur sa faim.

Anne Morelli

Peter SCHÖTTLER, *Lucie Varga. Les autorités invisibles. Une historienne autrichienne aux Annales dans les années trente*, Ed. du Cerf, Paris, 1991, 252 pp.

"Ce livre a pour objet de faire découvrir une historienne germanophone dont les traces dans l'histoire intellectuelle du 20^e siècle se sont injustement estompées: Lucie Varga (1904-1941). Autrichienne d'origine juive, Lucie Varga vint à Paris comme émigrée en 1934 et collabora pendant quelques années à la revue des *Annales* fondée en 1929 par Lucien Febvre et Marc Bloch" (p.9).

L'édition des textes historiques de Lucie Varga, magistralement présentée par Peter Schöttler, est bien plus qu'une simple réhabilitation. Il pose à différents niveaux des questions fondamentales, comme celle de la créativité scientifique, des influences intellectuelles, du destin de ceux qui, obligés de s'expatrier, perdent d'un coup leur pays, leur situation universitaire, leur champ d'influence ou tout simplement leur langue: "dans leur désarroi, ils se mirent en quelque sorte "à bégayer" ou se turent tout à fait" (p.72). Lucie Varga, elle, ne fut pas muette. Au contraire, elle prit place dans le travail historique qui s'effectuait à ce moment en France. Première femme à collaborer régulièrement aux *Annales*, collaboratrice présente aux côtés de Lucien Febvre, instigatrice d'un regard nouveau sur l'histoire politique et sociale, elle influence par l'originalité de sa pensée, le travail de Febvre et interfère, en retour, dans les relations qu'il entretient avec Marc Bloch.

Formée à l'école historique d'Alphonse Dopsch à Vienne, Lucie Varga avait bénéficié d'un milieu intellectuellement favorable à l'accès des femmes au savoir. Dopsch lui-même avait pour collaboratrice Erna Patzelt - la première femme à avoir reçu l'autorisation d'enseigner dans une université autrichienne en 1925 - et avait dirigé un certain nombre de

thèses de doctorat menées par des étudiantes dans son Institut. Emigrée à Paris, Lucie Varga entre en contact avec Lucien Febvre, qui connaissait Dopsch. Febvre était intéressé par l'Allemagne, et surtout par l'évolution politique du pays, mais il était limité dans ses travaux par une médiocre connaissance de l'allemand. D'abord traductrice, Lucie Varga s'affirme rapidement comme une collaboratrice, une conseillère pour les *Annales* et une chercheuse à part entière. Elle joue un rôle important dans la critique du régime nazi entreprise par les *Annales*, de même que dans l'évolution de la revue vers une histoire des mentalités.

Lucie Varga aborde en effet le problème du totalitarisme avec sa profonde connaissance du terrain, sa lucidité devant l'attraction qu'exerce le nazisme (son vieux maître Dopsch y succombe d'ailleurs, entraîné par Erna Patzelt). Le nazisme était pour elle un mouvement d'autant plus menaçant qu'elle le ressentait comme une coupure, une rupture dans l'histoire des sociétés : "Tout près de nous, un monde a pris fin. Un monde nouveau surgit avec des phénomènes inconnus jusqu'alors." Ce phénomène, comment le décrypter? Avons-nous seulement les outils conceptuels pour le faire? "Les anciennes clés tournent mal dans les nouvelles serrures", écrit-elle, renvoyant dos à dos l'analyse marxiste, trop réductrice, et les grilles de lecture non marxistes de l'histoire des idées, trop sommaires ("La genèse du national-socialisme. Notes d'histoire sociale", p.119).

Décédée prématurément à 36 ans, Lucie Varga ne laisse pas "d'oeuvre" mais des textes et des recherches inachevées dont les thèmes, disparates, peuvent surprendre de prime abord: nazisme, sorcellerie, dissidence catarrhe. Pourtant le lien entre ces textes est là : tous traduisent le désir de comprendre des systèmes idéologiques (religieux ou politiques) et de dégager les formes d'assujettissement ou de résistance qu'ils ont suscitées. Une "approche particulière", une manière personnelle d'aborder l'histoire, un concept bien à elle, celui des "autorités invisibles" dans les sociétés, donnent à l'exposé toute son originalité. Sous sa plume, ces influences, débordant largement du seul cadre des "mentalités" font appel à la psychologie, voire à la psychanalyse. Cette écriture de l'histoire, très neuve pour l'époque, lui permet "en l'espace de quelques années, de 1934 à 1939, entre trente et trente cinq ans- [de sortir] toute une série d'articles hors du commun qui, aujourd'hui encore, par les problèmes qu'ils posent et par leur grande

forme même, méritent qu'on leur accorde une grande attention" Et pourtant, cette nouvelle manière d'écrire l'histoire n'a pas empêché Lucie Varga de sombrer dans l'oubli. Peter Schöttler souligne la connotation particulière de ce triple oubli, car c'est en tant que juive, en tant qu'historienne et en tant que femme que Varga fut victime du silence. Trois niveaux qui ne sont pas indifférents et qui relancent une interrogation toujours actuelle sur le rôle, la place des femmes dans la créativité scientifique, les difficultés de leur intégration, rendues ici plus aiguës par l'émigration.

Eliane Gubin

Denyse BAILLARGEON, *Ménagères au temps de la crise*, Ed. du remue-ménage, Montréal, 1991, 311 pp.

Il n'est plus nécessaire d'insister sur l'importance du travail domestique, longtemps occulté par l'histoire traditionnelle, et mis en honneur par l'histoire des femmes. Les travaux ont rapidement démontré combien ces tâches "triviales", exécutées au cœur du privé, étaient au contraire fondamentales dans le fonctionnement des sociétés.

Mais ce travail domestique, que l'on dit souvent immuable et an-historique, inscrit dans le répétitif et l'immobile, probablement parce que, comme pour les classes rurales, on n'en connaît mal les mouvements, subit de fortes secousses avec l'apparition de nouvelles techniques, le développement de la société de consommation et des équipements collectifs. Denyse Baillargeon y ajoute un éclairage neuf, celui de la "débrouille" quotidienne des ménagères pendant la grande crise des années trente, ce "grand événement de l'histoire", cette crise si profonde qu'elle demeure inscrite dans l'imaginaire collectif comme "une sorte d'étalon de la misère auquel on se réfère inmanquablement". Or, si l'on tente de décrire la condition ouvrière par le biais des sources classiques, tous les standards indiquent que la plupart des familles ouvrières se situent bien en-dessous du minimum vital. Et pourtant elles ont survécu. C'est que les ménagères, gestionnaires de la crise au quotidien, ont développé des stratégies pour accroître les revenus ou comprimer les dépenses, pour "rentabiliser" des revenus indirects dans le cadre de réseaux informels d'entraide.

Déjà au 19^e siècle, le budget familial est un budget collectif, "orchestré" en quelque sorte par la femme. Durant toute la période de l'industrialisation, les femmes ont développé des pratiques pour soustraire la famille au strict enfermement du salaire industriel et de la prolétarisation, que ce soit par le biais du petit lopin de terre, de la basse-cour, du travail dérobé, des travaux exécutés à domicile. Le Play fut sans doute le premier à estimer la valeur de ces tâches en termes de numéraire. Cette réalité, loin de disparaître au 20^e siècle, prend toute son importance en période de crise.

Mais pour aborder la crise de l'intérieur, on se heurte au problème des sources. Denyse Baillargeon recourt en priorité à l'histoire orale : pour cerner le non-écrit, rien de tel que la mémoire. L'ouvrage est basé en grande partie sur un corpus d'informations recueillies auprès d'une trentaine de femmes mariées au début des années trente. Toutes (à l'exception de deux) ont quitté l'école jeune (généralement entre 12 et 14 ans), toutes ont travaillé avant de se marier. D'emblée la démarche nous montre que si la mémoire n'a, en principe, pas de sexe, la division du travail, elle, "engendre un rapport spécifique au temps et favorise l'évocation de certains événements". Autrement dit, les points de repère des ménagères s'ancrent très peu dans le contexte économique et social, dont elles ignorent superbement les mécanismes, pour s'arc-bouter sur les maladies, les déménagements, les fluctuations d'emploi. Vécu au jour le jour, le calendrier de la Grande Crise s'égrène différemment. Ce fonctionnement particulier de la mémoire, lié à une sphère d'activité précise, rendit nécessaire le recours à d'autres types de sources, plus classiques, telles les archives de sociétés d'assurances (maternelles), la presse, les recensements, les rapports de commission d'enquêtes, les statistiques...

De cette plongée dans l'organisation quotidienne de la pauvreté, l'auteur dégage des données intéressantes qui confirment combien "la frontière entre l'économie de marché et l'économie monétaire est bien mince". Presque toutes les femmes ont eu des activités à domicile (couture, repassage, blanchissage...) dont les revenus pouvaient atteindre parfois jusqu'à 50% du salaire masculin. Mais l'emprise de la division des rôles garde toute sa force: rares furent celles qui cherchèrent du travail au-dehors, car le mari ne l'aurait ni permis ni supporté. Cette inversion des rôles, précisément à un moment où le prestige du chef de famille est menacé, eût été insupportable. Dans certains cas même, la volonté de

maintenir la stricte distribution sexuée l'a emporté sur les nécessités économiques : certaines femmes déclarent avoir été empêchées de travailler par leur mari. Mais c'est assez rare, l'essentiel étant que les apparences soient sauvées, la femme rapportant de l'argent, sans que l'on sache précisément combien ni sans que cela ne se voie.

Par ailleurs, si la femme est *ipso facto* rendue responsable de la gestion - et *a contrario* de la faillite - du ménage, cette reconnaissance ne semble pas lui avoir conféré de pouvoir économique réel. L'homme exerce toujours un contrôle indirect, une pression explicite ou non, par son exigence d'argent de poche, par la menace de ne plus remettre le salaire, par les "ponctions" préalables qu'il décide d'opérer. Ce contrôle est rendu encore plus efficace par le sentiment de culpabilité intégrée de toutes, dépositaires d'un argent qu'elles n'avaient pas gagné et dont elles se sentaient comptables jusqu'au dernier centime. Le conditionnement des femmes au renoncement éclate ici dans toute son ampleur : toutes sont fières de dire qu'elles n'en ont jamais soustrait un cent pour leur propre usage.

Enfin l'ouvrage renseigne sur un aspect controversé, celui des solidarités en milieu urbain. Il montre que, dans le cas de Montréal, celles-ci sont effectives et que les quartiers constituent des réseaux denses de parenté, dans lesquels s'inscrivent des pratiques d'aides directes, tandis que les relations de voisinage, marquées en apparence du sceau du "chacun chez soi" et de la non-ingérence dans la vie privée, recèlent au contraire, quand on écoute les récits, des trésors de solidarité. L'ouvrage aborde encore, en amont et en aval de la Grande crise, de nombreux aspects intéressants, tels la limitation des naissances (à gérer au Québec avec le poids du péché et la pesante intransigeance de l'Église catholique), l'éducation sexuelle (ou plutôt son absence), le logement...etc. Tel quel, il présente un apport intéressant pour cette période, encore mal connue, de l'entre-deux-guerres.

Eliane Gubin

Marseillaises. Les femmes et la ville (Des origines à nos jours) sous la direction d'Y.KNIBIEHLER, R. GOUTALIER, C. MARAND-FOUQUET et E. RICHARD, Paris, Ed. Côté-femmes, 1993, 400 pp. (4 rue de la Petite-Pierre, 75011 Paris).

Les "études-femmes" sont aujourd'hui suffisamment développées pour pouvoir les confronter à d'autres domaines de l'histoire. La femme a acquis un "statut historique" tel dans la recherche qu'elle peut être mise en rapport avec d'autres phénomènes sans risquer, comme ce le fut trop souvent auparavant, d'être engloutie par le pôle même auquel on la compare. C'est fortes de cette conviction que des historiennes ont tenté le pari - très largement réussi par ailleurs - de croiser les domaines d'études sur les femmes à celui sur la ville. Elles ont risqué un important colloque sur ce thème en centrant leur attention sur une ville - Marseille - et sur les femmes qui l'ont peuplée et qui la façonnent aujourd'hui - les Marseillaises -. De ces confrontations naquit le beau livre que voici qui présente un kaléidoscope d'approches originales éclairant de manière très variée plusieurs aspects de ce croisement ville-femme.

On y trouve une double approche: chronologique et interdisciplinaire. On y parle tout aussi bien d'une grande dame inhumée à Marseille à la fin de l'Antiquité que de la violence domestique à la fin du 13e siècle, des femmes politiques à l'aube du 20e siècle que de l'intégration des femmes maghrébines dans la ville contemporaine.

Si l'approche historique est privilégiée, on n'a pas manqué de faire appel à l'archéologue, au sociologue, au politologue, au géographe, au "littéraire", à l'archiviste, au bibliothécaire et au responsable d'institution culturelle. Cet appel au foisonnement risquait de produit du disparate. On y a échappé en regroupant les communications sous des thèmes homogènes et signifiants : sources, mythes et dévotions, droit et moeurs, marginales, bourgeoises, mères, enfants et familles, activités féminines, mémoire et mutation. Regroupement plus que judicieux dans la mesure où il donne à chaque contribution une force de persuasion qu'une dilution purement chronologique aurait affadi. De plus, l'ensemble trouve sa cohérence dans la référence à la ville. Celle-ci apparaît pour les femmes, ainsi que le souligne Yvonne Knibiehler dans un avant-propos pénétrant, comme un lieu d'espoir et de vie meilleure : " Le travail y était moins dur et moins mal rétribué qu'à la campagne. L'enfantement y était moins pénible : l'accouchement plus sûr, la maîtrise de la procréation plus

précoce, les naissances illégitimes mieux dissimulées. Les moeurs s'y sont adoucies dans la famille et la société. L'instruction y a été plus tôt accessible. Des communautés de femmes, religieuses ou non, ont pu se constituer solidement, et jouer un rôle social. L'histoire du temps présent confirme-t-elle cet optimisme? " (p. 6-7).

Si l'on a tenu à citer ce long passage, c'est qu'il montre bien les acquis fondamentaux issus de cette rencontre. La ville s'y trouve réhabilitée à un moment où des esprits chagrins ne manquent pas de la dénigrer pour proposer des modèles anciens, comme si la régression historique était la marche naturelle vers l'émancipation...

Mais ne versons pas nous-mêmes dans la louange a-critique. Un regret au terme de cette lecture, celui de l'absence de véritable réflexion théorique sur le rapport entre la ville et la femme. Malgré le titre, on a l'impression qu'on a étudié davantage les problèmes de la femme dans la ville plutôt que la dialectique femme-ville. On relève ce que la ville a apporté aux femmes mais point les transformations qu'elle a subies du fait de la présence de plus en plus prégnante des femmes dans la ville, de la prise en charge de plus en plus marquée de fonctions "urbaines" par la femme urbaine. Qui a façonné qui? Les deux réciproquement, probablement. Mais de quelle façon et selon quelles modalités? Où sont les hommes dans cette relation? La ville apparaît comme un ensemble sans sexe, à l'intérieur de laquelle viennent se loger les femmes comme si l'espace était vierge de toute présence autre. Femmes, hommes (masculins) et structures urbaines, cette trilogie ne doit-elle pas être analysée simultanément?

Ceci n'est point un reproche mais une réflexion à lire comme une invitation à poursuivre la recherche, notamment dans la direction d'une comparaison avec d'autres réalités urbaines similaires ou dissemblables. La grande qualité des contributions de ce recueil méritait cette interrogation. Chacun, selon sa formation et sa sensibilité, trouvera dans ce livre d'excellentes raisons de se passionner et de prolonger ses investigations. Certaines n'ont d'ailleurs pas manqué de prendre la balle au bond en organisant, quelques temps plus tard, un colloque sur le même thème mais centré cette fois sur la Belgique (*La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie*, Bruxelles, Facultés Universitaires Saint-Louis, 1993, Actes de la Journée d'Étude organisée le 12 février 1993 par

les Facultés Universitaires Saint-Louis et le Groupe Interdisciplinaire d'Études sur les femmes-ULB)

Jean-Pierre Nandrin

Inédites. Photographies de femmes 1890-1920. Exposition, Archives de la Ville de Marseille (1, place A. Carli, 13001, Marseille), Marseille, 1993.

Photos de femmes, femmes dans la photographie: au fil de 54 documents, l'exposition et le catalogue oscillent entre les unes et les autres. Les images sont choisies plus pour leur qualité que pour le discours qu'on peut tenir à leur propos et suscitent l'inspiration d'une demi-douzaine d'auteurs, presque également partagés entre analystes de l'image et commentateurs de la femme.

Deux tiers des portraits nous présentent des femmes qui nous regardent et nous interrogent sur nos attitudes, nos réflexions. Le dernier tiers au contraire présente des femmes au travail, qui nous portent à interroger beaucoup plus que l'image: la vie elle-même. L'unité du propos est donc déviée en cours d'énoncé.

La présentation au premier degré laisse la place à l'appréciation de la qualité du volume, de l'ensemble des photographies exposées et de leur reproduction. Nous sommes dans le domaine des représentations: de la bourgeoise qui se donne à voir autant qu'elle espère se regarder, portant les attribut de son statut, vêtement, chapeaux, composition et hiérarchie du groupe. Mais la photo, art de la société industrielle, ouvre la perspective de la démocratisation, du portrait et de la libération du comportement face à l'objectif. Les sourires apparaissent, la douceur du regard penché sur l'enfant. Les images de loisir laissent apparaître une société moins construite, moins rigide et déjà l'annonce d'un siècle qui, au-delà des terreurs qu'il a subies, porte aussi la marque de l'ironie.

Jean Puissant

**femmes
histoire au
tournant du siècle**



sommaire

édito

avant-propos

éliane gubin - jean puissant 5

représentations et enjeux

- féminisme et société en belgique avant 1914 **éliane gubin 11**
- la criminalité féminine : constructions idéologiques
et réalités sociales **marie-sylvie dupont-bouchat 27**
- féminisation de la pauvreté ?
regards à partir du 19ème siècle **hedwige peemans-poullet 47**

**organisation, encadrement et contrôle social des
femmes : la réaction des partis politiques**

- émilie claes : une féministe socialiste **pierre van den dungen 63**
- le féminisme au sein du pob : l'exemple de la presse
féministe socialiste francophone **valérie tanghe 71**
- les travailleuses et le mouvement syndical :
intégration ou autonomie ? **marie-thérèse coenen 83**
- les cercles de fermières : une solution catholique
à l'exode rural **pierre van den dungen 101**

le travail : tradition/émancipation

- la boutique à la fin du XIXe siècle :
un univers féminin ? **serge jaumain 113**
- les premières
femmes médecins en belgique **denise keymolen 127**
- sphère privée, sphère publique : le mouvement de réforme
des soins infirmiers et les infirmières militaires britanniques
anne summers 147

livres

167

août-septembre 1993 **191**

MARSEILLAISES
les femmes et la ville

Y. KIBIEHLER, R. GOUTALIER,
C. MARAND-FOUQUET É. RICHARD

Ed. Côté Femmes
Paris 1992

Les Femmes et la ville
Un enjeu pour l'Europe

Actes du Colloque organisé à Marseille
en mars 1993

Association Les femmes et la Ville (Marseille)
Groupe interdisciplinaire d'Etudes
sur les Femmes (Bruxelles)

Ed. Labor
Bruxelles, 1993

Travaux de
Recherche

La ville et les femmes en Belgique Histoire et sociologie

Actes de la journée d'étude
organisée le 12 février 1993 par les
Facultés universitaires Saint-Louis et le
Groupe Interdisciplinaire
d'Études sur les Femmes de l'Université
Libre de Bruxelles

Sous la direction de

Eliane GUBIN
Jean-Pierre NANDRIN

Publications
des Facultés universitaires Saint-Louis
Bruxelles



TABLE DES MATIERES

Jean-Pierre NANDRIN

Amorcas

Anne-Marie HELVETIUS

Les béguines

Des femmes dans la ville aux XIIIe et XIVe siècles

Claire BILLEN

Le marché urbain

Un espace de liberté pour les femmes rurales?

Marinette BRUWIER

Métiers de femmes en milieu urbain

Le Hainaut de la 1ère moitié du XIXe siècle

Éliane GUBIN

La grande ville, un lieu féminin

L'exemple de Bruxelles avant 1914

Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT

La prostitution urbaine

La marginalité intégrée

Anne MORELLI

La femme immigrée et la grande ville

L'exemple de Bruxelles aujourd'hui

Anne DEVILLÉ

Morcellement de la ville

Nouveaux itinéraires de la solitude féminine

Jean REMY

La ville et le statut de la femme

De la vie entre soi à la mixité sous de multiples formes

Henri DECLÈVE

Postface :

Les femmes et la ville. Objet de recherches ou exigence de progrès ?

CENTRE D'ETUDES CANADIENNES
GROUPE INTERDISCIPLINAIRE
D'ETUDES SUR LES FEMMES

NORME
Marginalités

Comportements féminins
aux 19e-20e siècles

Edité par Eliane Gubin

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

SEXTANT

Féminismes

Né en 1892, le féminisme belge s'inscrit dans un mouvement d'émancipation généralisé en Europe. Mais quelles furent ses spécificités? Ses personnalités, ses alliés, ses détracteurs? Quelle signification lui donner dans le champ politique de la Belgique fin de siècle, secouée par de graves troubles sociaux et la montée du socialisme?

Le premier conflit mondial freine l'essor du mouvement. La guerre "remet chaque sexe à sa place". Affaibli sans doute, le féminisme n'est pas mort: l'entre-deux-guerres voit au contraire une affirmation intellectuelle des femmes qui se confirme aujourd'hui et prolonge ses effets dans le foisonnement des études féministes.

Débats

L'éducation des filles au Maroc sous le protectorat français n'est pas un sujet mineur. Au-delà des témoignages, c'est le problème de l'émancipation des femmes qui est posé.

La réforme des services de santé de l'armée britannique: quels liens avec le féminisme? Un lien direct car cet épisode fut le théâtre d'une lutte de pouvoir entre hommes et femmes, mêlant étroitement relations de genre et relations de classe dans l'Angleterre victorienne.



FEMINISMES

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires
publiées par le Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'ULB
et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par le *Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes* de l'Université libre de Bruxelles, ci-après dénommé GIEF-ULB, et mises à disposition par les Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par le GIEF-ULB et mises en ligne par les Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec le GIEF-ULB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, le GIEF-ULB aura pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc.-. Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination du GIEF-ULB et des 'Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Le GIEF-ULB et les Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par le GIEF-ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation au GIEF-ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes GIEF-ULB, Secrétariat de rédaction, 50 avenue F. Roosevelt CP175/01, 1050 Bruxelles ou par courrier électronique à sextant@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université libre de Bruxelles – Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis. Toutefois les copies numériques ne peuvent être stockées dans une autre base de données dans le but d'y donner accès ; l'URL permanent (voir Article 3) doit toujours être utilisé pour donner accès à la copie numérique mise à disposition par les Bibliothèques.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références au GIEF-ULB et aux Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.